
WIDENER
HN TTTL J


AUX LIVRES JE DOIS TOUT
MANUEL
AM



RENTIERS, AGIOTEURS, MILLIONNAIRES.

Jules Vallès

L'ARGENT

PAR

Un homme de Lettres devenu homme de Bourse



PARIS

LEDOYEN ÉDITEUR, GALERIE D'ORLÉANS 31

1857

L'ARGENT

PAR

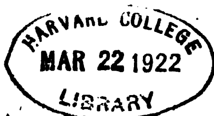
Un homme de Lettres devenu homme de Bourse

RENTIERS, AGIOTEURS, MILLIONNAIRES.

PARIS

LEDOYEN ÉDITEUR, GALERIE D'ORLÉANS 31

1857


HARVARD COLLEGE
MAR 22 1922
LIBRARY

Mon cher ami,

Étant donné la lettre que vous m'apportez, je veux bien reconnaître de mon côté que mon attitude et mes gestes avaient pu provoquer la rixe qui a eu lieu hier samedi.

Vous pouvez communiquer cette lettre et n'en parlons plus —

Jules Vallès

LETTRE A M. J. MIRÈS

A Monsieur Jules Mirès.

MONSIEUR,

J'ai fait de la littérature, j'ai perdu à ce métier-là deux viscères, le cœur et l'estomac; l'estomac, c'est dur! Enfin, la raison est venue, je suis descendu du Panthéon jusqu'à la Bourse, et j'ai fait cet enfant en route; vous voyez, il a l'air drôle avec ce nombril en argent, cette enseigne au front: un petit juif (vous êtes israélite), que je vous envoie avec ce qu'il a dans le ventre, pour que vous soyez son parrain. Je ne demande pas de dragées; seulement vous êtes un peu homme de lettres, beaucoup millionnaire. — Millionnaire, je le serai demain; homme de lettres, je l'ai été. Vous voilà par la force des choses réduit au rôle de confident....

Soyez tranquille, je suis guéri et je parle en prose, non pas que j'aie brûlé mes vers! je ne crois pas aux gens qui brûlent leurs manuscrits, se mouchent dans leurs romans et s'essuient avec leurs poésies. Mais je fuis, comme le choléra, les anciens amis, les martyrs de la pensée, comme on dit chez les liquoristes. J'ai fait porter à Pagès (du Tarn) tous mes faux grands hommes, mes Christs de contrebande, Gilbert, Escousse, Malfilâtre, pauvres

gens plus dignes de Bicêtre que du Panthéon ; joignons-y le plâtre de Béranger, ce triste vieillard qui prête du génie à usure, et vous envoie bon an mal an trois grands poètes à l'hopital. Là, on les couche, ils ont le délire, mangent leur oreiller, injurient les bonnes sœurs, et s'éteignent en fumant — ils fument toujours dans ce monde là — je ne sais pas ce qu'ils feront dans l'autre ! Le lendemain, l'infirmière en nettoyant la place trouve un *chant du cygne* dans la table de nuit. Ceux qui restent ne se corrigent pas, se drapent dans les haillons (le vieux mot !) et appellent brigands, voleurs, épiciers, les gens qui font fortune.

Eh bien ! Monsieur, j'ai pensé comme ces gens-là. Dieu merci, j'ai changé d'avis. J'ai maintenant, j'ai sur la gloire et la fortune, sur l'encre et l'argent, une opinion toute contraire. Pour manier, comme nous disions dans les cénacles, cette arme terrible qu'on appelle la plume, pour fouiller, comme dit tout le monde, dans le cœur humain, pour nouer dans un roman les fils d'une intrigue, pour dominer dans le champ de l'histoire les évènements et les hommes, pour livrer, devant un peuple, cette bataille qu'on appelle une comédie ou un drame, il faut cette puissance de l'esprit, ce je ne sais quoi d'imprévu et de fort qui fait les millionnaires. Il faut, pour fonder une école, juste ce qu'il faut pour fonder une banque ; et s'ils voulaient, les vaillants de l'esprit, les soldats de l'idée, transporter dans la vie réelle les facultés heureuses qui les feront poètes, écrivains, auteurs dramatiques ou historiens, s'ils voulaient engager leur personne dans le drame que jouent les avides, nul doute qu'ils ne sussent vous tenir tête à vous, les Massénas de la fortune !

Pour ceux que le succès couronnera demain, c'est un calcul heureux, un égoïsme sublime, que leur dévouement à leur œuvre, avec les émotions savantes

de l'esprit, les battements du cœur, tout l'homme engagé dans la lutte ; c'est la vie après la mort, c'est bien aussi la vie ici-bas ; du pain, quoiqu'il soit cher, et des chenets, quoi qu'on en dise.

Voyez! dans votre rue seulement, combien qui gagnent de l'argent en dépensant leur esprit. Solar, votre ami, Eyma et Jourdan aux *Actionnaires*, Guéroult à l'*Industrie*, Félix Mornand, du *Courier de Paris*, qui n'a eu longtemps que l'*Illustration*, qui aura demain son million comme vous et moi : tous gens spirituels, généreux, distingués. Soit dit en passant, la rue Richelieu a du bonheur ; aussi s'est-il posté là, ce barbier qui vous risque un mot, comme vous un million, et je ne sais vraiment qui sera le plutôt ruiné de vous deux. Beaumarchais, son maître, n'eut pas choisi mieux, et Voltaire eût battu des mains. MM. Arouet et Caron, deux gaillards qui faisaient de tout, des pièces, des fusils, du commerce, des vers, de l'esprit et de l'argent, et je bénis le ciel, disons le diable, pour ne pas les fâcher, de les avoir faits riches. Qui sait ? Rousseau, le Rousseau du *Contrat social*, des *Confessions*, de la *Nouvelle Héloïse*, s'il eût été moins pauvre, plus propre, moins râpé, eût-il jeté dans ses livres cette amertume, ce cynisme, ces violences mauvaises qu'aiment seuls, je crois, les natures malsaines et les esprits malades. J'attribue, pour ma part, les vices de Jean-Jacques à sa misère. Triste, ennuyeux, méchant, voilà l'homme qu'elle a fait : tel aussi l'écrivain. Il n'a encore qu'une tombe en bois ; que Proudhon la démantibule et y mette le feu ! je n'irai pas faire la chaine...

Je vous sais gré, Monsieur, d'avoir relevé l'erreur — pour ne pas dire moins — l'erreur de M. Dumas fils au sujet des grands hommes. Il l'a dite si mal et vous avez répondu si bien que je n'insiste pas. Je profite cependant de l'occasion pour demander une bonne fois à ce qu'on change d'opinion sur la

Pauvreté ! Ces messieurs du roman et du théâtre lui accordent presque le monopole de la vertu, la font douce, courageuse et belle.

Qu'on le sache donc, il ne peut y avoir de vertueux, d'aimable et de distingué que les gens riches !

Elisa de Roncourt avec sa robe fanée, son pâté de 12 sous pour deux, sa résignation pleurarde et son père stupide, Elisa de Roncourt me fait mal au cœur. Je crève d'ennui dans ces ménages d'employé honnête, de professeur à 1,500 francs, de teneur de livres, où la soupe cuit sur le poële. Les demoiselles bien sages qui balayent la place, vident le pot, épluchent des oignons, ces filles-là au doigt grêlé par le travail, sans bijoux et sans crinoline, me font peine à voir, et leur père est un lâche de ne pas remuer ciel et terre pour gagner de quoi les garder bien belles. Le pauvre diable, il donnera bien son enfant au premier venu, chauve, idiot, libertin, s'il a des écus et qu'il puisse lui *faire du bien.*

La Pauvreté, elle épuise les forts et corrompt les faibles ! Quand on a pas dîné, on est bête et cruel. Mal vêtu, on est gauche, commun, ridicule; levez-moi seulement les bras au ciel, comme cela se fait toujours : l'existence de l'habit tient à un fil; un geste, et vous êtes perdu! tout craque, la chemise passe, et la honte reste. Allez donc vous tuer quand votre culotte n'a pas de fonds, quand votre cravate est trop vieille pour supporter le poids du suicidé ! la branche casse, vous tombez sur le nez, et les passants vous rient au derrière.

La Pauvreté, c'est elle qui fait les fils ingrats, les écrivains méchants, les poètes amers, c'est elle qui peuple les bouges, les lupanars, la Morgue et le bagne ! *Silence au pauvre !*

Silence au pauvre! un cri jeté, vous souvient-il, dans les temps d'orage, par un homme qui n'avait pas besoin des millions tout gros de plaisirs. Et cependant, s'il eut été riche ce jour-là, son journal

n'était pas tranché au fil du sabre africain, et il restait sur la place publique, agitant sa soutane, comme le Romain dépliait son manteau.

Vous m'en voudrez peut-être d'évoquer pour si peu une ombre illustre. Mais à côté de cette tombe où s'est couché le spectre d'un monde vieilli, j'aperçois le berceau d'un monde nouveau. Le passé dort dans l'asile des malheureux et la fosse commune garde les restes de son plus grand martyr. La misère a fait son temps, je passe du côté des riches. Je préfère aux chants lugubres des insurgés le cri métallique des Soixante, au drapeau des guerres civiles l'étendard planté au cœur de la Bourse, avec le nom des millionnaires sur l'écusson. Paix aux vaincus! respectons les défaites glorieuses, mais brûlons courageusement les haillons du passé. — Ce n'est plus rue Saint-Denis, place de Grève, sur la terre classique de l'émeute, c'est maintenant rue Vivienne, place Vendôme, chez Pereire, chez vous, que s'agite l'avenir de la France!

Et vous êtes, Monsieur, parmi ceux qui tiennent le gouvernail, style du *Constitutionnel*, vous êtes celui que je préfère, foi d'audacieux! Une curieuse figure, vraiment, dans ce musée tout neuf des millionnaires! hier encore, vous étiez pauvre, inquiet, presque vaincu dans la lutte, et voilà qu'en quelques années, à coup de courage, à coup d'audace, avec un bonheur inouï, vous atteignez le sommet, chargé de millions! Fièrement campé sur la scène, la main pleine de bienfaits, vous donnez à votre rôle une physionomie saisissante, vous vous bâtissez une réputation que n'ébranleront, ce me semble, ni les coups de plume des gens de lettres ni les coups de Bourse des rivaux. Vous représentez bien, selon moi, l'esprit nouveau, aventureux, remuant, téméraire! que m'importe votre passé? et d'ailleurs je le crois digne, courageux et fort. Mais, à cette heure, vous fai-

tes de l'argent un si noble usage que j'arrête vos millions en route pour leur serrer la main, et leur dire merci. Qui donc parle de Turcaret, Mercadet a-t-il payé sa bonne, et Jean Giraud fini son boniment ?

Oh ! je ne veux point vous flatter! votre couronne en feuilles d'argent sera brisée. Le *coup de Bourse,* la *Carmagnole des millions*, *l'hasard de la fourchette*, tout cela finira et finira bien, Dieu merci! Que d'ici là la Bourse ait la fièvre, que le pouls batte avec fureur, que millionnaires et millions se bousculent, montent et descendent, tant mieux ! vous êtes pour conquérir ce pays nouveau les aventuriers nécessaires qu'on voit remuer tous les rivages inconnus, et qu'on entend crier au seuil des sociétés qui naissent; et cette fois, du moins, il n'aura pas coulé de sang dans le berceau ! un faussaire qui part, une victime qui se tue, des bras qui s'agitent, voilà tout : et plus ardente est la mêlée, plus tôt le niveau passera sur les têtes, l'équilibre sera établi, et l'Egalité proclamée !

J'y vais pour ma part de tout cœur, et je crie comme le ministre du roi citoyen : *Enrichissons-nous !* A l'œuvre ceux qui n'ont rien ! qu'ils fassent un paquet de leurs hardes, qu'ils ramassent leur reste, et à la Bourse! Que ceux dont le portefeuille est déjà habité jettent au vent de la spéculation le billet de mille, le coupon de rente, le titre de propriété, qu'ils viennent doubler, tripler leur capital, et qu'ils fassent servir à la grandeur future de la patrie leurs désirs et leur ambition! Du milieu de l'orage, du sein de la bataille, à travers les manœuvres indignes et les scandales retentissants, s'avance comme l'armée de Lutzen une génération bien trempée.

Vive l'argent !

Je vois sourire, j'entends crier : MM. Taine, Jules Simon, Saisset, des gens qui en sont encore aux

mots en *isme* : spiritualisme, panthéisme, rationalisme ! les néo-crétins de la *Revue de Paris*, Maxime Ducamp en Don Quichotte, Louis Ulbach en Sancho à cheval sur Laurent Pichat, portant leur cœur en sautoir et s'appelant des pèlerins de l'avenir ! Et combien que j'oublie à dessein ! Combien sont là debout sur la pointe des pieds, qui se vendent très bien comme hommes parce qu'ils se vendent mal comme volumes !

Ils parlent, je crois, d'indépendance, évoquent à chaque page le fantôme de la liberté ! L'indépendance, chez qui existe-t-elle plus entière et plus sainte que chez l'homme de Bourse ? Vous tous faiseur de livres, avocat, professeur, médecin, vous êtes esclaves de quelqu'un ou serviteurs de quelque chose. Il faut flatter l'éditeur, obéir au chef, ménager la chèvre de l'un, le chou de l'autre; caresser l'enfant, le chien, l'opinion. Le boursier est digne et libre ; à personne il ne doit un salut, une visite, un éloge, un sourire ou une larme, il dépense sa vie comme son argent, où bon lui semble.

Sans doute, je m'incline devant les grands hommes, je respecte leurs efforts puissants, et mon intention n'est pas d'ameuter le monde en frappant avec la canne de Robert Macaire sur les crânes célèbres. L'Europe avait peut-être besoin de ces gens-là pour grandir, et la France gouailleuse devait avoir pour quelques-uns ces amours qui m'étonnent et ces admirations qui m'amusent. Mais le dix-neuvième siècle commence une ère nouvelle dans la vie de l'humanité, l'ère de l'*Egoïsme civilisé*. Qu'avons-nous besoin d'autels et de demi-dieux ? Nous avons jeté des monceaux de fleurs, tressé un kilomètre de couronnes; nos grands hommes sont remboursés. Arrêtons-nous là.

Du reste, ne nous y trompons pas ! le temps des génies est mort. Un homme ne portera plus le monde vissé à son cou, dans une boîte en os marquée

FRAGILE. La sève, la force, le sang, au lieu de brûler le cœur et le cerveau d'un seul, circulent doucement dans les veines du corps social. Pas de tête qui dépasse, mais des millions d'hommes plus intelligents ; pas d'exception : une loi commune mesurant à chacun plus de sagesse et de bonheur. Le grand homme est usé ; il rentre tristement dans la catégorie des monstres disparus.

Voyez d'ailleurs comme tout s'arrange ! la Philosophie, elle est à l'article de l'éclectisme, elle ne passera pas le siècle, bien sûr ! M. Cousin l'a tuée, un farceur qui s'en moque pas mal !

Pour la Poésie, quoique je l'aime, quoique j'aie, dit-on, fait des vers sublimes, je crois que le pauvre ange a du plomb dans les ailes : la poésie en vers, entendons-nous. Ne peut-on pas être poète sans l'hémistiche et sans la césure ? La strophe, le décamètre, la stance, l'alexandrin, des bêtises ! nos coquins d'enfants feront des cocottes avec nos prosodies, je vous le promets ! Elle est morte sous le ridicule ; M. Hugo a tenu les cordons du poêle. Le Romantisme a sonné le glas de la poésie, comme l'Eclectisme avait sonné celui de la philosophie. Au moins M. Cousin est-il resté dans le salon des dames, tandis que l'autre fait un tapage d'enfer, crie comme un damné, pour rappeler le Dante, — divine comédie !

La Politique, dois-je en parler ? Nous sommes là une génération toute neuve que Février surprit au seuil de l'âge mûr, esprits honnêtes, âmes ardentes ! nous descendîmes au champ de foire ; la parade était sublime, l'orateur de la troupe électrisait les cœurs, la caisse battait, ça ne coûtait que la vie ou la liberté ! nous offrîmes le prix des places. Nous applaudissions les jongleurs, nous encouragions les pîtres, puis, un beau jour, nous nous trouvâmes tous bêtes, les uns sur le *rocher*

d'exil, d'autres sur la *paille des cachots,* les plus heureux en face de l'ennui mortel !

Nous savons maintenant que la forme n'est rien, qu'elle est au moins peu de chose. La moitié, je vous jure, ne suivra plus dans les rues ces mouchoirs de couleur appelés des drapeaux, secoués par des mains inhabiles sur le front des faibles.

Que reste-t-il?

Il reste à refaire le monde ! Sommes-nous assez de nous tous, orateurs, écrivains, chercheurs, pour égorger les conventions fâcheuses, les cultes bêtes, les hypocrisies sociales, pour prouver aux illuminés et aux faibles que tout *rentre dans le commerce*, et qu'il est bien temps de fonder, sur l'autel sans dieux de l'égoïsme, la religion tranquille des Intérêts ?

La Bourse est l'Hôtel de ville de la république nouvelle.

C'est là que nous ramasserons l'instrument sacré de l'indépendance, la fortune !

C'est là qu'éclate désormais le génie de la France, loin des tribuns et des soldats...

C'est là qu'une génération découragée, triste dans le repos, avide d'émotions, peut venir retremper son cœur. Dans cette guerre des intérêts, dans ce bruit des millions qui sautent, des locomotives qui soufflent, des villes qui naissent, comme dans les livres écrits avec la plume ou l'épée, je vois une poésie émouvante, sérieuse et profonde, que j'appellerai, Dieu me damne, la *Poésie sacrée* du dix-neuvième siècle.

Tout cela peut paraître paradoxal, et l'on m'accusera, qui sait ? d'avoir visé à l'effet en plaidant la cause. Mon Dieu, non ! j'ai sans doute mal rendu ma pensée ; si j'ai quitté la littérature, c'est peut-être un peu parce que j'étais incapable d'en faire, et mieux vaut être un bon boursier qu'un méchant écrivain. Mais franchement, ce que j'ai dit si mal, je le pense très bien. Les vieux moules dans lesquels

on coulait les erreurs dangereuses et les banalités ridicules, versificateurs, métaphysiciens, tribuns, gens à périodes, tout cela me paraît fini, mort, à moitié enterré. Il semble que la Providence s'en mêle. Voyez comme ils s'en vont! Châteaubriand, David, Rude, Lamennais! J'ai suivi, hier, Musset au cimetière. Les proscrits meurent dans l'exil! C'est bien une société nouvelle, avec d'autres émotions, d'autres sentiments, d'autres armes, qui a ouvert la seconde moitié du dix-neuvième siècle; ce qui était beau hier, sera ridicule demain. Il faut marcher avec son temps, vivre en prose, puisqu'ainsi va maintenant le monde, et déchirer nos drapeaux.

N'est-ce point votre avis, Monsieur, et croyez-vous que j'ai voulu vous flatter en disant que vous étiez un représentant de l'esprit nouveau? Je n'ai fait qu'accuser mon opinion sur les choses en accusant mes sympathies pour l'individu.

Et maintenant, lisez mon livre, ma brochure, devrais-je dire; 200 petites pages, un papier médiocre, une impression couci-couça, une robe voyante! Il a pourtant sa valeur, et dans aucun livre de ce genre, n'ont été expliquées plus clairement, peut-être, les opérations de Bourse:

Un mérite, je crois. Faisons de l'argent, morbleu! gagnons de quoi venger le passé triste, de quoi faire le lendemain joyeux, de quoi acheter de l'amour, des chevaux et des hommes.

Paris, 4 juin, 1857

PREMIÈRE PARTIE.



L'ACTIONNAIRE.

(INTRODUCTION.)

A lui la première place! c'est lui qui fait les fonds, qu'on enrichit ou qu'on ruine, un être sacré, un personnage auguste, inventé par Law, revu, corrigé et considérablement augmenté par les spéculateurs hardis du dix-neuvième siècle.

L'actionnaire, comme le soldat, le prêtre, l'ouvrier, a été tour-à-tour l'instrument des grandes et des petites passions, aujourd'hui l'aide intelligent d'une idée féconde, demain le serviteur d'un projet absurde, dangereux, sans grandeur, et il faut le dire, à côté de certaines entreprises vraiment sérieuses et puissantes, combien d'autres qui sont tombées sous le coup du ridicule, entraînant dans leur chûte un peuple d'ignorants et de malheureux.

La Spéculation a remporté bien des victoires, mais elle a perdu bien des batailles.

Heur et malheur ! *sauve qui peut !*

Il s'est trouvé des hommes remarquables à plus d'un titre, des écrivains distingués, des politiques habiles, pour condamner ces formes nouvelles adoptées par l'Industrie dans la poursuite du capital nécessaire à sa vie et à sa santé. D'un autre côté, dans le monde des Béotiens, M. Prudhomme, Cabrion le rapin, Me Pet-de-loup, homme sévère mais juste, tous les provinciaux de Paris ou de Pézenas se sont beaucoup amusés de l'actionnaire, l'appelant à l'envi imbécile, crétin, vache à lait, chair à sangsues, et des amis à nous ne passent jamais devant la Bourse sans murmurer des mots sauvages, Jésus-Christs rapés et ignorants, qui demandent un fouet pour chasser les vendeurs du Temple!

Nous n'avons pas à nous préoccuper de ceux-là. Ils ne savent rien, ne connaissent rien. Et d'ailleurs, la moitié d'entre eux, si demain ils ont à faire à un *lanceur* habile ou à une annonce mousseuse, la moitié fera volte-face et se jettera tête baissée, sans réflexion, sans jugement, dans les jambes des Barnums nouveaux.

Mais les hommes sérieux, ceux que l'élévation de leur esprit, leur position dans le monde, nous obligent à respecter, sont-ils bien venus à condamner sans merci les manœuvres de la spéculation ? Les gens de Bourse sont-ils utiles ou nuisibles dans la vie des peuples ? Voilà la question : nous la discuterons plus tard.

Disons, dès à présent, qu'il faut être bien ignorant ou bien timide pour se prononcer contre la Bourse sans retour. Bonne ou mauvaise, cette institution est maintenant fondée sur des bases indestructibles. Lisez ces deux pages écrites par un philosophe qu'on ne taxera pas de partialité. Tout son livre qui, soit dit en passant, a un peu trop l'air et les façons d'un pamphlet, tout son livre est plein de reproches adressés aux joueurs assemblés devant ce grand tapis vert. Mais, avant d'entrer dans la maison et de fouetter les intrus, il se découvre sur le seuil. Ecoutez

« La Bourse est le monument par excel-
» lence de la société moderne.

» Ce n'est pas seulement l'atelier, la ferme,
» le magasin, les docks et les ports, les entre-
» pôts et les comptoirs, la terre et l'Océan qui
» lui sont soumis et lui payent tribut : elle

» passe avant l'école, l'académie, le théâtre,
» les assemblées politiques, les congrès; avant
» l'armée, avant la justice, avant l'église elle-
» même !

» Aucune puissance, ni dans l'antiquité, ni
» dans les temps modernes, ne peut se com-
» parer à la sienne.

» Jamais les Templiers, les ordres de Jéru-
» salem et de Malte, cette milice des Papes
» qui dominait les empereurs et les rois,
» jamais les franciscains, les dominicains ou
» les jésuites; jamais les tribunaux vehmi-
» ques et la franc-maçonnerie, ne produi-
» sirent des effets plus prompts, plus uni-
» versels, plus puissants.

» Les Alexandre, les César, les Charlema-
» gne, les Napoléon, dans toute leur gloire,
» n'étaient auprès d'elle que des pygmées.
» L'imprimerie elle-même, servie par les gé-
» nies les plus profonds et les plus sympa-
» thiques, assistée de la vapeur, est au-des-
» sous de cette puissance souveraine, qui
» trône invisible à la Bourse et chaque jour
» y rend ses oracles, non pas toujours équi-
» tables, mais toujours sûrs.

» C'est là que le philosophe, l'économiste,
» l'homme d'Etat doivent étudier les ressorts

» cachés de la civilisation, apprendre à ré-
» soudre les secrets de l'histoire, et à prévoir
» de loin les révolutions et les cataclysmes.
» C'est là que les réformateurs modernes
» devraient aller, s'instruire, et apprendre
» leur métier de révolutionnaires.

« On ne peut dire, à quelle hauteur ces
» hommes se fussent élevés, quelle prodi-
» gieuse influence ils eussent exercée sur les
» destinées du globe, si, maîtres de nos flottes,
» de nos capitaux, de notre industrie, de nos
» propriétés, ils avaient eu la moindre étin-
» celle du génie spéculatif, s'ils avaient été,
» dans la plus faible mesure, des prophètes de
» ce Dieu qu'adorent les boursiers »

Proudhon a raison, si bien raison que chacun, jeune ou vieux, dans l'armée des vaillants, parmi ceux que préoccupe l'avenir de la France et du monde, chacun laisse, pour un temps, les récréations frivoles de la littérature, ses distractions inutiles et ses leçons banales, pour se tourner, la raison en avant, vers l'étude de ces problèmes économiques dont la solution importe tant à la France, pauvre pays si souvent victime de sa légèreté, de son enthousiasme et de son ignorance opiniâtre!

Pour nous, qui avons été mêlés à cette vie agitée, habitués à la hausse et à la baisse, tour-à-tour acheteurs, vendeurs, actionnaires, nous n'avons point voulu en écrivant ce livre, faire un panégyrique, on le verra ; mais nous ne sommes point un ennemi systématique de la Bourse. Nous ne venons pas louer ou blâmer, crier bravo, crier raca, mais expliquer les faits, analyser les opérations, observer les choses et les hommes, montrant, par ci, par là, les trucs, rubriques, ficelles, pièges à loup, éclairant le coin dangereux, où le client sérieux ou non, riche ou pauvre, Macaire ou Germeuil, est pillé, carotté, saigné.

Qu'on ne s'y trompe pas ! Le spectacle des petits et des grands dangers, des floueries mesquines et des honteuses manœuvres, ce spectacle doit blesser les délicatesses d'un esprit prudent et honnête; mais faut-il, sans pénétrer plus avant, fermer les yeux et sonner la Saint-Barthélemy de la Bourse !

C'est un terrain dangereux, dirons-nous avec les hommes sérieux, qu'irrite la voix dure et cruelle des spéculateurs. C'est là que les fils de familles, les gentilshommes et les petits bourgeois viennent dans un jour, dans

une heure, perdre le patrimoine héréditaire, le capital amassé sou à sou par la sagesse paternelle, sans que rien puisse les arrêter, sans qu'il soit possible de rester sourd au bruit de l'or qui frétille et des écus qui dansent. C'est là, qu'on oublie les lois heureuses de la prudence, quelquefois les premiers devoirs, laissant sur les degrés de la nouvelle maison de jeu son honneur et sa réputation. C'est là que les malheurs de la patrie sont acceptés par une hausse de 5 francs. Quelquefois, dit-on, les historiens se trompent et c'est la Bourse qui a raison. Quoiqu'il en soit, il est dangereux pour les peuples, dangereux pour les individus, de sacrifier à la cupidité les idées d'honneur que Dieu met dans les cœurs et dans le pli des drapeaux.

Il est, sur le sol mouvant de la Bourse, des égoïstes cruels, des charlatans habiles, qui engagent dans des chemins obscurs, dangereux, sans issue, la foule moutonnière, et détournent, à leur profit seulement, le cours des fortunes privées et des richesses publiques. Que ceux-là soient flétris, condamnés ; qu'ils deviennent la risée de tous, qu'ils amassent, avec des écus volés, des trésors de honte, et que les hommes loyaux s'irritent ! c'est justice.

Il est dans l'histoire des sociétés fondées depuis trente ans, des exemples déplorables de compagnies à jamais discréditées, ruinées par l'inconduite des chefs. Des idées excellentes, d'heureux projets, utiles pour l'actionnaire, utiles pour le pays, ont ainsi sombré sur cet Océan dangereux, dont les flots engloutissent les mourants et les blessés, sans que rien ne surnage.

Oui, la Bourse a été le théâtre de bien des infamies, de bien des maladresses, et l'actionnaire, ce malheureux actionnaire a été joué, exploité, pressé, dévalisé. Pauvre diable!

Mais après tout, sur ce champ de bataille, semé de débris, pavé d'or, tapissé de billets de banque, c'est comme dans la vie, une lutte, un combat.

Au plus fort le succès, au plus fin les bénéfices : les lois de la guerre, *Vœ victis !*

Là, plus qu'ailleurs, nous le savons, peuvent agir la fraude, la perfidie, et ces dames ne se gênent pas, font des leurs, s'en donnent à leur aise! leurs serviteurs sont, la moitié du temps, de bonnes gens que l'autorité de leur nom et de leur fortune met à l'abri de plus d'un revers et sauve de plus d'un reproche.

Cependant, si l'imbécile qui a pris des-

actions sur la Gastronomie, gérant *M. Ventre*, a perdu son argent, devons-nous verser sur son malheur un torrent de larmes, et n'est-ce point une juste punition de sa folie ?

Le conte de Jérôme-Pâturot est une vérité.

Tout actionnaire dans la société générale de Gastronomie a droit à un dîner à cent sous par tête, comme disent les provinciaux, et ces provinciaux alléchés prennent des actions. Les agents de change des grandes villes qui viendront voir l'Exposition universelle, les bons habitants de la Gascogne et de la Bretagne se lancent, s'intéressent dans l'affaire. Encore une fois, si ceux-là ont perdu leurs pauvres sous, ils le méritaient bien. Qu'ils essuient leurs larmes ! voilà un exemple entre mille.

Nous pourrions encore parler de quelques valeurs égarées sous les piliers de la Bourse, dont le nom seul fait venir le sourire aux lèvres, méchants carrés de papier, couverts d'une signature inconnue, avec lesquels les victimes peuvent allumer un cinq centimes au prochain bureau de tabac — de l'argent qui s'envole en fumée. —

Puis, après la comédie, le drame, le drame triste, sans pose, sur les escaliers de la maison.

On entend une détonation : une victime de plus, un homme de moins ! Il s'est tué avant qu'on l'*exécutât*. A la Bourse on exécute les gens. Quelques-uns se laissent guillotiner financièrement et sont plus philosophes. Nous aimons mieux ceux qui en finissent de suite et s'en vont pour ne plus revenir.

Touchons même en passant au côté sensible, au cœur de la question. Il s'agit d'une idée bonne, grande, heureuse. La Compagnie offre de hautes garanties de prudence et de moralité ; les dividendes montent très haut, et nous les savons sincères.

Le mouvement qu'entraîne la mise en actions, les opérations à terme, à prime, la danse des valeurs, le gain sur les différences, combinaisons, manœuvres, ces achats par des gens qui n'ont pas d'argent, ces ventes par ceux qui n'ont pas de titres, ce jeu là est-il honorable ? honorable et productif ? Non, disent les hommes prudents et sages. C'est une agitation stérile, un remue-ménage inutile, une activité sans résultats, sans d'autres résultats au moins que la ruine de quelques-uns au profit de quelques autres. Agents de change et courtiers se gaudis-

sent, se frottent les mains, noircissent leur carnet, prélèvent le courtage, et tout est dit. La France, l'industrie, le commerce, qu'ont-ils gagné ?

Et les ficelles tirées de droite et de gauche pour hisser cet autre pavillon qu'on appelle la *prime*...

La prime! voilà le grand mot: le miroir aux alouettes, le filet, la glu, le sifflet, la grosse caisse, la grosse affaire.

La prime! saluez, honnêtes commerçants, bourgeois du Marais, épiciers de la rue aux Ours, qui gagnez doucement, bêtement, machinalement votre vie à vendre des pruneaux et du sucre au fond de vos boutiques! à genoux, ouvriers stupides, qui usez vos mains à creuser la terre, à porter les moëllons, à tirer le soufflet dans la forge, à faire marcher la machine. Et vous, pauvres diables, qui cherchez dans les livres une science qui vous servira bien peu dans le monde, passez les jours, passez les nuits; vous ne pourrez nouer les deux bouts. Si le hasard vous favorise, vous aurez le nécessaire, un peu du superflu, il faudra toujours compter. Courage, talent, génie, belle affaire vraiment!

Prenez du Mobilier, des petites Voitures (!),

quelques Autrichiens; les actions font prime, les chefs inspirent toute confiance, le char est bien lancé: dans une bourse, dans une heure, vous réalisez un gain, une petite fortune quelquefois, et la liquidation vous trouve riche, joyeux, considéré.

La prime, la prime!

C'est encore là un de ces mots nouveaux, pleins de danger, chargés d'argent, gros d'orages, que la spéculation grave en majuscules sur la couverture de son grand livre, et que les financiers jettent, comme un drapeau, dans la mêlée ardente des grands intérêts.

Que de diplomatie, que d'habileté pour faire monter ces pauvres actions! Combien de moyens employés pour attacher à cette feuille de papier jaune, bleue, rouge ou rose, une valeur qu'elle n'a pas, sans souci de l'avenir, sans qu'on sache encore ce que rapportera l'affaire, si le public en voudra, si elle réussira jamais, si seulement le dividende atteindra le taux ordinaire.

Devons-nous signaler quelques-uns de ces moyens, parler de la façon habile dont les fondateurs se réservent un nombre magnifique d'actions, les retiennent, les lâchent,

les pressent, les poussent, les montrent ou les cachent?

Qu'importe! qu'ils s'arrangent comme ils voudront, ces messieurs! mais nous, qu'avons-nous à faire, qu'à suivre le mouvement, à bien regarder et à bien voir, à profiter du jour, de l'heure, de l'occasion? Quant aux premières cérémonies, à l'accouchement, au baptême, c'est toujours, toujours la même chose. Des annonces, des mots, des articles et des promesses; des promesses, des mots, des articles et des annonces, voilà tout bêtement les armes qu'ils manient, et depuis que l'on met tout en actions, tout, dit-on, sauf la morale, les braves gens, qui ont de l'argent à faire marcher, n'en demandent pas davantage, se laissent prendre encore aux mêmes trucs, viennent en masse, quelques-uns au bon moment, quand on a bien gonflé la chose, et que la prime est belle, d'autres la veille du désastre, quand un coup d'épingle crève le ballon, et qu'il tombe sans parachûte au milieu des pauvres diables, qui ont bâti la nacelle, payé le gaz et les cordages!

— Voilà le danger. Il est grand. Cette fièvre du jeu, cette passion de l'argent, cette avalanche d'annonces, de découvertes, de

gérants, d'inventeurs, d'encre et de papier, tout ce bruit et ce mouvement, est-ce là un bien, et le docteur Pangloss trouve-t-il tout pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ?

— La Bourse a un côté grand, noble et fort.

Après avoir parcouru à vol d'oiseau le monde de la rouerie et du danger, détournons nos yeux et regardons plus haut.

Une nation, comme un homme, a des membres, un cerveau, un cœur. La Bourse est peut-être à cette heure le cœur de la France. C'est là que par mille veines, mille canaux, arrive, s'agite et gronde, ce métal sacré, l'or, le sang des nations !

Dans leur action directe, les opérations de la Bourse, dit M. Forcade, sont improductives et n'augmentent en rien la richesse générale. C'est dans leurs effets indirects qu'il faut chercher leur utilité. Le grand commerce des valeurs, qui se fait à la Bourse, a le double avantage de procurer aux propriétaires de ces valeurs la disponibilité de leurs capitaux, toutes les fois qu'ils veulent les déplacer pour les appliquer à de nouvelles entreprises, et d'attirer vers des placements

utiles et commodes des capitaux sans emploi. Par cette double action, le commerce des valeurs agglomère à la Bourse les capitaux et les épargnes, il excite leur concurrence. Il seconde par la hausse des cours la baisse de l'intérêt et rend ainsi d'éminents services à l'Etat, lorsqu'il est obligé de recourir aux emprunts, à l'industrie, lorsqu'elle réclame des entreprises trop considérables pour les efforts et les ressources privées, et qui ne peuvent être tentées que par l'association commanditaire. Quoique la circulation que les opérations de Bourse donnent aux valeurs ne soit pas directement productive, comme la circulation des capitaux dans le commerce et l'industrie, elle a pourtant une influence indirecte, mais heureuse et féconde, sur les progrès de la richesse générale, puisque sans elle le crédit public et le crédit commanditaire seraient soumis à de gênantes restrictions.

Voilà donc deux économistes, l'un célèbre, considéré à juste titre comme un des hommes les plus remarquables de son époque, l'autre nouveau venu dans l'arène, mais appelé à se créer un rôle, un beau rôle sur cette scène de l'économie politique, qui tous deux, après avoir dans leur langage puissant, comme

nous dans la faible mesure de nos forces, signalé les dangers, déclarent clairement que c'est bien là, rue Vivienne, le rendez-vous des intérêts les plus chers de la société moderne.

La mobilisation du capital, succès immense, suprême victoire remportée sur le passé par le présent actif, industrieux, habile et fécond, garantie admirable pour l'avenir!

L'argent vole, va et vient, ici et là, d'un bout de la France à l'autre, de la poche du gascon à celle du breton, de la maison du rentier au cabinet de l'agent de change, la sève circule, les fonds se déplacent, tout se mêle, s'échange, se confond, se compense, c'est la foire aux écus !...

Qui ne trouverait dans cette circulation active, incessante, dans ce mouvement prodigieux des valeurs, un gage excellent de grandeur et de prospérité, à la condition que les spéculateurs seront sages, et ne compromettront pas par leurs folies les magnifiques avantages que leur a faits le caractère entreprenant de la nation dont ils sont les fils, des enfants terribles souvent!

Dans cette Bourse pleine d'accidents, d'embuscades et de ravins, dans cette arène ouverte à bien des aventuriers sans esprit et

sans cœur, se sont agitées, débattues, dénouées les plus hautes questions que se soient posées, sans pouvoir les résoudre, les soldats courageux et dévoués de ce mot profond que les hommes ont appelé Progrès. Grâce au bruit qui s'est fait sous ces voûtes, grâce au courage des uns, à l'ambition des autres, grâce aux bonnes et aux mauvaises passions, grâce aux manœuvres sans fin de la spéculation, le Capital devenu sensible, mobilisé, canalisé, si l'on peut parler ainsi, a roulé sur le lit de la Bourse, comme un fleuve nouveau arrosant sur sa route la terre ingrate et dure, rivière aux milles bras dont chaque flot est utilisé, sans qu'une goutte soit perdue, une molécule égarée.

Les politiques feront leurs théories, écriront des thèses, bâtiront des systèmes ; la Bourse n'en restera pas moins la source vive et bonne des associations fécondes, et nous avons fait un grand pas dans le chemin qui mène les peuples à la richesse.

Les plus faibles épargnes, le plus mince billet de banque, le plus petit napoléon, le moindre *grain de mil*, le louis et l'écu sont tombés des coins du portefeuille dans le domaine de l'industrie; chaque bribe a été ra-

massée, chaque parcelle de métal lancée dans l'air. L'actionnaire, quand il a voulu réfléchir, étudier, comparer, mesurer, l'actionnaire est devenu, entre les mains du spéculateur intelligent, l'instrument le plus heureux des découvertes enfantées par l'esprit humain.

Sans lui, sans ces sociétés armées pour la lutte dans le grand duel de l'esprit contre la matière, le fer, le zinc, l'étain, le chêne, le sapin, les os et les muscles du sol, les métaux, les pierres, l'air et l'eau seraient restés presque immobiles, inertes, barbares. Les voici civilisés. Tout se réunit, se joint, se mêle. On fait des wagons, on fond les chaudières, on creuse les puits profonds, la vapeur siffle, les machines marchent, et les entrailles de la terre sont bénies.

Sans lui, sans la Bourse, sans le mécanisme qu'on a créé pour elle, les écus seraient-ils venus se fondre au creuset des grands inventeurs? Ces chemins de fer, ces usines regorgeant de noirs travailleurs, ces temples du crédit, ces ateliers de Vulcain, ces villes, ces ports seraient encore à tracer, à bâtir, à creuser. On n'eût pas songé à rapprocher les peuples sur un pont de paquebots; sous les mers, on n'attacherait pas les fils du télégra-

phe aux bras des nations, et, s'il faut songer à la gloire de la patrie, où donc se négocient les emprunts faits par l'Etat au nom de l'honneur français, où ramasse-t-on les millions pour forger les canons, acheter du pain aux soldats, des chevaux aux cavaliers, pour payer les frais de la guerre? La Bourse était près des Tuileries, et la Bourse, pour un jour au moins, a donné la main à la France armée pour la bonne cause. N'essayons pas de rabaisser les sentiments qui firent alors battre son cœur de pierre. Qu'importe! elle a donné de quoi combattre, c'est-à-dire de quoi triompher!

Elle se prête trop bien à ces grandes manœuvres, pour qu'on ait le droit de l'insulter encore. Pour quelques misères, que de grandeurs!

L'actionnaire, tant qu'il est resté propriétaire sérieux de ses titres, tant qu'il ne s'est point fait joueur, vendeur à prime et à découvert, voltigeur de l'agio, l'actionnaire a bien mérité de la patrie!

CHAPITRE II.

GÉOGRAPHIE

DE

LA BOURSE.

Ceci est une carte de la Bourse.

Avant de pénétrer au cœur de ce pays dangereux, dans ce monde agité, avant d'étudier sa politique, de raconter ses mœurs, d'écrire son vocabulaire, donnons la topographie, divisons en départements, comptons les populations, soyons géographe avant d'être historien.

On sait où est la Bourse; on connaît ses bornes naturelles, et, si la fantaisie s'en mêlait, on pourrait dire seulement qu'elle est bornée au nord par la Richesse, au sud par le Déshonneur ; à l'est par le grand duché de

la Spéculation, à l'ouest par la république de Saint-Macaire.

Laissons la rue Vivienne avec monsieur Panis à sa gauche, la Banque à sa droite, le Vaudeville en face, la rue Notre-Dame-des-Victoires derrière, et entrons bras-dessus bras-dessous dans le temple de Mercure, comme dit M. Prudhomme.

Pour que le visiteur retienne mieux cette description géographique, pour qu'il sache bien, une fois pour toutes, où se tiennent les divers bataillons de spéculateurs, joueurs, agioteurs, agents de change, banquiers, courtiers, coulissiers, ce que l'on fait à chaque bout, ce que l'on fait au centre, quels sont les gens appuyés sur les murs, assis au dehors, pour qu'il arrive tout droit, quand il aura lu les opérations et pris son parti, à l'endroit où se négocie la valeur sur laquelle il veut jouer, pénétrons à la Bourse par la petite porte donnant à droite, sur la rue Notre-Dame-des-Victoires. Cette promenade ainsi commencée sera plus heureuse, et le visiteur contraint de regarder avec plus d'attention se souviendra mieux. Et d'ailleurs c'est de ce côté là que la lutte est grande, sérieuse, difficile. Agents de change et coulissiers gagnent

de gros rhumes, les clients de gros bénéfices, ou encore la frontière voisine. C'est là qu'on fait la pluie et le beau temps.

Passons donc par cette porte de droite, rue Notre-Dame-des-Victoires. La Bourse va ouvrir. On va, on vient ; on cause lentement sur les escaliers et sous la galerie, bordée de chaises qu'on paie deux sous, comme à l'église.

Des gens de toute espèce, jeunes, vieux, chauves et chevelus, généralement bien mis, comme vous voyez, et tous fumeurs ou peu s'en faut !

Ces messieurs sont des *clients*. Quelques-uns ont des paletots dont la couleur et la coupe font réfléchir, des barbes pleines de mystère, une tournure un peu... un peu équivoque. Il y a là-dedans bien des chevaliers d'industrie ; mais d'autres, la plupart sans doute, ressemblent à tout le monde, sont mis comme tout le monde, décorés, encore comme tout le monde.

Je n'irais point avec vous, si vous étiez en casquette, et d'ailleurs elles sont rigoureusement refusées, là, comme à Valentino. Vous avez déposé au vestiaire, à gauche, en passant, votre jonc à pomme d'or ou votre élégant parapluie.

Et tout d'abord, vous avez payé 1 *franc* pour entrer. On a placé là le tourniquet devenu classique, mais qui est resté incommode. Vous rappelez-vous l'Exposition universelle? Là aussi se dressait menaçant le tourniquet, le tourniquet du Dante. On ne payait que quatre sous, 20 cent., pour visiter ces galeries superbes habitées par les maîtres de l'art, tapissées de chefs-d'œuvre, éclatantes de génie, toutes pleines de gloire. Ici c'est plus cher, mais aussi sur les murs coule de l'or fondu, de l'argent liquide, et les yeux s'allument d'un feu plus vif et plus sombre.

Assez de poésie. Parlons en prose.

On ne rend pas de monnaie. Attention aux gens égarés par hasard du côté de ce paradis profane! Faisons de suite en deux lignes le tour de la citadelle. Vous voyez, il y en a partout, des soldats du tourniquet: sur la place, en face la rue Vivienne, du côté où nous sommes.

Voulez-vous un abonnement? 125 *francs par an pour la Bourse des effets publics*, la vraie Bourse au point de vue des spéculateurs. 162 *francs pour la Bourse de marchandises*. Le bureau d'abonnement est

situé en face de l'agence Panis. On entre de ce côté là pour aller au tribunal de commerce. Pour aller au greffe, passez à l'autre bord en face de Champeaux le traiteur.

Et maintenant revenons à notre poste, vers la porte de droite, du côté de l'hôtel Bouillon, comme on disait autrefois en parlant de l'hôtel des ventes, situé alors dans la rue.

A droite, un bureau composé d'employés de la Bourse ; à gauche, le cabinet de MM. les agents de change, à la porte duquel se tiennent deux ou trois gardes chargés de porter aux agents les ordres qu'on leur envoie.

C'est là que ces messieurs se réunissent à midi et demi pour faire leurs *cours-moyens*, c'est-à-dire pour exécuter les ordres d'achat ou de vente au comptant qui sont limités au cours moyen ou au mieux (sans limites).

Quelquefois aussi l'on fait des affaires au cours moyen. C'est assez rare. Mais en revanche on en fait beaucoup au premiers cours, qui est encore ignoré, bien entendu.

C'est là aussi, dans ce cabinet leur servant de vestiaire, qu'ils viennent, après la clôture de la Bourse, conclure quelques affaires, et que deux d'entre eux vérifient la cote ;

travail dont ils sont chargés à tour de rôle.

Dans ce cabinet sont affichés les ordres du jour, les escomptes, les rachats, etc.

Là, se font les réunions officielles, lors de la réception d'un nouvel agent au parquet.

Un peu plus loin, à droite, se trouve le cabinet de messieurs les commis.

Un ou deux commis par maison se réunissent dans cette salle pour échanger les *engagements* et pointer les affaires faites la veille au comptant (1).

(1) Les engagements sont des reconnaissances mutuelles que se donnent les agents des affaires qu'ils ont négociées entre eux, la veille, en liquidation.

Les engagements sont faits sur papier timbré par la Chambre syndicale.

Cet échange des engagements est excessivement important et demande beaucoup de soin de la part des commis qui, le plus souvent, le font un peu trop en l'air.

Il arrive quelquefois que deux agents ont fait entre eux une affaire dans le même sens, c'est-à-dire que tous deux ont *acheté* ou tous deux *vendu*.

Si cette erreur, qui ne peut pas avoir de conséquences en la rectifiant de suite, n'est pas signalée, si les commis échangent étourdiment leurs engagements entre eux, sans s'apercevoir que leurs patrons se sont trompés, cette erreur se découvrira forcément en liquidation, mais alors

Cette réunion des commis a lieu tous les jours, une demie-heure avant la Bourse, afin que, en cas d'erreur, les patrons en soient de suite prévenus et puissent les rectifier au besoin.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur de la Bourse. *In antrum.*

Non pas au milieu de la salle, mais entre les deux galeries et du côté du cabinet des agents, se trouve le *Parquet* ainsi nommé sans doute, parce qu'on a parqueté cette partie de la salle afin de l'exhausser un peu — une explication comme une autre.

Le parquet est entouré d'une balustrade, autour de laquelle viennent se ranger les associés, les commis d'agent de change et certains clients.

Au milieu du parquet, la *corbeille,* qui en a non-seulement la forme, mais encore la des-

les cours peuvent être plus élevés ou plus bas, et les deux agents sont obligés de racheter ou de revendre, puisqu'ils n'ont réellement pas fait d'affaire, et de racheter ou de revendre avec perte.

Une erreur peut profiter parfois, mais c'est bien rare; et l'on perd ainsi, chez les agents, plus d'argent que l'on n'en gagne.

tination — un panier où l'on jette les petits papiers inutiles.

C'est autour de cette corbeille, appuyés sur ses bords, que se placent les agents de change pour faire leurs opérations.

Des gardes circulent aussi dans l'intérieur du parquet, afin de remettre aux agents les ordres des commis, ordres écrits sur de petits bulletins portant le nom et l'adresse de l'agent, et pour rendre aux commis les réponses de leurs patrons.

Les agents arrivent au parquet quelques minutes avant une heure, et, lorsqu'une heure sonne, des cris confus s'élèvent, les agents *offrent* et *demandent*, la Bourse est commencée et la lutte s'engage: garde à vous!

Tout ce bruit vous effraie; vos oreilles saignent: c'est un brouhaha sans nom, un tohubohu infernal, des cris de sauvage, des gestes d'épileptique; vous avez la migraine, et vous n'y comprenez rien. Tout ceci cependant est une affaire d'habitude; les agents s'entendent parfaitement entre eux. Leurs associés et les commis les comprennent fort bien, en s'approchant un peu du parquet: mais vous vous croiriez au milieu de la foire, dans une halle, dans un marché.

A l'extrémité du parquet, dans les deux couloirs, la bande des associés et des commis; dans celui qui est à gauche, en descendant, les commis qui font les affaires au comptant.

Les agents n'ont pas le temps de s'occuper de tous ces petits ordres donnés avant ou pendant la Bourse, et ils chargent simplement les commis de les exécuter, malgré la défense expresse de la Chambre syndicale. Les commis font les affaires entre eux en singeant leurs patrons; ils traitent même assez souvent directement avec les agents.

Devant eux est le crieur qui est là pour crier au public, qui ne l'entend pas, les cours de la rente et de la Banque de France: ces cours là seuls, retenez le bien.

A côté du crieur, est assis un commis de la Chambre syndicale, chargé d'enregistrer les cours que viennent faire coter les agents.

C'est à l'aide de ces cours que l'on fait la cote officielle, revue et corrigée chaque jour par deux agents, comme nous l'avons déjà dit.

Au bout des deux couloirs, le public est rangé sur deux lignes. Entre ces deux haies, comme entre deux rangées de soldats, marchent, courent, s'agitent messieurs les com-

mis, qui portent les cours au client et vont chercher ses ordres.

A droite du parquet, ces vingt individus criant, hurlant, se poussant, se déchirant, et proférant des cris plus étranges, plus bizarres encore que ceux des agents, sont les *coulissiers* ou plutôt leurs commis.
Nous expliquerons plus loin à nos lecteurs ce que c'est que la *Coulisse* et les *Coulissiers*. Nous ne devons que signaler sa place sur la carte, écueil dangereux au milieu de cette mer agitée.

En continuant, après avoir passé le parquet, nous voyons groupés devant nous une dizaine de jeunes gens, qu'à leur type il est facile de reconnaître pour des juifs, et, comme dit Co rneille:

La valeur n'attend pas le nombre des années.

Il y en a de fort jeunes parmi eux.

Ils forment ce que l'on appelle la *petite coulisse,* dont nous parlerons plus tard également.

Nous arrivons enfin sous la galerie de l'Horloge. Sur le pilier du milieu sont affichés les cours de Londres qui arrivent à deux heures d'abord, puis à trois.

C'est là, sous cette galerie, que vous trouvez

les hommes qui tiennent entre leurs mains les destinées de la Bourse, de la Bourse et de la France!

C'est là, que siégent les banquiers, les financiers, les capitalistes, et les grands faiseurs.

Voyez avec quel empressement, quelle courtoisie et quelle politesse, les commis présentent leur cote à ces messieurs. Ils attendent patiemment l'ordre d'acheter et de vendre, ne font aucune remarque, aucune réflexion, et se hâtent d'aller faire exécuter les ordres qu'ils ont reçus des gros bonnets, des gros épauletiers, comme aurait dit Robespierre — un homme qui n'aimait pas l'argent.

Nous trouvons au milieu des banquiers, des capitalistes, etc., les courtiers-marrons, les courtiers de change, et les courtiers de valeurs industrielles.

C'est là que se négocient le Darmstad, les Glaces, le Creuzot, etc.

Mais ces courtiers ne se groupent pas pour faire leurs affaires; celles-ci, par leur nature, exigent qu'ils soient partout à la piste, allant de côté et d'autre, pour chercher à vendre ou pour découvrir, afin de les acheter, les valeurs qu'ils sont chargés de négocier.

Nous n'avons encore vu que les clients fai-

sant la haie, au milieu de la Bourse. Nous avons passé de gens bien modestes et bien simples à des hommes bien riches et bien puissants.

Il y a cependant un client intermédiaire, que nous n'avons pas rencontré sur notre route, parce qu'il ne se tient pas dans l'intérieur de la Bourse, mais le plus souvent sous le pérystile.

L'été, il s'asseoit; l'hiver, il se promène. Ce client jouit ordinairement de quelque fortune. Tantôt, c'est un commerçant, un marchand; tantôt c'est un fonctionnaire public, un médecin, un avocat.

L'aristocratie même se donne rendez-vous sur les marches de la Bourse, et ne rougit pas de se trouver parfois en mauvaise compagnie.

L'argent rapproche les distances!

Ici l'on ne fait que des affaires à terme, encore en assez grand nombre, mais ce n'est plus la grande Spéculation, debout sous l'horloge, dominant le champ de bataille.

Chacun de ces messieurs a sa place habituelle. Il faut qu'il en soit ainsi: sinon, les commis courraient après eux, sans pouvoir les atteindre, et l'Occasion n'a qu'une touffe

de cheveux au sommet du crâne ; saisissez-la vite ! Celles de ces personnes qui font des affaires, non-seulement avec le parquet, mais encore avec la coulisse, se tiennent du côté de la rue Notre-Dame-des-Victoires. C'est de ce côté en effet, vous les avez entendus, que se trouvent les coulissiers.

La Bourse, comme vous le savez, commence à une heure précise.

Déjà, depuis longtemps, une foule de petits faiseurs est venue se ranger sur deux rangs, comme de vrais collégiens, sous la galerie, du côté de la rue Vivienne, depuis le bureau de poste jusqu'à la porte d'entrée.

Un ou deux gardiens maintiennent l'ordre et la discipline dans les rangs.

Savez-vous pourquoi ces braves gens sont là, depuis onze heures du matin ? Afin d'avoir de bonnes places.

A une heure moins cinq minutes, quand on ouvre les portes, il est curieux de les voir, entrant les premiers, toujours en rang, allongeant le pas, pour aller se mettre autour du parquet, et principalement auprès du couloir où se tiennent les commis qui font les affaires au comptant. Ces gens là sont de petits spéculateurs ayant presque tous une profession,

qui se trouve ainsi, comme bien vous pensez, tant soit peu négligée.

Ils achètent et vendent dans la même Bourse, lèvent et livrent cependant quelquefois leurs valeurs, et opèrent sur un nombre de chemins variant de cinq à dix.

Ils font presque leurs affaires eux-mêmes, et ne donnent guère au commis que la peine de les écrire.

Vous comprenez combien il est important pour eux d'être près des commis au comptant, toujours afin de saisir et de ne point laisser passer cette malheureuse Occasion.

Les premiers arrivés peuvent s'appuyer les bras sur la balustrade, ce qui n'est pas un petit avantage; car il est bien fatiguant de passer deux heures debout à la même place, sans bouger. Mais ces places sont peu nombreuses, et ce sont toujours les mêmes individus qui les occupent. Ils ont, pour ainsi dire, pris possession du sol.

Ces messieurs, avons nous dit, viennent pour faire des affaires au comptant. En effet, ils en font fort rarement à terme, d'abord parce qu'ils ne sont pas millionnaires, surtout parce qu'ils représentent la Prudence.

Les plus considérables d'entre eux vont

quelquefois jusqu'à acheter vingt-cinq chemins au comptant, pour les revendre en liquidation ; mais c'est une exception.

Ils sont à la Bourse pour faire valoir leurs petits capitaux. Quelques-uns d'entre eux sont assez habiles, et l'on en pourrait citer qui ont élevé au biberon de la patience une assez jolie fortune.

Tous ceux qui font du comptant une spéculation sont donc massés derrière les commis chargés de ces sortes de négociations.

Ceux qui s'occupent d'affaires à terme et qui s'en occupent eux-mêmes, trouvent quelques places autour du parquet, afin de savoir plus exactement les cours, et de pouvoir passer directement les ordres à leur agent.

Vous savez donc maintenant où se placent les différents clients, suivant leur importance, où se trouvent ceux qui donnent les ordres et ceux qui les exécutent. Nous ferons plus tard avec ces derniers plus ample connaissance.

Une galerie supérieure fait le tour de la Bourse. C'est là que se placent les curieux, les étrangers, qui ne veulent pas être venus à Paris sans avoir visité la Bourse, les provinciaux et les pauvres.

C'est, en effet, un spectacle assez curieux que la Bourse vue de cette galerie, avec tous ces petits bons hommes que l'intérêt agite, mannequins qui font en remuant sonner des grelots d'or.

Les philosophes, s'il y a encore des philosophes, les observateurs sérieux, s'il en reste, doivent être singulièrement émus à ce spectacle!

Les femmes, qui faisaient des opérations à la Bourse, se tenaient autrefois dans cette galerie. On les en a chassées, et celles que l'on y rencontre aujourd'hui sont des spectatrices indifférentes.

Ces dames se tiennent maintenant, quand il fait beau, dans les jardins qui entourent la Bourse, et, quand il fait mauvais, nous ne savons pas trop où.

On a tout fait pour empêcher les femmes de jouer à la Bourse, et l'on a eu raison.

Nous ne parlons point pour elles, mais pour les malheureux agents qu'elles ont tant de fois fatigués, tourmentés, assomés.

Toutes celles que nous avons connues, non-seulement ont perdu de l'argent, mais encore en ont fait perdre aux agents qui voulaient bien s'occuper de leurs affaires. Aussi les

Soixante ont-ils mis poliment ces dames dehors. Les courtiers étaient là pour les mettre dedans, et Dieu sait s'ils savent s'y prendre!

La plupart des femmes postées en sentinelles perdues le long de la Bourse, rangées en compagnie contre la grille, sont laides comme les sept péchés capitaux et vieilles comme le diable. C'est vraiment pitié que de les voir, pendant la Canicule, fondre petit à petit sous la chaleur brûlante du soleil, pendant les mauvais jours, serrer sous leurs châles leurs mains violettes, que réchauffent seuls le billet de banque et les pièces de cent sous, trop rares à venir hélas!

Elles y sont toutes, ces dames, Mâme Pipelet, la mère Michel, madame Grégoire devenue maigre. Elles usent leurs dernières années à poursuivre des bénéfices chimériques. C'est encore la loterie, mais les billets coûtent cinq cents fois plus cher, et on les vole!

On sait que quelques-unes faussent le règlement, prennent une culotte, des bottes et un tuyau de poële, et, ainsi déguisées, se mêlent à la foule des spéculateurs, et suivent d'un œil jaloux les mouvements du 3 0|0.

D'autres, dit-on, celles de vingt-cinq ans,

se déshabillent aussi, laissent glisser leur robe, et soulèvent la *couverture* à la pointe de leurs dents blanches. Mais ce n'est plus le jeu de Bourse. Marivaux a fait cette comédie ; on l'appelle : *Les jeux de l'amour et du hasard*. C'est Adam qui paie le courtage.

Quant à nos femmes, celles qui attendent là-bas, elles ont pour entremetteurs des courtiers, tous laids comme elles, peu délicats pour la plupart, des *croupiers* plutôt, qui se chargent spécialement des affaires du sexe. L'un d'eux, à l'esprit épais, aux allures communes, à la tête grotesque, est appelé le *Rotschild* de ces dames.

Avec ces gens là, les cuisinières finissent toujours par manger les petites économies qu'elles ont amassées en faisant danser l'anse du panier.

Laissons-là ces Vésuviennes de la cupidité ; regardez de ce côté.

Voyez-vous cet homme petit, rondelet, qui a les jambes si courtes et le nez si long ! Il rentre chez lui, à deux pas, rue Richelieu.

C'est *La Caisse* et le *Journal des chemins de fer*, c'est *La Joliette*, c'est l'habileté faite banquier. Saluez monsieur Mirès !

A quelques pas de là, un de ceux, que nous

avons vus sous l'horloge, cause familièrement avec un homme de lettres. C'est *Millaud*, de la famille des Millaudnaires.

Derrière eux, modeste et grave, vient monsieur Pereire. Pereire, du chemin de fer de Saint-Germain, du Midi, de l'Ouest, du Crédit Mobilier. C'est là que nous le verrons tout-à-l'heure, avec son frère Isaac, au sommet de l'échelle, l'échelle juive, qui ne menait qu'au ciel, et qui mène aujourd'hui à la fortune et à la gloire.

La Bourse ferme, il est trois heures : vous connaissez le terrain. Choisissez sur la carte. Là, comme partout ailleurs, il y a de bons endroits. Frappez du pied la terre, il en sortira de l'or ou des larmes.

Nous oublions de dire que le tribunal de commerce est dans la maison, au premier étage, au-dessus de l'entre-sol; le bureau des faillites sous les toits.

Plus l'on tombe de haut, et plus l'on se fait mal.



CHAPITRE III.

OPÉRATIONS DE BOURSE.

« Nous sommes de grands imbéciles, » dit quelque part Montaigne, qui aurait joué à la Bourse, s'il avait vécu de notre temps.

Il a, par ma foi, raison, le Gaulois, et vous êtes là, messieurs, pour le prouver.

Le jeu sanglant de la guerre, le jeu terrible de la politique, vous les possédez, comme pas un peuple sur le continent! A ce jeu là, vous avez perdu du temps, du terrain et du sang, et nous ne vous en voulons pas de ces enthousiasmes dangereux.

Mais pourquoi, quand on a, comme vous, l'esprit curieux, le caractère entreprenant, pourquoi passer, un mouchoir sur les yeux, du coton aux oreilles, devant cette maison carrée, d'où s'échappent des bruits inconnus au vieux monde, où l'on parle une langue à part, énergique, précise et bizarre, où les chiffres ont une âme, des mains, des ailes ?

Pourquoi cette indifférence, ce mépris de commande, et comment nomme-t-on cela ?

Quoi donc! c'est là qu'est la fortune, là, les billets de banque, là, l'argent, ce qu'on cherche le jour, ce qu'on cherche la nuit, ce qui fait l'homme, ce qui nourrit les nations, et vous n'y venez pas ! Et une poignée d'individus, quelques aventuriers, cent ambitieux dirigent le mouvement, font danser les écus, sauter les cartes ! Vous criez au vol, vous appelez la garde! Silence, messieurs ! Voyons, ce n'est qu'un franc, entrez vite, regardez, écoutez, étudiez, et demain vous saurez tout, les barbarismes hardis de la langue nouvelle, les ficelles du métier, le secret du jeu, et si le cœur vous en dit... Allons, du courage! à vous la main !

De tous les jeux connus, en exceptant le jeu de l'oie et le loto, le jeu de Bourse est,

sans contredit, le plus simple et celui qu'on peut savoir le plus vite, en s'appliquant un peu, d'une liquidation à une autre seulement, le temps d'acheter cinquante chemins *dont dix*.

Quand il raconte une campagne, décrit une bataille, explique une manœuvre, M. Thiers fait de sa plume habile tout un cours de stratégie : poètes et bourgeois, intelligents et imbéciles, tous suivent d'un œil avide le mouvement des armées, le cours des opérations, et voilà qu'ils connaissent l'art de la guerre !

C'est ici un champ de bataille aussi vaste que la plaine de Marengo ; c'est une lutte aussi habile, avec des marches, contre-marches, changements de position, la charge et la retraite, des morts et des blessés, un vainqueur, un vaincu. Et, pour faire un soldat, quinze jours suffisent chez nous ; un peu de mémoire, quelque attention, et vous voilà à l'école de bataillon. Toutes les opérations vous sont connues, les termes familiers, les manœuvres faciles.

Soyez sage maintenant, prudent ou téméraire ; gardez du Lyon, écartez du Nord, achetez du 4 1/2, vendez du 3 0/0, c'est votre affaire. Vous savez comme on joue : tâchez de savoir comment on gagne.

§ I.

Opérations à Terme.

ACHATS ET VENTES FERMES.

— REPORT, DÉPORT. —

On ne fait, à la Bourse, que deux sortes d'opérations : les opérations *au comptant* et les opérations *à terme*.

Parmi celles-ci, nous distinguerons les opérations *ferme*, les opérations *à prime* et les *reports*.

Occupons-nous d'abord des opérations à terme, c'est-à-dire de celles qui se font en liquidation, au 15 ou à la fin du mois.

Les liquidations seraient, non-seulement embrouillées, mais encore impossibles, si la Chambre syndicale n'avait décrété que les

opérations à terme ne se feraient pour le 3 0[0 et le 4 1/2 que sur 1,500 et 2,250, et leurs multiples; pour les chemins, sur les multiples de 25.

Les *variations* sur la rente et sur les chemins sont fixes, en liquidation, comme au comptant : 5 centimes, et les multiples pour la rente; 1 fr. 25 et les multiples pour les chemins.

On ne fait jamais de 4 0[0 en liquidation, et, en fait de rentes étrangères, il n'y a que le Piémont, sur lequel on fasse quelques opérations à terme.

On sait que, pour faire ces opérations qui constituent le jeu de Bourse, il n'est pas besoin d'avoir l'argent nécessaire pour entrer en possession des valeurs que l'on achète, ni posséder les titres des valeurs que l'on vend.

Vous déposez seulement chez votre agent de change une somme plus ou moins importante (cela dépend du nombre d'affaires que vous voulez entreprendre), laquelle somme, appelée *couverture* est une garantie des différences que vous pouvez avoir à payer, en cas de perte.

Avec cela vous achetez, vous vendez; mais les ventes et les achats ne sont que fictifs.

Toutes les opérations de Bourse peuvent se résumer en deux mots : *acheter*, et *vendre*, ou *vendre* et *acheter ;* de là deux sortes d'opérations, l'une en hausse et l'autre en baisse. *Acheter* d'abord pour *vendre* ensuite, si l'on espère que la valeur sur laquelle on opère doit monter : *vendre* d'abord pour *racheter* à un cours plus bas, si l'on voit la baisse sur telle valeur ou sur toutes en général.

Certes, si ces opérations ne sont pas compliquées, elles offrent du moins un grand danger. Il s'agit de ne point *acheter* quand il faudrait *vendre*, de ne point *vendre* quand il serait bon d'*acheter*. C'est au spéculateur à apprécier les évènements qui doivent produire, selon lui, ou la hausse ou la baisse.

Mais il ne suffit pas d'acheter, ou de vendre, ni d'attendre patiemment que l'on monte ou que l'on baisse. Il faut savoir, en cas de perte, parer aux évènements. Il faut être assez habile pour se retourner, pour prendre, si l'on a fait fausse route, une position inverse et double de celle que l'on occupait, pour se faire une *moyenne*, échelonner ses prix de vente ou d'achat, et chercher à rattraper ainsi ce que l'on a pu perdre.

C'est là le secret du jeu, secret auquel nous

ne pouvons, malheureusement, initier nos lecteurs. Il ne s'apprend qu'à la Bourse, par la grande habitude des affaires, et il dépend souvent, des circonstances d'abord, de l'inspiration ensuite, et surtout de la chance.

On peut rester plus ou moins de temps sur une affaire, quelquefois la liquider dans une même Bourse, si l'on y trouve un bénéfice convenable; on a l'avantage alors de ne payer qu'un courtage au lieu de deux.

Dans tous les cas, la durée d'une opération ne peut excéder quinze jours pour les chemins, et un mois pour la rente, à moins qu'on ne veuille se faire *reporter* ou *reporter*.

La liquidation des *chemins* a donc lieu le quinze et à la fin du mois, et celle de la *rente* à la fin du mois seulement.

A ces deux époques, toutes les positions doivent être liquidées: c'est-à-dire, tout ce qui a été *acheté* doit être *revendu* ou *levé*, et tout ce qui a été *vendu* doit être *racheté* ou *livré*.

Mais qu'arrivera-t-il pour celui qui ayant acheté, et ne voulant pas vendre le jour de la liquidation, désireux de garder sa position pour la quinzaine suivante ou pour le mois suivant, n'a cependant pas l'argent nécessaire pour lever ses titres?

Celui-là *se fera reporter*: c'est-à-dire que

sa position se balancera par celle d'un autre client ayant fait la même affaire, en sens contraire, et qui, lui aussi, ne veut pas se liquider; ou bien, il trouvera chez son agent ou chez un autre (c'est ici l'affaire de l'agent de change) quelqu'un qui avancera pour lui les fonds nécessaires pour lever les valeurs dont il est acheteur, moyennant un certain intérêt de l'argent avancé. Cet intérêt est ce qu'on appelle le *Report.*

Ainsi, vous avez acheté 3,000 à 69 50, et, ne voulant pas vous liquider à perte, vous n'avez pas cependant 69,500 francs pour *lever* votre rente. Comme il faut absolument, ou que votre rente soit vendue, ou que votre position se balance par celle d'un autre client qui sera votre *reporteur*, ou que vos titres soient levés, l'agent n'ayant pas de clients vendeurs ou n'en ayant pas assez vous fera reporter, soit par un client qui lui aura donné des fonds à cet effet, soit par un de ses confrères ayant des reports à faire.

Supposons que, le jour de la liquidation, l'on prenne pour cours de *compensation* (1),

(1) On appelle cours de *compensation* le cours sur lequel on liquide une opération dont l'achat et la vente ont été faits chez deux agents différents.

cours sur lequel on fait les reports, 68 75.

Vous devenez donc vendeur *fin courant* de vos 3,000 à 68 75, et votre reporteur devient acheteur de ces 3,000 qu'il lève avec son argent. Puis, vous redevenez acheteur pour *fin prochain* de 3,000 à 69 fr. avec 25 centimes de report, et votre reporteur, vendeur de ces 3,000 qu'il livrera contre la somme qu'il a versée, plus les 25 centimes de différence, intérêt de son argent pendant un mois.

Si, au contraire, vous avez fait une opération à la baisse, c'est-à-dire que vous soyez vendeur, et que vous ne vouliez pas racheter, vous reportez alors un acheteur. Vous devenez acheteur fin courant, et vous reprenez votre position pour fin prochain, en bénéficiant du report.

Mais, dira-t-on, pourquoi ne pas vendre et racheter de suite? L'on n'aurait également qu'un courtage à payer, et l'on ne supporterait pas de report. C'est une erreur: car le cours du mois suivant est toujours 20 cent. ou 25 cent. plus élevé que celui du mois courant ; ce serait exactement la même chose : on aurait toujours à subir le report.

Quelquefois, mais bien rarement, il y a

déport. Nous allons donner l'explication de ce mot.

Supposez une liquidation fort chargée à la baisse; si, avec cela, l'argent ordinairement consacré aux reports devient plus abondant, le jour de la liquidation arrivé, tous les agents offriront de reporter, et pas un de se faire reporter. Le cours du report varie comme celui d'une valeur, et plus il est offert, plus il tombe.

Comme il faut nécessairement reporter pour les vendeurs à découvert, on reportera à quel que prix que ce soit. Ainsi, dans ce cas, le cours de la rente serait, par exemple, 68 95 fin courant, et 68 75 fin prochain avec 20 c. de *déport*.

Il est bien évident que, dans ce cas là, on n'emploierait pas l'argent des capitalistes, puisqu'ils perdraient à le prêter. Mais le déport arrive fort rarement, car il y a plus de haussiers que de baissiers, ce qui du reste est bien plus naturel.

Pour le *reporteur d'argent*, c'est-à-dire pour celui qui emploie son argent à faire des reports, il ne court aucun risque, puisqu'on lui livre des titres contre son argent. C'est ordinairement un assez bon placement, d'autant

plus commode qu'on a ses fonds à sa disposition, au bout de quinze jours ou un mois au plus.

Il y eut un temps, en 1852, lorsque la spéculation commença à prendre son vol, où les reports offraient un intérêt de 30 ou 40 pour cent. Il y avait 20 francs de report sur certains chemins, et 1 fr. 50 et même 2 fr. sur la rente; si bien qu'un capital de 70,000 fr. vous rapprrtait en un mois 1,950 fr. environ, soit 23,400 fr. par an.

Tout le monde était à la hausse, on voulait garder sa position; il fallait par conséquent se faire reporter. Lorsqu'on vendait, ce n'était que pour réaliser d'immenses bénéfices.

Il n'en est plus ainsi : mais, en temps ordinaire, les reports peuvent aisément offrir un intérêt de 7, 8, et même 10 pour cent; avec cet avantage d'avoir toujours son argent à sa disposition.

En général, les reports sur les chemins sont plus avantageux que les reports sur la rente.

Le reporteur d'argent ne court qu'un risque, c'est de se trouver forcément, en cas d'une grande catastrophe, possesseur de valeurs qui ne représentent plus, vu la baisse, la somme qu'il a versée. Cependant il peut

toujours attendre et retrouver ses cours à un moment donné. Il n'y a donc pas de danger sérieux à placer ainsi son argent.

Il y a encore une autre espèce de report, *le report du comptant à la liquidation*. Celui qui a de l'argent, peut faire acheter au comptant 25 ou 50 actions, suivant la somme dont il peut disposer, et, comme les cours de la liquidation sont ordinairement un peu plus élevés que ceux du comptant, faire revendre ses actions, dans la même Bourse, au 15 ou à la fin du mois, avec un bénéfice de 5 francs. Il prend possession de ses actions achetées au comptant, et les livre le jour de la liquidation. Il rentre alors en possession de son argent.

En supposant ces actions de 1,000 fr., 50 actions font 50,000 fr. 5 francs de différence sur 50 chemins font 250 fr.,— moins 62 fr. 50 de courtage,— reste un bénéfice net de 187 fr. 50 pour quinze jours au plus (ce qui n'arrive même jamais). C'est donc 4,500 fr. par an, ou 9 pour cent.

Voilà la véritable spéculation ; ce n'est pas du jeu, mais un moyen sûr de faire rapporter à son argent le plus d'intérêt possible.

Quelquefois aussi il y a *déport du comp-*

tant à la liquidation, c'est-à-dire que les cours du comptant sont plus élevés que ceux de la liquidation. Dans ce cas, ceux qui possèdent des titres peuvent faire l'opération inverse de celle que nous venons d'indiquer.

Ils vendent leurs titres au comptant et les rachètent au quinze ou fin du mois, avec la différence qui existe entre les deux cours. On leur donne l'argent, produit de la vente, et avec cet argent, ils rentrent à la fin du mois en possession de leurs titres, après avoir fait un certain bénéfice.

Ici il y a double avantage, puisque ces actions, au moyen desquelles vous bénéficiez, rapportent déjà un intérêt. Nous verrons le même cas se représenter lorsque nous parlerons de la vente des primes. Mais aussi ce déport ne se présente-t-il que fort rarement.

Ces deux sortes d'opérations ne peuvent être faites que par des gens, qui ont, ou de l'argent ou des titres ; car un agent de change, pour avoir un courtage, ne se soucierait pas de vous fournir l'un ou l'autre.

§ II.

Achats et Ventes à prime.

Ces opérations pures et simples, à la hausse et à la baisse, dont nous venons de parler et que l'on appelle opérations *ferme* par opposition aux opérations *à prime*, offrent de grands dangers qui ne sont ignorés de personne, pas même de ceux qui ne fréquentent pas ordinairement la Bourse. Si votre bénéfice est illimité, votre perte l'est également.

En faisant au contraire des affaires *à prime*, vous limitez votre perte, et votre bénéfice seul peut être indéfini. Aussi sont-ce là les seules opérations vraiment *raisonnables* dans le jeu de la Bourse.

Ainsi vous achetez 25 actions à 1,000 fr. *dont* 10 *francs*, c'est-à-dire avec une prime de 10 francs par action.

Si, à la liquidation, les actions que vous avez achetées ne font pas au moins 990 fr., vous abandonnez votre prime, et vous perdez par conséquent 10 fr. par action, soit 250 francs, qui constituent le bénéfice de celui qui vous a vendu votre prime. Vous ne pouvez jamais perdre davantage, que les actions dont vous êtes acheteur à prime baissent de 100 francs, de 200 ou de 500 : vous n'aurez jamais à payer que votre prime de 10 fr. Si, au contraire, vos actions achetées à 1,000 fr. dont 10 (ce qui s'écrit 1,000/10) sont, au moment de la liquidation, au-dessus de ce cours, vous levez votre prime qui devient alors du ferme, et vous pouvéz vendre, si vous vous contentez de votre bénéfice, ou vous faire reporter, si vous voulez attendre une hausse plus forte.

On ne saurait croire tous les avantages d'un achat à prime : nous allons essayer de les faire ressortir.

Vous n'avez pas besoin d'attendre le jour de la réponse des primes, qui se fait la veille de la liquidation à deux heures, pour reven-

dre vos actions, si l'on est à un cours plus élevé que celui auquel vous avez acheté à prime. Car, depuis le moment où vous avez acheté jusqu'à celui de la liquidation, les cours ont pu s'élever, et cependant être plus bas, le jour de la réponse des primes. Vous auriez alors laissé échapper l'occasion de réaliser un bénéfice. En vendant au-dessus de votre cours d'achat, lorsque vous croyez la hausse terminée, vous pouvez profiter quelquefois de la baisse, sprès avoir profité de la hausse. Car si les cours viennent à baisser après que vous avez veudu sur votre prime, et que vous soyez obligé *d'abandonner*, vous perdez 250 francs, il est vrai, mais pour gagner bien davantage d'un autre côté ; car vous vous trouvez alors vendeur à découvert, à un cours beaucoup plus élevé que celui que l'on fait en ce moment.

Supposez un instant que vous ayez acheté 50 Lyon à 950 dont 10. Quelques jours après, le Lyon fait 965 : vous ne croyez plus à la hausse; vous pensez qu'il est prudent de vendre ; et vous vendez à ce prix. Quoi qu'il arrive, vous êtes sûr de gagner quinze francs par action, si votre prime devient du ferme, si l'on reste au-dessus de 950. Mais tout d'un

coup, l'on vient à baisser, et le Lyon, le jour de la réponse des primes fait 930 fr. Vous abandonnez alors forcément votre prime ; vous perdez ainsi 10 francs par action, mais vous êtes vendeur à découvert de 50 Lyon à 965. Vous rachetez alors à 930, ce qui vous fait 35 francs de bénéfice, moins 10 fr. de prime abandonnée ; restent 25 francs au lieu de 15 que vous aviez d'abord. La baisse vous a donc procuré un bénéfice de 10 francs.

Ainsi avec une prime achetée, c'est-à-dire avec une position à la hausse, vous avez profité de la hausse et de la baisse.

Celui qui sait bien tirer parti d'une prime achetée, peut, au moyen de cette prime, faire un grand nombre d'opérations ; toujours en risquant seulement ce qu'il veut bien perdre, et en le sachant d'avance.

Voilà donc, non pas un moyen sûr de gagner de l'argent (il n'en existe pas à la Bourse), mais un moyen de n'en pas perdre plus qu'on ne veut.

Si l'on peut opérer ainsi à la hausse, il faut bien que la baisse jouisse du même avantage. Il existe en effet un moyen de jouer également à la baisse, en ne risquant qu'une

somme déterminée. Seulement, ici, il faut faire deux opérations au lieu d'une, il faut vendre *ferme contre prime :* vous achetez 25 ou 50 actions à prime de 10 fr. et les revendez en même temps au cours ferme.

Si vos prévisions sont trompées, si l'on monte au lieu de baisser, et si, le jour de la réponse des primes, le cours de votre prime achetée est dépassé, cette prime devient du ferme, et vous perdez l'écart entre le cours de votre ferme et celui de votre prime, quelle que soit du reste la hausse de la Bourse.

Ainsi, vous ne voulez pas risquer les chances d'une opération purement à la baisse. Dans ce cas, vous vendez par exemple 25 Lyon à 935, et les rachetez à 945/10.

Si vous vous êtes trompé dans votre opération, et que, le jour de la réponse des primes, le Lyon fasse 955 ou 960, vous levez votre prime qui devient du ferme, en sorte que vous perdez dix francs par action, puisque vous êtes vendeur à 935 et acheteur à 945 ; tandis que, sans l'achat de votre prime, si vous aviez seulement vendu dans l'espoir que l'on baisserait, vous eussiez peut-être perdu 25 ou 30 fr. par action.

Vous connaissez donc d'avance votre perte :

mais, comme dans l'opération contraire à la hausse, votre bénéfice est illimité.

Si, selon votre attente, l'on vient à baisser, vous perdez probablement votre prime, mais vous avez toute la baisse pour vous, et vous rachetez lorsque vous croyez la baisse terminée, ou que vous vous contentez du bénéfice que vous pouvez réaliser.

Ici, encore, le spéculateur peut profiter, lorsqu'il a racheté ce qu'il avait vendu, d'une réaction à la hausse, au moyen de sa prime, si sa prime devient du ferme, le jour de la réponse.

Si, croyant à la hausse, vous achetez une prime, et que vous voyez clairement que vous avez fait fausse route, que vous serez dans l'obligation d'abandonner votre prime, changez votre position : rien ne vous empêche de vendre immédiatement du ferme contre votre prime. Au lieu d'avoir une position à la hausse, vous en avez une à la baisse, et vous savez également que vous ne pouvez pas perdre plus que l'écart existant entre votre ferme et votre prime.

Il est tout naturel, puisque ces primes offrent aux acheteurs de véritables avantages, que le cours en soit plus élevé que celui du ferme.

Plus l'esprit général est à la hausse, et plus l'écart entre le ferme et les primes grandit : c'est assez facile à concevoir; de même que plus l'on approche de la liquidation, plus cet écart diminue : on ne fait même plus de primes deux ou trois jours avant la liquidation.

La réponse des primes, nous l'avons dit, se fait la veille de la liquidation, à deux heures, selon les cours qui existent alors.

L'acheteur à prime, parce qu'il ne réalise pas un bénéfice, ne perd pas toujours complètement sa prime; quelquefois même le cours ferme est celui de sa prime, et, dans ce cas, il ne perd que son courtage. Il ne perd pas forcément 250 fr. sur 25 actions, qu'on ne s'y trompe pas! mais c'est le maximum de ce qu'il peut perdre.

Ce que nous venons de dire pour les chemins s'applique également à la rente, et à toute valeur se négociant en liquidation.

Pour la rente, la prime est de 50 cent., ce qui fait également pour 1,500 — correspondant à 25 chemins — 250 francs.

Il existe aussi d'autres primes que celles de 10 fr. et de 50 cent. Il y a pour les chemins la prime de 20 fr., et pour la rente les primes de 1 fr. et même de 2 fr.

La prime de 1 fr. pour la rente est encore assez fréquente; mais celles de 20 fr. et de 2 fr. ne se négocient presque jamais.

On ne fait que fort peu de primes sur le 4 1|2, mais on en fait considérablement sur le 3 0|0, la véritable valeur de la Spéculation, dont nous aurons à parler, quand nous arriverons à la coulisse.

Mais, nous dira-t-on, pour qu'on puisse acheter des primes, il faut qu'il y ait nécessairement des vendeurs, et s'il y a un si grand avantage à les acheter, il est difficile qu'il y ait aussi le même avantage à les vendre?

Nous allons répondre à cette objection bien naturelle.

S'il est bon d'acheter des primes, il n'y a rien de plus dangereux que d'en vendre, à moins que l'on ne soit propriétaire d'actions.

L'acheteur qui vend une prime sur du ferme se lie les bras, et ne peut plus parer aux évènements. En cas de hausse, il limite son bénéfice, puisqu'il ne gagnera que l'écart entre son ferme acheté et la prime vendue. Si l'on baisse, il peut vendre son ferme le moins mal possible, et espérer que les 10 fr. dela prime abandonnée diminueront sa perte. Mais il peut se faire aussi qu'après qu'il a ra-

cheté, l'on vienne à monter, qu'il se trouve débordé, et que sa prime vendue devienne du ferme. Le voilà donc forcé de racheter sur sa prime, et de *réaliser* une seconde perte, (car, à la Bourse, on *réalise une perte* comme on *réalise* un bénéfice), et il perd ainsi de deux côtés à la fois.

Il est donc aisé de voir qu'il n'y a rien de bon à gagner à vendre des primes dans ces conditions, et que c'est un jeu fort dangereux.

Il y a aussi des gens qui, dans des moments de stagnation, ne voyant ni hausse ni baisse, et partant aucune opération à faire, vendent simplement des primes, sans être acheteurs de quoi que ce soit. Cela peut réussir en effet dans des moments de grand calme; en ce cas, leurs primes leur sont abandonnées, et ils trouvent un bénéfice de 10 francs: différence qui n'aurait peut-être pas existé entre les cours durant toute la quinzaine.

Mais, que l'on monte au-dessus de leur prime, les voilà dans l'obligation de racheter, en essuyant une perte. Puis, au moment où ils se croient liquidés, l'on redescend bien au-dessous du cours de leur prime qui se trouve abandonnée, et ils sont forcés de re-

vendre leur ferme, en perdant cette fois encore bien davantage.

Quelquefois aussi l'on achète à prime, et l'on revend de même, avec un certain écart, bien entendu. Cet écart qui ne peut jamais être bien considérable, est le seul bénéfice que l'on puisse espérer.

On ne peut pas, dans cette opération, gagner grand chose, mais il est impossible aussi de perdre beaucoup; car, si vos deux primes sont abandonnées, vous avez seulement vos courtages à payer.

Il n'y a, avons-nous dit, que les propriétaires de titres qui puissent vendre des primes.

Pour ceux-là, en effet, ils savent au moins ce qu'ils font, et ne courent aucun risque.

Vous avez acheté 25 actions à 950 fr. que vous avez levées et que vous gardez en portefeuille. Ces actions, bien entendu, vous rapportent un intérêt de... ou un dividende. Le cours actuel de ces actions est 980. Mais vous ne voulez pas vous en défaire à ce prix. A 1,000 francs, vous consentiriez à les vendre, et vous vous contenteriez d'un bénéfice de 50 fr. par action. Justement, on vient à les coter 1,000 fr. dont 10. Vous les vendez

donc à prime, à ce prix ; car, si votre prime devient du ferme, vous avez atteint le cours que vous vous étiez fixé, et vous livrez vos titres. Si votre prime, au contraire, est abandonnée, vous gardez vos actions, et vous touchez 10 francs par action. C'est simplement 250 francs tout trouvés.

On voit donc clairement par là l'avantage qu'il peut y avoir pour les porteurs de titres, de vendre des primes, avantage qui n'existe que pour eux.

Il est bien évident que l'on peut appliquer à la rente ce que nous venons de dire pour les chemins.



§ III.

Des Arbitrages.

L'arbitrage est une opération plus dangereuse que les opérations à prime, car la perte n'est nullement limitée ; moins dangereuse cependant qu'une opération pure et simple à la hausse ou à la baisse.

L'arbitrage consiste dans l'achat de certaines valeurs contre la vente de certaines autres. Il y a deux sortes d'arbitrages: l'un en hausse, et l'autre en baisse.

Si, croyant à la hausse, vous ne voulez pas cependant, *acheter ferme*, et que vous pensiez que telle valeur, d'après les renseignements que vous pouvez avoir, doit en cas de hausse, monter plus que telle autre, vous achetez une certaine quantité de cette valeur,

et vous vendez par contre une même quantité de telle autre valeur qui devra rester stationnaire ou ne prendre que fort peu de part à la hausse, et qui cependant, en cas de baisse, suivrait le mouvement général, et contrebalancerait, ou, tout au moins, diminuerait la perte que vous éprouveriez sur votre achat.

C'est là un arbitrage à la hausse.

Dans un arbitrage à la baisse, vous vendez au contraire une valeur sujette à baisser, et vous achetez par contre une valeur peu variable, qui cependant suivrait un mouvement général en hausse, et vous couvrirait en tout ou en partie de votre perte.

L'arbitrage a cet avantage de pouvoir se prolonger longtemps, et sans autres frais que le courtage; car, étant acheteur et vendeur, si *vous vous faites reporter* d'un côté, de l'autre vous *reportez*, et vous pouvez même parfois trouver un bénéfice dans la différence des prix de report.

Pour que l'arbitrage puisse offrir quelque bénéfice, il faut ordinairement le faire sur un nombre assez considérable d'actions.

Il y a quelquefois des arbitrages qui vous font bénéficier et sur l'achat et sur la vente,

c'est-à-dire que la valeur que vous avez achetée monte, tandis que celle que vous avez vendue vient à baisser; mais aussi il ne serait pas impossible que le contraire arrivât.

L'on fait assez souvent des arbitrages sur la rente. L'on achète du 3 0[0 pour vendre du 4 1[2, et réciproquement.

Comme le 3 0[0 varie beaucoup plus que le 4 1[2, pour faire un arbitrage en hausse, il faut acheter du 3 0[0 et vendre du 4 1[2; et pour faire un arbitrage en baisse, il faut vendre au contraire du 3 0[0 et acheter du 4 1[2.

La vente et l'achat doivent se faire simultanément.

L'on indique ordinairement à son agent de change l'écart qui doit toujours exister entre l'achat et la vente. Les deux valeurs peuvent donc être achetées et vendues à différents cours, pourvu qu'il existe toujours entre ces cours la même proportion.

Les arbitrages entre Paris et les Bourses de province, ou entre Paris et Londres, offrent souvent à la Spéculation de brillants avantages; c'est-à-dire que, selon les cours, l'on achète à Paris pour revendre à Lyon, par exemple; ou l'on vend à Paris pour racheter à Londres.

A Lyon, à Marseille et à Bordeaux, les affaires sont encore assez nombreuses pour permettre ces arbitrages, bien que dans une limite assez restreinte.

On fait aussi assez souvent des arbitrages avec Bruxelles.

A Londres, les affaires sur notre rente et sur nos chemins sont presque aussi nombreuses qu'à Paris même.

Grâce au télégraphe électrique, et surtout à la manière dont se font les opérations à la Bourse de Londres qui n'est point limitée dans sa durée comme la nôtre, les arbitrages sont assez faciles et fort avantageux entre Paris et la capitale de la Grande-Bretagne.

Tous les jours, à deux heures à peu près, arrivent les cours de Londres qui sont affichés à la Bourse, sous la responsabilité du commissaire, afin d'éviter les fausses nouvelles au sujet de ces cours qui influent beaucoup sur les nôtres.

C'est donc avec connaissance de cause que l'on peut se livrer à ces arbitrages, mais ce ne sont guère que les banquiers qui, par leurs relations, peuvent profiter de ces différences entre les cours. Quant au petit spéculateur, comment voulez-vous que pour 25 ou 50

chemins, il puisse se mettre en relation avec un agent de change de Londres ou de Bruxelles qui ne saura ni ce qu'il est, ni ce qu'il vaut.



§ VI.

Des Escomptes.

Comme celui qui vend une valeur, même à découvert, est censé posséder cette valeur, l'acheteur est toujours en droit de demander, même avant le moment de la Liquidation, la livraison des titres qu'il a achetés.

Forcer ainsi son vendeur à livrer avant la liquidation, c'est ce qu'on appelle *Escompter*.

Lorsqu'un agent de change a besoin de certaines valeurs, de Lyons par exemple, il consulte son carnet des agents, et escompte un de ses confrères qui se trouve chez lui vendeur de Lyons. A cet effet, il lui fait remettre ce que l'on appelle des *Noms*, après avoir fait afficher l'Escompte au cabinet des agents : ces noms circulent de mains en

mains, c'est-à-dire que l'agent escompté en escompte un autre à son tour, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'ils soient gardés par l'un d'eux n'ayant pas de vendeur, préférant livrer, et livrant ces Lyons aux *noms* indiqués contre un mandat.

L'on pourrait croire au premier abord que l'Escompte serait un fort bon moyen d'arrêter la baisse, puisqu'il forcerait les vendeurs à découvert de livrer ce qu'ils n'ont pas, et les mettrait par conséquent dans la nécessité de racheter ce qu'ils ont vendu. Il en serait peut-être ainsi, surtout quant il s'agirait d'opérations importantes, si l'Escompte était une chose sérieuse; mais, la plupart du temps, il ne signifie absolument rien.

Jamais on ne parle à un client vendeur à découvert de le forcer à racheter pour cause d'Escompte. A moins de circonstances bien extraordinaires, un agent peut toujours *rendre* ses escomptes, sans en parler à ses clients; et, dans le cas contraire, il trouve toujours à escompter un de ses confrères qui n'est nullement vendeur chez lui : c'est ce qu'on appelle un *Escompte* de *complaisance*.

Ce sont de petits services que l'on se rend mutuellement.

Les valeurs escomptées doivent être livrées au bout de trois jours au plus. Sinon, l'agent qui a besoin de titres et qui a escompté, fait *afficher* par la Chambre syndicale, au cabinet des agents, celui qui doit livrer, et si, après l'affiche, on ne livre pas encore, l'agent escompteur est en droit de faire racheter *d'office,* au cours du jour, aux risques et périls de l'agent escompté.

A moins que ce ne soit un agent ou un banquier ayant besoin de titres, il n'y a aucun intérêt à escompter.

Si, cependant, vous aviez acheté à terme et vendu au comptant, y trouvant un plus grand bénéfice, et si l'agent vous réclamait ces titres que vous avez vendus au comptant et que vous n'avez pas, vous seriez forcé alors, pour livrer, d'escompter votre vendeur.

C'est à peu près le seul cas où un spéculateur ordinaire ait à se servir de l'escompte.

On peut également escompter les primes que l'on a achetées; mais, à moins d'avoir besoin absolument de titres, il n'y a aucun avantage à le faire. Si l'on est au-dessous du cours de la prime, on se trouve acheteur à un cours plus élevé que le cours

actuel. Si, au contraire, on est au-dessus, il n'est pas nécessaire, pour vendre, que votre prime devienne de suite du ferme, c'est-à-dire d'Escompter. On limiterait ainsi son bénéfice, en faisant de son achat à prime un achat ferme, tandis que l'on peut redescendre bien au-dessous du cours de la prime achetée, abandonner cette prime, racheter le ferme que l'on a vendu, et jouir par conséquent d'un bénéfice plus considérable.

Pour le vendeur de prime, il ne peut trouver que bénéfice à être escompté. S'il a vendu à prime parce qu'il possédait des titres, comme il devra toujours livrer, si son cours de vente est dépassé, peu lui importe que sa prime devienne du ferme un peu plus tôt ou un peu plus tard.

S'il a été escompté et que l'on vienne à baissér au-dessous de son cours, il rachètera s'il veut garder ses titres, et bénéficiera d'une différence qui, dans ce cas, peut être beaucoup plus considérable que la prime qu'on lui aurait abandonnée, mais qui ne peut guère être moindre.

En un mot, l'escompte est beaucoup plus l'affaire de l'agent de change que celle du client qui n'a presque jamais à s'en préoccuper.

§ V.

Compensations.

Il arrive souvent qu'un client, pour des raisons de prudence ou pour des raisons particulières, ne fait pas toutes ses affaires chez le même agent de change. Les banquiers surtout, dont les affaires sont considérables, et qui sont un peu dans la nécessité de les partager, font souvent vendre par un agent ce qu'ils ont fait acheter par un autre. Pour liquider leur position, ils donnent aux deux agents ce que l'on nomme une *Compensation*, c'est-à-dire que chez l'agent qui a acheté on les portera vendeurs par l'agent qui a vendu, et réciproquement.

Il faut avoir bien soin de donner ses com-

pensations le matin même de la liquidation. Ceci, on le voit, n'est qu'une affaire d'écritures. Dans les rapports de la coulisse avec le parquet, les compensations sont très nombreuses.

A moins que le client n'indique certains cours, les cours de compensation sont fixes et les mêmes pour tout le monde. On prend les cours moyens du jour de la liquidation comme cours de compensation, et c'est sur ces cours, nous l'avons déjà dit, que l'on fait les Reports.

§ VI.

Liquidations.

Il est inutile de répéter ici ce que nous avons dit plus haut : que la liquidation avait lieu à la fin du mois pour la rente, au 15 et au 31 pour les chemins ; que la réponse se faisait le 15 et le dernier jour du mois. Nous ne voulons pas non plus expliquer le système de liquidation pratiqué à la Bourse. Ce ne serait intéressant que pour les commis dits liquidateurs, et ils en savent au moins autant que nous sur ce sujet. Disons cependant qu'après avoir eu longtemps une liquidation défectueuse et incomplète, la Bourse, grâce à l'intelligence d'un commis liquidateur, pos-

sède aujourd'hui un système simple, clair et précis.

Il n'y avait autrefois qu'une seule liquidation, celle de la fin du mois. L'affluence des nouvelles actions de chemins de fer, en augmentant considérablement le nombre des valeurs cotées à terme, a nécessité une seconde liquidation, celle du 15.

Elle dure un jour de moins que la liquidation de fin de mois, le jour où l'on n'a pas de rente à liquider.

Il est presque inutile pour le client de savoir que, le 17 et le 18, comme le 3 et le 4 de chaque mois, les agents de change terminent leur liquidation, c'est-à-dire font leurs balances de capitaux et de valeurs, et effectuent la livraison des titres. Qu'il sache seulement que, pour lui, la liquidation est terminée le 17 et le 3 au matin; qu'il peut alors passer à la caisse, régler son compte, recevoir ou apporter des différences, si ce compte est balancé, ou même dans le cas où il livrerait des valeurs. Au contraire, pour celui qui lève, pour le reporteur d'argent, on ne peut lui livrer ses titres qu'après que la Chambre syndicale elle-même les a délivrés, c'est-à-dire le 5, dans la journée.

§ VII.

Opérations au Comptant.

VALEURS NOMINATIVES ET AU PORTEUR.

Transfert.

Il ne s'agit plus ici du jeu, mais bien du *placement* de capitaux.

Si vous avez des fonds à placer, et que vous choisissiez la rente, un chemin de fer, ou une valeur industrielle, vous faites acheter *au comptant* une certaine quantité de rente, de ce chemin, ou de cette valeur, de telle sorte que la somme totale de vos capitaux soit employée.

Si, au contraire, vous possédez de la rente

ou des actions de chemin de fer, et que vous ayez besoin de vos capitaux, vous faites vendre votre rente ou vos actions au comptant.

Les valeurs sont de deux sortes : les valeurs au porteur, et les valeurs *nominatives*.

Les valeurs au porteur sont celles sur lesquelles tous les versements sont effectués, et qui ne portent point le nom de leur propriétaire. Ces valeurs, au besoin, pourraient se négocier de client à client. Car rien n'empêche que je ne vous remette *deux* actions du Nord, contre la somme de 1,900 fr., le cours du Nord étant 950.

Il n'en peut être ainsi pour les valeurs *nominatives* qui se font par voie de transfert, et pour lesquelles, par conséquent, l'intermédiaire d'un agent de change devient nécessaire.

La *rente* est nominative ou au porteur.

Mais il ne se négocie que fort peu de rente au porteur, le transfert (1) étant une garantie contre la perte des titres.

La seule rente que l'on achète au porteur est le 3 0/0, et encore n'est-ce que pour des

(1) Le bureau des transferts de rente est à la Bourse, au premier étage. Chef des transferts : M. *Jabineau*.

mineurs, afin d'éviter les frais de notariat qui sont toujours fort élevés. Qu'en dites-vous, messieurs les notaires ?

Les actions des Compagnies de chemins de fer commencent presque toutes par être nominatives, attendu que l'on n'exige d'abord que le paiement d'une partie de l'action, et que les versements s'effectuent ensuite au fur et à mesure.

La Compagnie a donc intérêt à connaître les noms des porteurs d'actions, dans le cas où ceux-ci ne viendraient pas faire leurs versements.

Quand l'action est complètement libérée, elle devient au porteur.

Toutes les obligations sont au porteur. Certaines valeurs industrielles sont aussi transférables.

Si la voie du transfert est parfois longue, ennuyeuse et difficile, elle offre en revanche une grande sécurité.

On a vu, surtout depuis peu, combien il est facile, au contraire, de soustraire des actions au porteur, de les vendre, d'en toucher l'argent, et tout cela sans qu'on s'en aperçoive.

Comme les opérations au comptant ne sont pas pour le client une affaire de spéculation,

le mieux est de limiter comme cours d'achat, ou de vente, le *cours moyen*, c'est-à-dire le cours intermédiaire entre le plus haut et le plus bas.

Le *cours moyen* se fait toujours avant la Bourse, ou tout au moins dans la première demi-heure. Si les ordres ont quelque importance, il n'est donc pas toujours facile de les exécuter. Mais s'agit-il de valeurs courantes, telles que la Rente, le Nord, le Lyon, ou quelque autre grande ligne, on trouve toujours à *vendre* ou à *acheter* au cours moyen.

Quand vous donnez un ordre non limité, soit à terme, soit au comptant, vous devez vous fier complètement à la bonne foi, non-seulement de l'agent de change, mais encore de ceux qui le remplacent.

Vous avez donné l'ordre d'acheter 20 Nord à 950, et l'on vous écrit le soir, selon l'usage, que votre ordre a été exécuté, c'est-à-dire que l'on a acheté par votre ordre au comptant 20 Nord à 950. Vous prenez la cote et vous y lisez : Nord, au comptant, 950, 947 50, 945.

Rien ne prouve qu'on ait acheté vos Nord à 950, mais aussi rien ne prouve le contraire. Vous avez limité 950 ; le cours a été coté : Qu'avez-vous à dire ?

Si vous n'aviez pas limité de cours, et qu'on vous eût donné réponse de vos 20 Nord achetés à 950, vous auriez simplement le droit de vous plaindre, mais pourriez-vous prouver que vos actions ont été achetées à 945 et non à 950?

Il est donc plus sage, si vous voulez faire un placement de fonds, d'acheter au cours moyen, pour vendre *la même chose*.

Vous pouvez encore parfois, même dans ce cas, vous trouver lésé, non par votre agent, mais par quelque autre, qui, dans son intérêt, fera coter un cours imaginaire, et qui élèvera ou abaissera nécessairement le cours moyen.

Un agent, par exemple, se trouve avoir acheté une assez forte somme de rente 3 0/0, au cours moyen. Il voit à la fin de la Bourse le 3 0/0 coté 70 fr. 50, 45, 40: il viendra alors faire coter 70 fr. 30 pour abaisser le cours moyen, qui sera par là 70 fr. 40, tandis qu'il aurait dû être réellement 70 fr. 45.

Tant mieux pour ceux qui ont acheté, tant pis pour ceux qui ont vendu! Mais ceci n'est qu'un petit malheur; il faut bien accepter ce qu'on ne peut empêcher.

Parmi les clients, il s'en trouve qui sont

trop défiants, et d'autres qui ne le sont pas assez. Les premiers croient qu'on les trompe toujours, les autres se figurent qu'on ne les trompe jamais. Pour sa tranquillité personnelle, il vaut mieux penser avec les seconds. Mais l'excès en tout est un défaut, vous le savez, et ils sont tous deux dans l'erreur.

On n'abuse pas chaque jour de l'ignorance forcée du client —dans certains cas seulement. Si votre agent de change a bien réussi l'affaire que vous lui avez confiée ; si, d'un autre côté, il se trouve avoir mal opéré pour un autre de ses clients, il compense l'un par l'autre. Vous vous trouvez ainsi , sans vous en douter, servir les intérêts de votre prochain.

L'agent de change y met quelquefois du sien, mais rarement. Il n'agit ainsi qu'avec les banquiers, dont une affaire mal faite peut faire perdre la clientèle, en les mécontentant, et il est bon de ménager les grands personnages. On doit savoir, au besoin, perdre un peu, pour gagner beaucoup.

C'est surtout à propos des reports que le petit client est sacrifié au profit de ces messieurs. Il faut en effet leur donner de bons reports rapportant un bon intérêt.

L'acheteur qui a besoin de se faire reporter

quand même en souffrira peut-être un peu, mais qu'importe? Songera-t-il à réclamer? et qu'est-ce donc que 10 ou 15 centimes de plus sur la rente, quand il rêve une hausse de 2 fr.?

Pour les clients de province, le danger existe là, réel, et presque incessant. Ils ne peuvent guère en effet limiter de cours, et doivent s'en rapporter complètement à la bonne foi de leur agent.

Il y a, chez tout agent de change, un compte de *Profits* et *Pertes*, par lequel *on passe* les affaires faites par erreur et qui restent sur le dos de la maison, les achats ou les ventes négociées en doubles. Ces erreurs peuvent donner lieu à des pertes ou à des bénéfices, presque toujours à des pertes. — Quand ce compte est débiteur, il faut bien rattraper quelque chose sur une affaire heureusement terminée. Malheur au client!

Néanmoins, ce compte de profits et pertes reste toujours débiteur, et chaque agent sait bien qu'il doit perdre ainsi au bout de l'année une assez forte somme, sans compter les clients qui lui *claquent* entre les mains.

C'est le revers de la médaille, mais bien faible, bien pâle, en comparaison de la face qui brille d'un si vif éclat!

Nous nous sommes laissé un peu entraîner hors du sujet. Revenons aux affaires *au comptant*.

Ce comptant, vous l'avez déjà vu, ne se fait point par l'intermédiaire des agents de change : le temps leur manque. Ce sont des commis qui sont chargés de ces négociations. Nous savons où ils se tiennent à la Bourse. Presque tous tripotent tant soit peu, et l'on comprend aisément que l'intérêt du client doive en souffrir.

La Chambre syndicale a rédigé mainte et mainte fois des arrêtés défendant aux agents de change de faire faire les négociations au comptant par leurs commis. L'amende, en cas de contravention, allait jusqu'à 500 francs.

Pendant deux jours, on se conformait aux ordres de la Chambre syndicale ; puis on recommençait les affaires à voix basse, sans montrer son carnet trop ouvertement ; enfin le carnet était mis au jour, on recommençait à crier, et les choses reprenaient leur cours habituel.

Vingt fois la Chambre syndicale a répété sa défense, et vingt fois on ne l'a pas écoutée.

Mais, dira-t-on, si les agents de change ne peuvent pas faire en même temps les opéra-

tions à terme et les affaires au comptant, vu le nombre toujours croissant des valeurs qui encombrent le parquet, que ne crée-t-on dix charges de plus? Le gouvernement n'aurait-il pas le droit d'imposer ces charges, en en partageant le prix entre tous les agents, à titre de dédommagement?

On comprend que le gouvernement ne veuille pas vendre ces charges, imitant ainsi ce qui s'est pratiqué sous certains gouvernements qui firent argent de tout.

Mais, que l'on fasse pour les agents de change de Paris ce qu'on fait pour les courtiers de marine dans certains ports. Quand un nouveau courtier est nécessaire, le gouvernement le nomme : il paie sa charge, et l'on en distribue le prix au courtiers de la ville, dont le nouveau titulaire est censé devoir diminuer les courtages.

Les agents de change ne voudraient pas même entendre de cette oreille-là. Ils s'érigent volontiers en Protectorat. Ils permettent aux coulissiers et aux courtiers de braconner sur leurs terres, de lever le même lièvre. Mais accepter de nouveaux collègues? Jamais! Du reste, que feraient dix hommes de plus autour de la corbeille? Ils ont déjà bien assez de peine

à s'entendre, les erreurs sont assez fréquentes; elles le seraient bien plus encore. Tant pis pour l'agent de change, direz-vous! Non: tant pis pour le client, car c'est encore lui qui sera le dindon de la farce.

Cet intermédiaire des commis pour les affaires au comptant est donc loin d'être une garantie pour le client. Mais, vous le voyez, c'est presque un mal nécessaire. Résignez-vous! Les affaires au comptant se règlent le lendemain même de l'achat ou de la vente.

Cet achat ou cette vente est constatée par un bordereau sur lequel se trouvent le cours, le capital, le courtage, et le produit net de la négociation. Ce bordereau, dont le timbre est de 35 centimes, est signé ordinairement par le caissier, qui a la procuration de son patron.

Quand il s'agit d'une vente, il y a un double bordereau que signe le client et qui reste entre les mains de l'agent de change. C'est simplement un reçu du montant de la vente.

Nous allons nous occuper maintenant du courtage sur les opérations à terme et sur celles au comptant.

§ VIII.

DU COURTAGE.

En voyant le chiffre fabuleux du courtage fait chaque année par les agents de change, on serait tenté de crier : Au vol ! Il n'est pourtant perçu qu'un courtage bien faible au comptant, plus faible encore sur les opérations à terme. C'est grâce seulement au grand nombre d'affaires qu'il atteint des proportions gigantesques. Le courtage au comptant est de 1/8 pour cent. Pourrait-on prendre moins? Pour 1,200 francs de capital, vous payez 1 fr. 50 de commission. Il n'est pas perçu de courtage moindre que 1 fr. 50, quel que soit le capital de la négociation.

Vous acheteriez une obligation du Nord de

300 fr., une obligation foncière de 97 50; vous paieriez 1 fr. 50 de courtage, autant que pour un capital de 1,200 fr.

Pour les obligations, et en général pour toutes les actions au-dessous de 400 fr., il est exigé un courtage de 50 c., ce qui fait, par conséquent, plus de 1/8 pour cent. Du moment que l'obligation ou l'action vient à dépasser le cours de 400 fr., on prend 1/8, ce qui est plus avantageux. Ainsi l'ordonne la Chambre syndicale.

Pour les actions au-dessous de 200 fr., telles que le Palais, comme ce serait prendre plus de 1/4 pour cent que de prendre 50 c. par action, la loi autorise à ne prendre que 25 c.

Si l'action baisse au-dessous de 100 fr., le courtage de 25 c. représente plus que 1/4 pour cent: c'est, du reste, le seul cas, car la loi défend de prendre plus de 1/4 pour cent.

« Les agents de change ne pourront jamais » percevoir moins de 1/8 pour cent, ni plus de » 1/4 pour cent, sur chaque opération au » comptant ou à terme dont ils auront été » chargés, ainsi que les négociations des let» tres de change. » Délibération de la Cham» bre syndicale, 9 janvier 1819.

» Les agents de change et courtiers ne

» pourront exiger aucune somme au-delà des
» droits qui leur sont attribués par le tarif, sous
» peine de concussion. »

Arrêté du 24 septembre 1724.

Les fonds étrangers, le Piémont excepté, les piastres Espagnoles, l'Autrichien, etc., paient un droit de 1/4 pour cent. Les agents sont aussi autorisés à percevoir 1/4 pour cent de commission sur les rentes que les tribunaux se chargent de vendre d'office.

Les valeurs industrielles sont soumises au même tarif, à moins cependant que 50 cent. par action ne représentent un courtage plus fort.

Dans ce cas on prend 50 centimes.

Vous le voyez, on n'a pas laissé échapper une occasion de prendre le plus de courtage possible.

C'est là ce qui l'élève, ce courtage si faible en apparence !

Ne vous en plaignez pas à l'agent de change ; il vous montrera le tarif de la Chambre syndicale, et, sur ce tarif, il lui est expressément défendu, sous peine d'amende, de prendre un courtage moindre que les courtages indiqués.

Aussi pour les banquiers, les courtiers, — à

qui l'agent de change fait une remise,—prend-on sur les bordereaux le courtage tel qu'il doit exister véritablement, afin de ne pas se mettre en contravention, quitte ensuite à leur en rembourser une partie de la main à la main.

En liquidation le courtage est fixé ainsi :

25 fr. sur 1,500 et sur 2,250, ce qui ne fait pas 1/8 pour cent, (il faudrait pour cela que la rente tombât à 40 francs.)

Et 1/8 pour cent, comme au comptant, sur les chemins de fer et sur la rente Piémontaise.

Le Crédit mobilier, le Crédit foncier, sont rangés dans la catégorie des chemins de fer.

En liquidation, de même qu'au comptant, pour les chemins dont le courtage ne représenterait pas 1/8 pour cent, comme le Dieppe, la Teste, la Rive gauche qui sont au-dessous de 400 fr., on prend 50 c. par action.

Lorsqu'on fait en liquidation une vente et un achat dans la même Bourse, soit sur la même valeur, soit sur une valeur différente, on ne paie qu'un courtage, mais toujours sur le capital le plus fort, bien entendu !

Au comptant, cet avantage n'existe pas réellement. Si le client réclame, on viole le règlement, et l'on fait quelquefois droit à la réclamation.

Si, dans la même Bourse, l'on fait deux opérations contraires, l'une au comptant, l'autre en liquidation, on ne paie également qu'un courtage.

Le courtage est pris sur la valeur nominale de l'action. Une action de 500 fr. sur laquelle il n'y a que 250 fr. de versés, ne représente réellement avec une prime de 140 fr. qu'un capital de 390 fr. Le courtage devrait être alors de 50 c. Mais on prend le courtage sur la valeur nominale, c'est-à-dire sur 640 fr., soit 80 c.

On a souvent débattu cette question :

Le courtage doit-il être pris sur la valeur nominale de l'action ou sur le produit net de la négociation ?

Bien que l'auteur du *Manuel du spéculateur* prétende que la Chambre syndicale a toujours statué, en cas de contestation, pour qu'on ne prît le courtage que sur le produit net, nous nous croyons autorisés à dire que les agents qui perçoivent le droit de 1/8 pour cent sur la valeur nominale de l'action, et ils le font tous, se conforment aux règlements de la Chambre syndicale.

Les coulissiers, nous le verrons, ne prennent sur la rente que la moitié du courtage

perçu par les agents, soit 12 fr. 50 c. sur 1,500, 3 pour cent.

Les courtiers retiennent un droit de 50 c. par action qu'ils négocient.



§ IX.

Quelques réflexions.

Acheter ferme ou à prime pour vendre ensuite, c'est-à-dire opérer à la hausse, vendre d'abord pour racheter plus tard, c'est-à-dire opérer à la baisse ; voilà en quoi consiste aujourd'hui toute la spéculation, à la Bourse.

Il ne s'agit d'un côté et de l'autre que de faire des bénéfices, mais il faut pour cela savoir saisir le moment favorable de vendre ou d'acheter.

Ce sont donc les causes devant produire la hausse ou la baisse qu'il est nécessaire d'étudier, de connaître, de deviner !

Le spéculateur doit courir les nouvelles,

songer à tous les évènements qui peuvent avoir quelqu'influence sur les cours. Mais qu'il prenne garde et ne s'y trompe point!

Il est dangereux, vous le savez, d'accueillir légèrement les rumeurs qui montent de côté et d'autre. Des gens intéressés répandent des bruits mensongers, ou défigurent tellement les nouvelles qu'il serait difficile de les reconnaître. Il est inutile de rappeler à ce propos le mouvement que produisit à la Bourse le fameux Tartare, qui semblait pourtant n'être pas un canard.

Il faut être bien habile et bien connaître la Bourse, pour savoir apprécier l'effet qu'y produira telle ou telle nouvelle bonne ou mauvaise.

Il ne saurait y avoir de théorie sur ce sujet, mais que le spéculateur le sache bien! à la Bourse on escompte les évènements et les faits. S'il doit arriver quelque chose d'heureux, l'on montera jusqu'au jour de l'accomplissement, et l'on baissera le lendemain. On pourrait citer mille exemples à l'appui de ce que nous avançons. Prenons un des plus saillants.

La Bourse, après le 2 Décembre, fatiguée des secousses qu'elle venait d'éprouver, crai-

gnait de voir renaître les jours difficiles qu'elle avait traversés, la Bourse désirait l'Empire. Les fonds montèrent donc rapidement, tant qu'il en fut question : ilsbaissèrent, de 2 francs, le lendemain du nouvel Empire.

Achetez en vue d'un évènement heureux ; mais vendez avant le fait accompli, si vous voulez profiter de la hausse.

Nous l'avons déjà dit, quand nous avons traité des opérations de la Bourse, la seule manière de jouer ou de spéculer (ces deux mots sont ici synonymes, ne l'oublions pas), avec quelques chances de succès, sans des chances égales de perte, c'est, dans notre opinion, l'achat des primes. Cette sorte d'opération, menée habilement, réussit presque toujours, et c'est la seule spéculation que des gens raisonnables doivent se permettre à la Bourse.

Si vous avez vendu à découvert, et que vous soyez déjà en bénéfice, par prudence couvrez-vous avec des primes ; mais ne restez jamais, par exemple, du samedi au lundi sur une vente ferme. Rien n'est plus dangereux. La moindre nouvelle, la plus petite note au *Moniteur*, et vous êtes perdu.

A part quelques conseils dictés par la Pru-

dence, il est impossible de faire un cours de Spéculation.

Tout dépend de la hausse ou de la baisse qui n'existent que dans l'avenir. Qui donc, encore une fois, peut se flatter de connaître l'avenir ?

Nous ne pouvons nous empêcher, en parlant de spéculation, de rappeler celle à laquelle donnent lieu les prêts de la Banque de France.

Ce mode de spéculation moins usité aujourd'hui, offrait d'immenses avantages, lors de la hausse qui suivit le 2 Décembre.

La Banque prêtait alors sur les actions 60 pour cent de la valeur au cours du comptant de la veille, pendant deux mois, et il était permis de renouveler son engagement. L'intérêt que l'on payait à la Banque était de 4 pour cent. Que faisait donc le spéculateur ? Celui qui avait quelques capitaux, tout en courant les chances de la Spéculation, ne laissait pas ces capitaux inactifs. Il achetait des valeurs au comptant, puis venait les déposer à la Banque. Avec l'argent prêté par la Banque, il achetait d'autres titres, qu'il déposait de nouveau, et ainsi de suite. Puis, la hausse arrivant, au fur et à mesure qu'il

vendait ses titres, il les retirait de la Banque, et recommençait ses opérations sur nouveaux frais.

Tout cela était bel et bien dans un temps comme celui dont nous parlons, dans un temps où la hausse a duré un an et demi. Mais quel danger pour le spéculateur, si la baisse l'eut forcé à vendre quand même, pour rembourser la Banque! Celle-ci avait devant elle, comme garantie, une baisse de 40 pour cent. La marge était grande.

Les reporteurs d'argent empruntaient eux aussi à la Banque ; à un moment où les reports donnaient un intérêt fabuleux de l'argent, ils pouvaient encore par ce moyen doubler cet intérêt.

Ainsi, quand on avait reporté de la rente, et que l'on était en possession de son titre, on allait le déposer à la Banque qui vous prêtait 60 pour cent. Avec cet argent, on reportait d'autres valeurs, lors de la liquidation du 15, et on lui faisait rapporter pendant le mois un double intérêt, intérêt qui montait alors jusqu'à 30 et 40 pour cent.

Ces opérations qu'il y avait tant d'avantages à faire, lors d'une grande hausse et au moment où les prix des reports étaient élevés,

ne sont guère plus praticables aujourd'hui. Les cours sont trop calmes, et la Banque ne prête plus que 40 pour cent sur la rente, et 20 pour cent sur les autres titres. N'a-t-on même pas fait courir le bruit qu'elle ne prêterait plus sur dépôts d'actions avant une époque peu éloignée? Elle a même mis la menace a exécution.

Dans tous les cas, avec les conditions qui existent maintenant, il serait difficile de trouver une combinaison qui permît d'en retirer quelqu'avantage.

Voilà donc un moyen de spéculation de moins.

Que dire encore? recommander la lecture des grands journaux. Le *Journal des chemins de fer* de M. Mirès est dévoré tous les samedis par les boursiers; les paroles du *Moniteur*, des journaux du gouvernement que l'on suppose bien informés, sont commentées, discutées, escomptées. Mais là, encore plus qu'ailleurs, il faut être sage et prudent. De l'audace, toujours de l'audace, encore de l'audace, disait Danton au peuple en haillons, assemblé dans le club des Jacobins. De la défiance, toujours de la défiance, encore de la défiance, dirons-nous à l'armée rangée en bataille

contre les murs de la Bourse, puisque cette comparaison vient toujours sous notre plume, en écoutant ces clameurs puissantes et le frémissement terrible des intérêts.

DEUXIÈME PARTIE.

—

LA COULISSE

COULISSIERS, COURTIERS.

La Coulisse, comme au théâtre, représente un peu le côté fantaisiste de la Bourse. Elle pèse de toute la force de ses poumons sur le cours de la rente, et nous l'avons vue près du parquet à gauche, comme la corneille de mauvaise augure, — *Cornix sinistra* — crier

des mots inconnus, et battre des ailes avec fureur.

Nous pourrions commencer cette petite étude, en donnant méchamment le texte de la loi. Nous renvoyons au règlement, nous contentant de jurer que la coulisse n'est pour ainsi dire à la Bourse qu'un parti de tolérance; mais elle a plus d'importance, la bonne fille, qu'une compagnie autorisée, et c'est elle, pour parler son langage, qui souvent donne le branle, précipite la hausse ou la baisse.

Ce n'est pas seulement là-bas, dans le coin, sur le théâtre de la guerre, qu'elle exerce son autorité. Le coulissier plante sournoisement son carnet, comme un aventurier son drapeau, sur chaque trottoir ou chaque parquet qu'il peut occuper. Malgré la guerre acharnée que la police lui a faite, la coulisse a toujours tenu bon, et, presque toujours, elle est restée maîtresse du champ de bataille. Il y a eu de longs moments de trève, dans cette lutte sans cesse renouvelée.

Les coulissiers se tenaient autrefois au bout du passage de l'Opéra. Plus tard, ils se réfugièrent dans une salle attenant au Casino, rue de la Chaussée-d'Antin. Ils jouirent dans leur nouveau séjour d'une tranquillité par-

faite. C'était bien là l'endroit qui leur convenait. Quand l'heure de fermer le carnet était arrivée, ils allaient se mêler aux quadrilles que menaient joyeusement dans la salle du bal les dames du quartier Bréda, dont les coulissiers ou plutôt leurs commis sont fort amateurs. Mais hélas! on vint bientôt les arracher aux délices de Capoue, et le préfet de police leur intima l'ordre, non-seulement de quitter le Casino, mais encore de ne plus tenir de réunions. Or, comme il est permis à tout citoyen Français de fumer son cigarre sur le boulevard, entre la rue Drouot et la rue Lepelletier, c'est là que ces messieurs se donnèrent rendez-vous, et ils ne dédaignèrent pas de faire leurs affaires en plein vent. On ne pouvait leur interdire le boulevard ni le café, mais ils n'avaient le droit ni de s'arrêter, ni d'inscrire leurs affaires sur le carnet. La police, tous les soirs, se trouvait représentée par un nombre considérable de sergents de ville chargés de faire circuler les soi-disant promeneurs, et, dès qu'ils entendaient une demande ou une offre, qu'ils apercevaient le bout d'un carnet, ils mettaient la main sur le collet du délinquant, et l'emmenaient impitoyablement chez le commissaire de police du quar-

tier. Cette rigueur dura quelque temps seulement ; puis, comme par le passé, l'on devint plus tolérant, et les coulissiers finirent par ne pas être plus inquiétés sur le boulevard qu'au Casino. Il y avait cependant toujours un certain nombre d'agents de police, mais ils fermaient les yeux.

Qu'est-ce donc que cette Coulisse? et quelle est son utilité? Nous le savons déjà, la coulisse est hors la loi. Comme la Compagnie des agents de change, cependant, elle a une Chambre syndicale, et n'est pas coulissier qui veut. Il faut d'abord être agréé par la Compagnie et pouvoir déposer un cautionnement. Une certaine défaveur s'attache malgré tout à ce nom de coulissier ; peut-être à tort. Car il y a dans la coulisse, comme partout ailleurs, d'honnêtes gens..... et des fripons.

Les coulissiers ne négocient qu'une valeur, le 3 pour cent. Les agents de change n'ont jamais réclamé contre cette usurpation de la coulisse, parce qu'ils y trouvaient leur avantage. Les coulissiers sont pour eux de très bons clients, ils ne diminuent en rien le nombre de leurs affaires. Souvent ils sont bien aise de les trouver pour les reports, dans une liquidation difficile. Disons ici, en passant, que

les agents de change, tout en ayant pour certains coulissiers la plus profonde estime, ne souffrent jamais qu'un de ces messieurs monte au parquet, c'est-à-dire devienne un jour leur collègue.

La coulisse, avons-nous dit, n'opère que sur le 3 pour cent. Elle fait toutes les opérations à terme que nous avons déjà expliquées, les achats et ventes fermes, les achats à prime, les ventes fermes contre prime, etc., etc. Elle possède de plus que le parquet des *primes de 5 sous* et des *primes de 2 sous.*

Ce sont ces primes qui ont toujours fait l'étonnement des bons bourgeois et de ces dames qui, passant sur le boulevard, entre sept et huit heures du soir, entendaient un individu dire mystérieusement à un autre: *J'ai deux sous pour demain*, ou bien encore: *Envoyez cinq sous pour demain !*

La prime de 2 sous ne se négocie que du jour au lendemain. Vous achetez 1,500 à prime de 2 sous, à la Bourse, ou le soir sur le boulevard, et la réponse de votre prime a lieu le lendemain à la Bourse de 2 heures.

Il y a donc à la coulisse, tous les jours, une réponse de primes. Les primes de 5 sous se font également du jour au lendemain.

Il est aisé de comprendre combien ces primes et leur bon marché facilitent et augmentent les opérations de la coulisse. A cause même de ce bon marché, elles ne peuvent pas se faire fin de mois. L'écart serait beaucoup trop grand pour qu'il y eût quelque chance de bénéfice.

Dans l'attente d'une bonne nouvelle, vous pouvez acheter pour le lendemain 3,000 *dont deux sous*.

Si la nouvelle que vous attendez n'est pas arrivée et que vous soyez obligé d'abandonner votre prime, vous perdez 10 c., c'est-à-dire 100 fr. Vous pouvez, du reste, recommencer plusieurs fois votre opération, et, le jour où votre attente ne sera point trompée, vous aurez sur 3,000 un bénéfice qui couvrira évidemment les pertes que vous aurez pu faire avec vos primes.

L'écart entre le ferme et les primes de 5 sous est naturellement moins grand que l'écart entre le ferme et les primes de 2 sous.

Le marché des primes de 10 sous et de 1 fr. pour la fin de mois est aussi fort large dans la coulisse, et les gros spéculateurs, les banquiers eux-mêmes sont souvent obligés d'avoir recours à elle, parce qu'ils ne trouvent pas au

parquet la même facilité pour les opérations à prime sur le 3 pour cent.

L'on fait à la coulisse une opération de prime qui n'existe pas au parquet : jusqu'à présent, nous avons vu que l'acheteur à prime était seul libre d'accepter ou d'annuler le marché, attendu que, dans aucun cas, il ne peut y avoir désavantage pour le vendeur. Ici c'est le contraire : le vendeur donne à celui qui veut bien faire l'affaire une prime de..... pour l'obliger à recevoir tel jour, à un cours indiqué, une certaine somme de rente. Le marché est libre pour le vendeur. — Supposons, par exemple, que la rente soit à 70 francs. —

Un individu vous donne 200 fr. pour avoir le droit de vous faire accepter le lendemain 3,000 à 70 fr. 30 c. Si vous croyez à la hausse, vous acceptez le marché. Car, si la rente monte à 70, 80, le vendeur n'aura pas intérêt à vous donner 3,000 à 70, 30, et vous aurez gagné votre prime. Si la rente baisse, au contraire, il vous forcera à devenir acheteur de 3,000 au prix indiqué, à 70, 30. C'est à vous, dans ce cas, à prendre des précautions contre la baisse. Cette opération est donc une opération à la baisse pour le vendeur, à la hausse

pour l'acheteur. C'est ce qu'on appelle *prime à recevoir*.

La coulisse, comme le parquet, fait à la fin du mois la liquidation sur le même modèle que celle des agents de change. Seulement chez elle les compensations sont beaucoup plus nombreuses, et elle ne lève ni ne livre presque jamais de titres.

Nous avons dit que les agents de change prenaient 25 fr. de courtage sur 1,500 et sur 2,250. La coulisse ne prend que 12 fr. 50 sur 1,500. Elle offre encore un autre avantage, c'est de ne pas faire payer le courtage à l'acheteur sur les primes abandonnées.

Les coulissiers font parfois les grands seigneurs; ils dédaignent de faire leurs affaires eux-mêmes, et se font remplacer dans la mêlée par des commis.

Si les agents de change ne font pas d'affaires pour leur propre compte, il n'en est pas de même des coulissiers. Quelques-uns même n'en font que pour eux. Aussi a-t-on vu de nos jours quelques-uns des leurs réaliser de brillantes et rapides fortunes, et être assez sages pour les conserver — ce qui est peut-être plus difficile. —

D'autres, au contraire, ont de bonnes et so-

lides maisons, et font encore, bien que ne prenant que la moitié du courtage perçu par les agents, 100 ou 150,000 fr. de courtage par an. Tous les coulissiers n'en sont pas là, mais en général, s'ils se contentaient de leurs courtages, et surtout si leurs clients payaient bien les différences, ils feraient de fort bonnes affaires. Malheureusement ils n'ont aucun recours contre leurs débiteurs pour affaires de Bourse, et la justice leur rirait au nez s'ils osaient réclamer. C'est donc à eux de prendre leurs précautions.

Il y a aussi ce que l'on appelle la *petite coulisse,* composée d'individus presque tous juifs, à qui l'on ne peut même pas donner le nom de courtiers. Cette petite coulisse s'occupe spécialement des nouvelles actions non encore cotées au parquet, et en général de toutes les mauvaises valeurs. L'on y négocie les Mouzaïa, la Gastronomie, les Télégraphes, les Richer, les Doks et les Palais, etc., etc.

Si la Probité venait habiter la terre, la petite coulisse serait, sans contredit, le dernier endroit qu'elle choisirait pour s'y fixer.

Leurs clients se composent presque tous de braves gens ayant, à force de travail et d'économie, amassé quelques sous. N'étant

pas assez riches pour s'adresser à un agent de change, ils viennent se jeter dans la gueule du loup. C'est l'histoire du malade trop pauvre pour consulter un bon médecin, et qui, s'il a recours à un charlatan, est victime de sa pauvreté.

Courtiers. — Il faut distinguer à la Bourse différentes espèces de courtiers. Nous n'avons pas à nous occuper des courtiers de marchandises qui, reconnus par la loi, possédent de véritables charges et n'ont à faire qu'aux négociants. Leur Bourse se tient de 3 à 5 heures, après celle des agents de change. Il y a encore les courtiers de change qui négocient le papier et qui ne sont autre chose que les intermédiaires entre les différents banquiers. Ils vont chaque matin chercher des affaires chez leurs clients. Un banquier, par exemple, reçoit une traite sur Amsterdam ou sur Londres, il la fait négocier par un courtier qui sait que tel autre banquier a besoin de papier sur Londres ou sur Amsterdam.

Si, au contraire, vous avez besoin de papier sur telle ou telle autre ville, vous chargez votre courtier de vous en trouver, ce qu'il

fait moyennant un courtage de 1/8 pour cent.

Mais ces courtiers n'ont aucun rapport avec ce qui nous occupe dans cette brochure, c'est-à-dire avec les affaires de Bourse.

Nous trouvons encore d'autres courtiers qui négocient les valeurs industrielles cotées à la Bourse. Pour ces intermédiaires, la loi est la même que pour les coulissiers. Ce qu'ils font leur est expressément défendu. Dieu sait cependant, s'il en manque à la Bourse! Non-seulement ils abondent, mais encore les agents les tolèrent, les soutiennent, et se servent d'eux en maintes et maintes circonstances. Il existe en effet des valeurs fort bonnes qui, bien que cotées par le parquet, sont introuvables quand il s'agit de les acheter, et dont on ne peut se débarrasser quand on veut les vendre. Chargez un agent de vous avoir des actions d'une Compagnie d'assurances, d'une Compagnie de gaz, des Omnibus, etc. L'agent ne refusera pas certainement votre affaire, mais ne croyez pas qu'il la fasse lui-même ; il appellera son courtier habituel, et le chargera de votre opération. Le courtier aura son courtage, et l'agent de change le sien. Vous y perdrez peut-être un

peu, mais pourquoi vous avisez-vous d'acheter des valeurs peu courantes ?

Ces courtiers, du reste, sont des hommes la plupart du temps intelligents et toujours nécessaires. Ils perçoivent ordinairement un courtage de 25 c. ou 50 c. par action. Il faut absolument se fier à leur bonne foi, car il n'y a pas de cote pour vous guider, et ils peuvent impunément vous *carotter* 5 fr. par action. Quand un courtier ne vous demandera pas de courtage pour une affaire, soyez sûr qu'il s'est payé et bien payé de ses propres mains. Certains coulissiers, mais en très petit nombre, s'occupent aussi des valeurs industrielles. Ce sont les bonnes et solides maisons dont nous avons parlé tout-à-l'heure.

L'AGENT DE CHANGE.

L'agent de change, tel que bien des gens se le figurent, est le plus souvent un être imaginaire.

Les femmes qui ne le connaissent point se le représentent riche, cela va sans dire, beau, élégant, spirituel au besoin, généreux jusqu'à la profusion.

C'est l'amant qu'espère la femme du demi-monde, ou quelquefois même la femme du monde entier, qui veut jouir largement de la vie dans ses beaux jours, posséder une villa à Montmorency, ou dans quelqu'autre lieu,

un petit hôtel à Paris, et terminer cependant sa joyeuse existence au sein de quelques rentes.

C'est le mari rêvé par la jeune fille qui n'a d'autre ambition que celle de devenir une femme à la mode, de porter des cachemires les plus longs possible, et d'avoir un équipage attelé de deux chevaux gris, tout ce qu'il y a de plus pommelé.

Pour tous enfin, c'est un homme heureux, puisqu'il est bien convenu qu'aujourd'hui la fortune fait le bonheur.

Il est toujours pénible de faire tomber une illusion, quelle qu'elle soit. Disons-le cependant, l'agent de change n'est ordinairement ni beau, ni élégant, ni spirituel. Il a presque toujours passé l'âge de la beauté et de l'élégance, et ses affaires ne lui laissent pas le temps de songer à l'esprit. Heureux ! quand elles ne lui enlèvent pas celui dont il peut être naturellement doué. Là, comme partout ailleurs, l'on rencontre du reste des exceptions, mais elles sont plus rares.

L'agent de change est simplement un homme comme un autre, un homme comme il y en a tant, un honnête bourgeois, décoré quelquefois, vivant paisiblement avec sa femme et

ses enfants, quand il en a, ne se refusant rien, il est vrai (et il n'a pas tout-à-fait tort); mais ce n'est pas, comme on se l'est longtemps figuré, et comme on se le figure encore, un lion fréquentant les boudoirs, courant les aventures galantes, et couvrant d'or la route qui doit le mener au bonheur.

L'agent de change est en général aussi inconnu, pour ne pas dire méconnu, sous le rapport des affaires, que sous le rapport du monde. Bien des gens envieux, ennemis jurés de tout ce qui réussit, s'imaginent qu'il est impossible de gagner tant d'argent tout-à-fait honnêtement.

Si nous nous permettons, dans cette étude, de soulever d'une main indiscrète, certaines ficelles du métier, nous n'avons pas d'intention méchante. L'agent de change, nous le proclamons d'abord hautement, est innocent de quelques abus qu'il ignore le plus souvent et qu'il ne saurait empêcher. Les uns veulent qu'il fasse à la Bourse des affaires pour son propre compte et réalise ainsi d'immenses bénéfices, tout en compromettant les fonds qui lui sont confiés. Les autres (et ceux-là sont les plus hardis) prétendent qu'il abuse de temps en temps de la

simplicité du client. Tout cela est complètement faux.

La position de l'agent de change a bien changé depuis quelques années. Autrefois, il est vrai, lorsque les affaires de Bourse n'avaient pas encore pris cette extension qu'elles ont aujourd'hui, que les chemins de fer eux-mêmes n'étaient pas cotés au parquet, et que le courtage par conséquent était moindre, l'agent de change, bien que la loi s'y opposât formellement, sous le nom d'un client supposé, faisait des affaires pour son propre compte. Quoiqu'il eût pour cela toutes les facilités possibles, il était cependant soumis, comme le dernier de ses clients, aux fluctuations des cours, aux évènements imprévus, et, s'il avait la chance de pouvoir s'enrichir promptement, il courait aussi le risque de faire de mauvaises affaires. On aurait pu citer à cette époque tel agent qui était à lui-même son meilleur client. Aussi, qu'arrivait-il ? quoiqu'agents de change, ils obéissaient à la loi commune, et ne trouvaient pas la fortune dans le jeu de Bourse. Les uns finissaient mal, comme cela est arrivé, et d'autres se retiraient des affaires sans la fortune qu'ils auraient dû y acquérir, s'ils avaient fait sim-

plement leur métier. Aujourd'hui il n'en est pas ainsi.

Les valeurs de toutes sortes qui depuis la rente, pour qui seule l'institution des agents de change avait eu lieu, sont venues encombrer la Bourse, et bien plus, cette soif ardente, cette fièvre, cette passion du jeu qui s'est emparée de tous, ont tellement étendu les affaires et par suite augmenté les courtages de l'agent de change, qu'il peut aisément s'en contenter, sans courir lui-même les hasards de la hausse ou de la baisse.

Il serait bien simple en effet, cet homme, de se créer des tourments, de négliger les affaires de ses clients, quand l'argent qu'il a mis dans sa charge lui rapporte (à celui du moins qui a acheté il y a quelques années), plus de cent pour cent.

A l'époque du deux Décembre, c'est-à-dire au moment où les affaires se sont développées et ont grandi d'une manière vraiment remarquable, une charge d'agent de change se vendait de quatre à cinq cent mille francs. On ne peut guère dire au juste maintenant combien rapporte une charge d'agent de change. Le prix connu, le prix officiel des dernières ventes est de deux

millions trois cent mille francs. Avec cela l'on doit se faire à peu près un million de revenu, — de l'argent assez bien placé.

Voilà pourquoi les agents de change de nos jours ne restent que quelques années titulaires, et se succèdent rapidement pour pouvoir jouir à leur aise d'une fortune promptement acquise. L'agent de change ne joue donc plus à la Bourse : il n'en a même pas le temps. Il ne peut faire que de deux choses l'une, ses affaires ou celle de ses clients, et il choisit ce qu'il y a de plus sûr. C'est du reste une excellente garantie pour le client.

Ils se trompent également ceux qui pensent que l'agent de change ne se contente pas du courtage que lui paie le client, que de plus il l'exploïte. Encore une fois, s'il y a des abus de ce genre, la faute n'en est nullement à l'agent de change qui n'en a même pas connaissance.

Mais il est des gens qui voient le mal partout et quand même, qui poussent toujours les choses jusque dans leurs derniers retranchements, et qui voudraient trouver dans les agents de change des flibustiers privilégiés.

Pourquoi, diront-ils par exemple, lorsqu'un

pauvre homme possesseur de quelques mille francs qu'il a gagnés sou à sou à la sueur de son front, tourmenté par le Dieu du jour et poussé par le diable, se présente à l'agent de change, désirant faire quelques affaires, celui-ci ne le prend-il pas par les épaules et ne le met-il pas à la porte? D'abord, la façon d'éconduire ce brave homme serait un peu cavalière, et puis, diable! Ses intérêts avant tout! Autant vaudrait de suite que les cafetiers, les marchandes de tabac et bien d'autres encore missent leurs clients à la porte, sous le prétexte honnête qu'ils vont ruiner leur bourse et leur santé! D'autres voudraient que l'agent de change fût pour cet homme un guide sûr et fidèle, un gardien dévoué de ses intérêts : mais franchement les agents de change auraient trop à faire s'il devait en être ainsi.

Si le proverbe « que les petits ruisseaux font les grandes rivières » a jamais trouvé une juste application, c'est bien chez l'agent de change. Nous ne voulons pas parler ici seulement des affaires au comptant, où des courtages réitérés de 1 fr. 50 finissent par faire au bout du mois la somme assez ronde de 15 à 20,000 fr. Le comptant chez un agent de change n'est qu'un accessoire, dont il ne

s'occupe que fort peu, et cependant c'est la partie vraiment sérieuse de son affaire, c'est pour cela qu'il a été institué. Nous savons en effet que les affaires à terme ne sont que tolérées et nullement reconnues par la loi.

Les banquiers, les compagnies, les reporteurs d'argent fournissent, il est vrai, à l'agent de change d'assez beaux courtages, mais ce qui sans contredit lui rapporte le plus, c'est le casuel, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Ce casuel est fourni par ces petits clients opérant sur 1,500 ou 3,000 au plus, sur 25 ou 50 chemins, les nourrissant pendant un mois, deux mois, s'il le faut, et finissant toujours par manger en courtages le modique bénéfice qu'ils peuvent réaliser, quand bénéfice il y a. Puis, après avoir végété ainsi pendant quelque temps, après avoir eu des hauts et des bas, ils se trouvent avoir perdu, souvent sans s'en douter, la petite couverture qu'ils avaient apportée. Aussi, un beau jour, leur compte à peu près balancé, quand ils se présentent au bureau, l'agent de change se charge de leur apprendre qu'il lui est impossible de continuer les affaires avec eux, et qu'il n'exécutera plus désormais les

ordres qu'ils donneront, qu'il les *exécutera* eux-mêmes, c'est-à-dire liquidera leur position, à moins cependant qu'ils ne versent à la caisse une somme nouvelle comme garantie de leurs opérations futures.

Le malheureux client qui a perdu à peu près tout ce qu'il possédait, s'en retourne honteux et confus, heureux s'il jure, bien qu'un peu tard, qu'on ne l'y prendra plus.

C'est là, en peu de mots, l'histoire d'un grand nombre de clients venant à la Bourse, comme à la Roulette, tenter la fortune, et qui ne font que passer.

Prenez chez un agent de change les carnets de liquidation de 1852 et ceux de 1856, et sur cent noms de clients, vous constaterez qu'il n'y en a peut-être pas dix de semblables. A quoi cela tient-il? la conclusion est facile à tirer. De ces clients, les uns ont quitté leur agent de change, parce qu'ayant mangé leur couverture, on ne voulait plus faire d'affaires pour eux : la plupart ont même fait perdre quelques centaines de francs à la maison. Les autres se sont empressés d'aller tenter la fortune ailleurs, avant que leur crédit ne fût complètement mort à la Bourse. Mais tous, sans aucun doute, ont per-

du le peu d'argent qu'ils pouvaient avoir. Ce serait certainement une bonne et utile leçon, si l'on pouvait faire faire à bien des gens cette comparaison que nous venons d'indiquer, au moment où ils s'apprêtent à venir enfouir à la Bourse leurs modestes capitaux.

Une anecdote de l'Univers.

— *Un jeune homme qui avait mené à Paris une vie plus qu'orageuse, mourait des suites de ces désordres, et, voulant que sa mort fût au moins utile à ses amis, il les fit appeler à son lit de mort et les rendit témoins des ravages qu'avait exercés sur lui la débauche. Un semblable spectacle était bien fait pour dégoûter ses amis d'une vie déréglée. En furent-ils plus sages ? Non, dit Veuillot.* — A la Bourse, comme ailleurs, l'expérience ne fait rien ; les exemples sont inutiles, et cependant n'est-ce pas là qu'ils devraient être salutaires, surtout à ces petits joueurs qui jouent leur argent, il est vrai, mais qui compromettent ainsi non-seulement leur position, leur avenir, mais encore l'avenir de leur famille? Il fau-

drait leur faire, au moment où ils mettent le pied chez un agent de change, un tableau si effrayant et en même temps si frappant des réalités de la Bourse, qu'ils n'eussent plus qu'à s'enfuir épouvantés et comme poursuivis par le diable. A quoi a servi ce petit calcul que l'on a souvent fait des avantages prélevés en général par tous et en particulier par les agents de change à la Bourse? Chaque agent de change fait en moyenne (et nous prétendons ne rien exagérer) 650,000 francs de courtage par an, depuis quatre ans seulement, bien entendu, et comme ils sont 60, cela fait déjà 39 millions. Il n'y a pas à aller contre; avant de mettre en poche un sou de bénéfice, il faut que les clients déboursent ces courtages, ce qui augmente la perte des uns, tout en diminuant le bénéfice des autres.....

Mais, répondra l'agent de change, vous le disiez vous-même, ces clients dont vous parlez, puis-je les mettre à la porte? Et s'ils sortent de chez moi, n'iront-ils pas chez un autre? — D'accord — mais pour vous du moins, vous aurez fait votre devoir, et votre conscience n'aura rien à vous reprocher. Et puis que n'appliquez-vous tous, sans exception, la loi de la Chambre syndicale, cette loi

si sage mais si désagréable à suivre qui exige de chaque client une couverture de 100 fr. par chemin ? Cette loi existe-t-elle véritablement ou n'est-elle qu'une fable? C'est dans son application que siége le seul et véritable remède à la fièvre du jeu et aux pertes qu'éprouvent constamment à la Bourse ces clients d'un jour.

Pour 1,000 fr. de couverture, un agent de change vous permet d'opérer sur 50 chemins ou sur 3,000 de rente, quelquefois plus. Si, de ces petits clients, l'agent de change exigeait une couverture de 5,000 fr. pour 50 chemins seulement, ce serait une manière honnête et polie de leur faire entendre qu'on ne veut pas faire d'affaires pour eux, car aucun ne serait capable de donner une pareille somme. Pour ceux qui peuvent l'avoir, ils veulent bien risquer 1,000 fr., mais se décideraient-ils à en risquer 5,000 ? Ils y regarderaient à deux fois. Peut-être en sortant de chez l'agent de change, iraient-ils à la coulisse, où l'on serait moins difficile ! Qu'importe ? Dans tous les cas, la responsabilité des agents serait à couvert. Mais pourquoi cette loi de la Chambre syndicale, fort prudente, et pour l'agent de change en cas de grands mouvements, et

pour le client, puisqu'elle met un frein à ses opérations, pourquoi cette loi n'a-t-elle pas son effet? Pourquoi? La Chambre syndicale qui l'a faite ne se compose que d'agents de change, qui sont les premiers à n'en point tenir compte. Pourquoi? parce que l'agent de change aime mieux courir quelques risques de plus et voir grossir ses courtages, et que l'application de cette loi lui en enlèverait peut-être un tiers.

Il n'y aurait plus alors que les banquiers, les compagnies, les riches spéculateurs, c'est-à-dire ceux dont on n'exigerait pas la dite couverture, qui pourraient faire des affaires à la Bourse. Et où serait le mal? C'est pour ceux-là seuls que la spéculation peut offrir des avantages sérieux, et qu'elle revêt un grand caractère.

« Les grands mangent les petits » autre proverbe qui reçoit à la Bourse une application journalière. Eh bien! qu'ils se mangent entre eux, les gros bonnets, une fois que vous aurez forcé à la retraite les pauvres clients incapables de soutenir une pareille lutte. Il se passe à la Bourse ce qui se passe dans toutes les maisons de jeu, à part quelques rares exceptions. Ceux-là qui ont le

plus d'écus devant eux, assez d'argent pour supporter longtemps le sort contraire, ceux-là seuls finissent par gagner. Ils peuvent attendre patiemment une *veine*, et, lorsque cette veine arrive, se dédommager amplement des pertes qu'ils viennent d'éprouver.

Nous n'ignorons pas qu'on ne peut empêcher les gens de courir à leur perte; nous savons que bien des clients, ne trouvant pas chez l'agent de change les facilités nécessaires à leurs opérations, se tourneraient du côté de la coulisse, et qu'ils ne feraient que tomber de Charybde en Sylla. Mais beaucoup aussi se fient avec raison à un agent de change, qui n'accorderaient pas une confiance illimitée à un coulissier, et ceux-là seraient forcés de placer sagement leurs fonds, au lieu d'aller les risquer sur la Rouge ou la Noire.

La confiance entre l'agent de change et son client doit être réciproque.

Le client en effet ne possède aucun reçu de la somme qu'il dépose comme couverture chez son agent. Il a le droit seulement de faire inscrire cette somme devant lui sur les livres de caisse.

L'agent, de son côté, n'a souvent comme garantie que la moralité de son client, les

couvertures étant presque toujours insignifiantes, si l'on considère l'importance des opérations. Lisez la loi :

« Il est défendu aux agents de change de
» prêter leur ministère pour des jeux de
» Bourse, sur quelques effets que ce soit. »

— Loi de l'an IV et de l'an X.

« L'agent de change doit se faire remettre
» à l'avance les effets qu'il est chargé de ven-
» dre, ou les sommes nécessaires pour payer
» ceux qu'il est obligé d'acheter. »

— Arrêté du 27 prairial an X. Art. 13.

Code pénal,

Art. 421. — « Les paris qui auront été faits
» sur la hausse ou sur la baisse des effets
» publics, seront punis des peines portées
» par l'art. 419. »

Art. 422. — « Sera réputé pari de ce genre
» toute convention de vendre ou de livrer des
» effets publics qui ne seront pas prouvés par
» le vendeur avoir existé à sa disposition au
» temps de la livraison. »

Le jeu de Bourse est donc complètement interdit par les lois, et les fripons ont beau jeu, s'ils ne veulent pas payer les différences. Aussi, chaque année, les agents de change sont-ils victimes de quelques puffs, sans pou-

voir demander aide et protection à la justice.

Combien de chevaliers d'industrie toujours prêts à recevoir mais jamais à rendre, qui font des affaires à la Bourse, réalisent d'abord des bénéfices et en achètent des immeubles! Puis, le jour de la débâcle arrivant, lorsqu'il s'agit de solder un compte *débiteur*, ils font voir les talons, se réfugient dans leur nouvelle propriété, s'y engraissent, attendant que l'oubli leur permette de revenir à la charge.

Les agents de change étaient parfois punis trop sévèrement de leur tolérance, ou plutôt de leur confiance.

La loi vient de leur donner enfin une arme dont ils sauront se servir au besoin.

Du moment qu'il aura été reconnu que l'acheteur à terme possédait à l'heure de l'achat, d'une façon ou d'une autre, la somme nécessaire pour lever ses titres, il sera condamné à payer la différence entre l'achat et la vente, puisqu'il sera censé avoir vendu des titres dont il était propriétaire, et dont seulement il n'avait pas pris livraison. Avis aux fripons!

L'Associé. — Tout le monde sait qu'il n'existe

pas un agent de change possédant la charge à lui seul. On a assez souvent parlé des quarts et des huitièmes d'agent de change.

Il arrive même quelquefois que le Titulaire — dans le bureau, le patron—ne soit pas le plus intéressé dans la charge, et cependant il est seul responsable: la loi ne connaît que lui.

L'agent de change a donc plusieurs commanditaires, que l'on nomme *Associés*.

Il y a deux espèces d'associés, ceux qui n'apportent dans la charge que leurs capitaux, et ceux qui y joignent leur travail. On connait à peine les premiers. Quant aux seconds, ce sont les rouages nécessaires de la machine; ce sont eux qui cherchent, trouvent et amènent les clients à la maison. Le patron n'a pas le temps de s'en occuper. A lui les banquiers, les directeurs de Compagnie, dont il va tous les matins chercher les ordres, et chez qui il a le plaisir de faire anti-chambre.

Chaque associé a ses clients qu'il voit tous les jours, qu'il soigne, qu'il aide de ses conseils, qu'il mène le plus souvent à son gré, et qu'il exploite un peu au besoin.

Si l'agent de change ne fait pas d'affaires pour son compte, il n'en est pas de même de l'associé.

L'associé est, en général, ce que l'on nomme à la Bourse, *carottier* par excellence.

Comme il ne paie pas de courtage, ou du moins qu'il en paie le moins possible, peu lui importe le nombre de ses affaires. Il vendra ses chemins à 1 fr. 25 c. ou 2 fr. 50 de bénéfice, et la rente 15 ou 20 c. plus cher qu'il ne l'a achetée. Il aime mieux tenir que courir, et ne reste jamais longtemps sur une affaire.

L'associé qui a l'esprit curieux, inquiet, entreprenant, est le cauchemar du patron. Il fait son malheur pendant toute la Bourse, en lui passant et repassant les petits bulletins dont nous avons parlé et qu'il ne ménage pas. Mais on est bien obligé de le supporter sans mot dire. Si vous avez des renseignements à demander, adressez-vous à l'associé; il est toujours beaucoup mieux renseigné que le patron.

Il est à la piste de toutes les nouvelles; il sait ordinairement d'avance quel sera le dividende donné par telle ou telle action, et prévoit l'avenir de telle ou telle ligne. Le samedi, il lit avec avidité le *Journal des chemins de fer*, en commente les articles, en tire des conséquences plus ou moins justes, et inculque ses idées aux clients dont il dirige les af-

faires. Mais il n'est pas infaillible. S'il se trompe, c'est un malheur..... pour le client! Il existe donc ici un danger bien réel, qu'il est bon de signaler; le client succombe toujours, quand, surtout, il n'a pas une grande habitude des affaires. Il se laisse alors mener par un homme qu'il croit avec raison bien informé, et auquel il accorde toute sa confiance.

Le désir de gagner de l'argent, l'espoir de réaliser de grands bénéfices, lui font rêver des hausses qui n'arrivent jamais, ou dont il ne sait pas profiter.

L'associé a toujours sous la main une ou plusieurs affaires qu'il chauffe. Tantôt ce sont les mines de la Loire; tantôt la Vieille-Montagne, le Blanc de zinc, ou les glaces d'Aix-la-Chapelle.

Il commence par ramasser un certain nombre d'actions, avant d'ébruiter l'affaire; puis, à un moment donné, il lâche dessus le malheureux client, et lui en fait part comme d'un secret.

Il est sûr d'une hausse de 100 fr., c'est la première valeur de la place! Elle doit donner un dividende énorme! Il n'y a qu'un malheur, on ne peut en trouver à quelque prix que ce soit!

Le client alléché donne l'ordre d'acheter quand même.

C'est alors, qu'à la Bourse, l'associé fait coter par le patron un cours imaginaire, attendu que ces valeurs se négocient toujours fort peu : puis il va trouver le client, lui montre la cote, et le décide enfin à acheter à ce prix.

Il lui cède donc les actions qu'il a achetées lui-même quelques jours auparavant, et Titus n'a pas perdu sa journée... Quant au client, s'il s'en tire sain et sauf, il doit s'estimer fort heureux, mais le tour est joué sans qu'il s'en doute.

Cependant il peut arriver que l'associé et le client y trouvent leur compte, mais le premier toujours bien plus que le second. D'ailleurs, s'il n'avait parfois une bonne aubaine, ce pauvre client, il serait trop vite dégoûté des affaires, et le courtage en souffrirait sensiblement.

L'on rencontre aussi des associés dévoués à leurs clients, qui leur font gagner de l'argent, ou qui, s'ils leur en font perdre, trouvent à peu près le moyen de compenser la perte.

Néanmoins, il est toujours dangereux de se

fier uniquement à un homme, serait-il de bonne foi. Si vous n'êtes capable d'avoir des idées à vous et des idées bien arrêtées (car si vous tergiversez à la Bourse, vous êtes perdu), si vous n'avez pas les reins assez solides pour supporter quelque temps au moins des pertes réelles, ou pour lever vos valeurs, soyez habile comme Machiavel, ou vous serez demain pauvre comme Job.

Notre homme est fort intéressé. Il calcule toujours qu'une dépense dont il profite entièrement sera payée par cinq ou six, qu'il n'en paiera donc qu'un sixième, et il en profite le plus possible. Bien placé pour s'enrichir, avec sa part dans la charge d'abord, par ses affaires ensuite, et cela presque sans aucun risque, il ne tient nullement à devenir titulaire.

Lorsqu'un agent s'absente, c'est un associé qui tient le carnet, et fait le plus souvent les affaires lui-même, bien que la Chambre syndicale exige que ce soit un confrère.

Aujourd'hui les agents s'absentent pour un oui pour un non, surtout au moment de la chasse.

Autrefois il n'en était pas ainsi, et l'on pourrait aisément compter les jours d'absence

d'un agent de change qui vient de se retirer après vingt-quatre ans d'exercice.

Sa santé chancelait, et, après bien des instances et des prières, sa famille le décide à faire seul un petit voyage au Havre.

Il n'y avait pas encore de chemin de fer: une chaise de poste est donc commandée, et notre agent s'embarque un beau matin pour aller respirer l'air de la mer.

Certes, il ne quittait pas Paris, le cœur gai et content. Tout le long de la route, il était rongé d'inquiétude et de remords. Ne pas être à la Bourse! mais cela ne lui était jamais arrivé! Que va-t-on penser, et qu'arrivera-t-il pendant son absence! Il n'y tient plus.

Déjà l'on était à Mantes, « Postillon, s'écrie-t-il, en regardant sa montre, tournez bride, et à Paris! J'arriverai encore à temps. »

En effet, ce jour là, notre agent faisait trembler de sa voix sonore les voûtes de la Bourse.

Quel exemple!

Tout n'est pas rose dans les attributions du patron. Il est vrai que, pour remplir la charge d'agent de change, point n'est besoin d'être un aigle. Mais il faut posséder de l'argent d'abord, une bonne voix et une bonne poi-

trine : trois conditions nécessaires. On se figure aisément la fatigue qu'un homme éprouve à crier pendant deux heures de toute la force de ses poumons : *J'ai vingt-cinq Midi, cent Mobiliers*, etc., etc. !

Lorsque la Bourse a été un peu animée, le patron revient harassé, exténué, et, s'il attrape en hurlant de beaux bénéfices, il peut aussi bien attraper une extinction de voix, voire même une fluxion de poitrine.

Vous le trouvez peut-être amplement dédommagé ; il fait mille francs de courtages à l'heure ; et, si vous étiez à sa place, vous voudriez sans doute que la Bourse durât plus longtemps.

L'associé ne crie qu'aux jours où il remplace le patron. Le reste du temps, il l'ennuie, le fatigue, l'assomme. Mais il a fait les fonds, il lève le client, il travaille au bureau. — La plaie de l'homme, c'est la femme ; la plaie de l'agent de change, c'est l'associé. —

Le Commis, le Remisier. — Peut-être les a-t-on faits pour vous, peut-être les avez-vous faits vous-même, ces rêves éclos dans le cerveau des bons papas, lorsqu'il s'agit de mettre au collége l'enfant, espoir de la famille, *spem patriæ !* « Il ira à l'Ecole Polytechnique, di-

sent les plus ambitieux. » Les plus modestes veulent de Saint-Cyr ou de l'École Normale. Mon fils sera médecin ! dit celui-ci. Mon fils, ajoute un autre, sera l'aigle du barreau de Brives !

C'est ainsi du moins que cela se passait de notre temps, et, si ces projets d'avenir ne se réalisaient pas toujours, ils apportaient, pour quelque temps, la joie et l'espérance dans les familles. Le mioche marchait bravement, ses bouquins sous le bras, à la conquête d'une position sérieuse.

Ce n'est plus cela aujourd'hui. Les jeunes gens trouvent qu'il faut trop bûcher pour aller à l'Ecole Polytechnique, même à Saint-Cyr. Pour être médecin ou avocat, on est trop longtemps sans gagner d'argent ; il est impossible de rester à Paris avec les douze ou quinze cent francs donnés par la famille ; et qu'il est dur de vivre bourgeoisement, sans émotions et sans Champagne, au milieu d'un luxe qui semble insulter à votre médiocrité !

Les jeunes gens aussitôt échappés des bancs, reçus ou non bacheliers (le Diplôme n'est plus qu'un meuble inutile) veulent mordre à ce fruit défendu qu'on appelle le Plaisir et jouer

bien vite à l'homme. Ils ont si souvent entendu parler de la Bourse, on a dit si souvent, devant eux, qu'on y faisait de brillantes et rapides fortunes, qu'ils n'ont plus qu'une ambition, celle d'entrer chez un agent de change. Malheureusement là, comme au Paradis, il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus, et ceux qui ne peuvent arriver au but de leurs désirs, se rejettent sur la coulisse.

La besogne d'un commis d'agent de change est on ne peut plus commode, bien que souvent fatiguante. Il ne faut pas être un Phénix, pour savoir en quelques mois (et c'est beaucoup) tout ce qu'il est possible de savoir. Mais aussi a-t-on l'avantage, si l'on vient à quitter sa place, d'être incapable de quoi que ce soit. Vous n'avez rien appris des affaires, vous avez seulement acquis une assez triste expérience des hommes et des chosès.

Ce n'est donc pas le travail qui est difficile chez un agent de change, mais il y a près de là un écueil sur lequel l'inexpérience du jeune commis doit nécessairement faire naufrage. Comment pourrait-il en être autrement ? Une petite réflexion, banale, mais sage : un jeune homme qui a quinze ou dix-huit cent francs d'appointements, fréquente tout d'un

coup, à la Bourse, une masse de jeunes gens habitués au plaisir, souvent beaucoup plus riches que lui, ou qui, s'ils ont trois mille francs de revenus, vivent comme s'ils en avaient six mille. L'exemple est contagieux : il contracte vite des goûts de luxe et de dissipation : Ces goûts, il faut les satisfaire! avec cent cinquante francs par mois, c'est un peu difficile.

Les femmes, le cigare !

Si l'on se risquait à jouer un peu ? Mais si l'on allait perdre, sans avoir de quoi payer ? Adieu la place et la fortune que l'on avait rêvée ! Cependant il faut boursicoter pour l'acquérir, cette fortune. Ah ! c'est bien tentant ! et quel plaisir de pouvoir, comme tant d'autres, satisfaire tous ses caprices, aller au bal de l'Opéra, souper à la Maison d'Or, etc., etc.

Etre l'instrument de la richesse pour autrui, quand soi-même on la rêve, quel supplice !

La vue de cet or qui glisse tous les jours entre ses doigts l'emporte, l'énivre; il ne sait plus ce qu'il fait, et, s'il y a lutte, il se laisse presque toujours entraîner.

L'on est à peu près sûr de gagner : et puis,

l'on sera prudent : on ira doucement d'abord. On se risque enfin, et l'on est perdu !

Quelles tentations pour un jeune homme de vingt ans à l'imagination ardente, dévoré du désir de connaître la vie, et l'on ne peut guère la connaître sans argent, puisque tout s'achète aujourd'hui ; c'est jouer avec le feu !

Mettez un homme qui n'a pas mangé depuis vingt-quatre heures devant un pâté qui ne lui appartient pas. Vous verrez ce que deviendra le pâté. Il est aussi difficile de commander à ses passions qu'à son estomac ! Et qui n'a pas de passions à vingt ans ?

Pourquoi tenter le diable ?

Si la fortune voulait donner de suite à ces jeunes gens une bonne et sévère leçon, peut-être ne se perdraient-ils pas. Mais il semble que la fatalité s'en mêle. Comme les enfants qui n'ont pas encore touché une carte, ils ont la main heureuse, et le sort commence toujours par leur être favorable. C'est alors qu'ils ne se connaissent plus. Cet or gagné sans fatigue ni travail ne tient pas entre leurs mains, et leur aplanit la route des plaisirs faciles. Ils mettent à le dissiper moins de temps qu'ils ne mirent à l'acquérir, et, lorsque la

fortune lassée les abandonne, en un mot, lorsqu'ils viennent à perdre, ils n'ont plus de quoi payer les différences.

Vue de haut, la Bourse apparaît grande et belle. Mais que viennent faire ces mousses sur le pont du navire? Voilà pourtant l'histoire de bien des jeunes gens égarés chez les agents de change.

Dieu merci, il n'en est pas ainsi pour tous, et l'on trouve des gens raisonnables, même sur ce terrain difficile.

Le commis sage et sans passions, ressemble à l'employé de Balzac. S'il ne demeure pas avec sa famille, il habite ordinairement Montmartre ou les Batignolles. Quand ses occupations ne le forcent pas à revenir le soir au bureau, il descend de ses hauteurs pour passer la soirée aux Français ou dans quelque autre théâtre honnête, tandis que son collègue, dont nous venons d'esquisser rapidement le portrait, cherche les aventures aux Bouffes ou au Concert-Musard. L'un dîne chez lui ou à sa modeste pension, l'autre chez Bonnefoi. Le premier rentrera tranquillement dans sa couche, entre onze heures et minuit, le second passera la nuit à souper chez Leblond ou chez Vachette. Celui-ci fera

son chemin et l'autre ne fera jamais rien. Heureux les pauvres d'esprit !

Remisier.—Il est un autre espèce de commis bâtard que l'on appelle *Remisier*. Le remisier, chez l'agent de change, n'a point d'appointements fixes. Il a ses clients à lui, et, sur le courtage des affaires qu'il apporte à la maison, on lui donne une remise de vingt-cinq ou trente pour cent : *Inde nomen*.

Certains agents de change ne souffrent pas de remisiers chez eux, et, selon l'opinion commune, ils n'ont pas tout-à-fait tort. Il y a plus à perdre qu'à gagner avec eux.

Le remisier, en effet, n'est pas toujours très scrupuleux sur le choix de ses clients. Que ceux-ci lui donnent beaucoup d'ordres et lui fassent gagner beaucoup d'argent, c'est tout ce qu'il demande. Il n'y regarde pas de si près.

Il y a aussi quelque danger pour le client à confier ses intérêts au remisier, et, dans ce cas, comme dans bien d'autres, il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints.

Cependant le remisier est ordinairement un homme sûr, plus âgé que le commis d'agent de change, partant plus prudent et plus sage, et dont la position serait encore plus

périlleuse que celle du commis, si cette prudence et cette sagesse ne le mettaient à l'abri du danger.



TROISIÈME PARTIE.

DETTE PUBLIQUE.

LA RENTE.

Quels que soient les impôts que l'Etat prélève sur les populations, les dépenses excèdent toujours les recettes et le Gouvernement est forcé d'emprunter. — Il emprunte, mais il n'est jamais tenu au remboursement du ca-

pital, il n'en doit que l'intérêt. — Alors se trouve constituée la dette *consolidée*.

L'Etat emprunte, disons-nous, mais il ne peut emprunter que suivant les garanties de solvabilité qu'il présente. Il s'adresse aux financiers ou au peuple, et tous lui apportent des capitaux au pair, au-dessus du pair, ou au-dessous du pair.

C'est encore la spéculation qui règle si l'Etat va faire une bonne ou une mauvaise affaire ; s'il va emprunter de l'argent à 6 pour cent l'an ou seulement à 4 pour cent.

L'Etat emprunte, mais comme il faut pourtant éteindre cette dette, ou du moins la ramener à de moindres proportions, il a recours alors à la caisse d'amortissement.

La caisse d'amortissement fut organisée par la loi du 2 avril 1816. Elle a pour but de racheter les dettes contractées par l'Etat ; on lui alloue des fonds, un budget particulier, à chaque emprunt nouveau que fait l'Etat. — Elle rachète les rentes, mais seulement au-dessous du pair. — L'intérêt des rentes qu'elle rachète, continue de lui être payé, jusqu'au jour où une loi prononce la radiation. Quels que soient les moyens qu'elle emploie pour éteindre la dette, la caisse d'amortissement

ne peut arriver, comme on dit vulgairement, à joindre les deux bouts. L'Etat emprunte continuellement.

A côté de cette dette consolidée, se trouve une autre dette que l'on nomme *dette flottante*. Les dépôts, consignations, que les particuliers font dans les caisses de l'Etat, constituent la dette flottante. Car l'Etat s'est arrogé le droit d'user de ces prêts pour ainsi dire volontaires, à la charge de payer l'intérêt; mais, d'un autre côté, il est tenu au remboursement de ces capitaux, sur la demande anticipée des dépositaires.

En 1848, les particuliers vinrent réclamer leurs dépôts; l'Etat transforma la dette flottante en dette consolidée.

Du reste, nous trouvons de nombreux exemples de ces changements dans les gouvernements.— Louis XIV fit un peu mieux, il ne paya pas du tout les créanciers de l'Etat; l'abbé Terray, aussi lui, refusa de payer les rescriptions du trésor. — Enfin 1848 arriva, qui opéra la transformation des bons du trésor en inscriptions de rente sur le grand livre.

Cela valait encore mieux que la banqueroute pure et simple,

A quoi attribuer cette hausse ou cette

baisse dans les fonds publics? la baisse, à ces mouvements de peur que M. Proudhon nomme au *minimum* inquiétude, et au *maximum* panique; la hausse à ces mouvements de confiance qui surgissent, on ne sait pourquoi; aux promesses que donnent, sans les tenir plus tard quelquefois, les exploitations industrielles.

Qui sait si un jour l'Etat n'établira pas un impôt sur le rentier, pour aider alors à racheter les créances que ce même rentier possède contre lui! Serait-ce donc un si grand mal? — Cela ne vaudrait-il pas mieux que de ne pas payer du tout? De quoi se plaindraient ces gens qui ne payent pas d'impôts, ou du moins en payent beaucoup moins que d'autres beaucoup plus pauvres qu'eux.

Quatre et demi pour cent

ANCIEN CINQ.

Le 5 pour cent date de 1793. Cette année, le ministre des finances convertit les dettes de l'Etat en inscriptions de rentes à 5 pour cent sur le grand livre, et en bons au porteur. L'inscription au grand livre ne se monta qu'au tiers seulement de la dette et, prit le

nom de *tiers consolidé*. En 1802, elle prit définitivement le nom de 5 pour cent.

Depuis, l'Etat a encore emprunté de l'argent à 5 pour cent. On a fait de vains efforts pour réduire ce taux avant la République. Ces tentatives ont toujours échoué.

Enfin le 14 mars 1852, le Président de la République promulguait un décret qui réduisait le 5 pour cent à 4 et demi, donnant à ceux qui voulaient être remboursés certains délais. La grande majorité subit l'abaissement. Les remboursements ne s'élevèrent qu'à 73,711,840 francs (3,685,592 fr. de rentes). Mais la loi nouvelle garantit le nouveau 4 et demi pendant dix ans contre le remboursement. Lorsque l'Etat remboursa les rentes, il le fit au pair, puisque la Bourse cotait le 5 pour cent à 100,60 ce jour-là. C'était du reste le seul moment qu'il pouvait choisir, pour ne pas blesser les susceptibilités du petit rentier.

La rente 4 et demi se paie au 22 mars et au 22 septembre. 16 jours avant les deux époques, il n'y a plus de négociations ouvertes pour la jouissance des intérêts à écheoir ; mais on peut, dès le 7 mars ou le 7 septembre, acheter des effets avec *coupon détaché*, c'est-à-dire

que vous touchez au semestre suivant les intérêts de votre capital.

Le 5 pour cent est resté longtemps au-dessous du pair, il est même descendu à 7 fr. en 1799. — Sous Louis-Philippe, il s'est élevé au-dessus du pair, ainsi que sous la République.

Il y a trois sortes de 4 1/2 pour cent, celui de 1825, la conversion de 1852, et l'emprunt de 1855 ainsi désigné : deuxième emprunt, 80 pour cent payés.

Quatre et demi ancien.

En 1825, le ministre offrit aux rentiers de convertir leurs rentes 5 pour cent en 3 pour cent à 75 francs. C'était pour le trésor une réduction de 1/5 dans l'intérêt, et une augmentation de 1/5 dans l'Etat. Mais l'Etat n'est pas tenu au remboursement de la dette consolidée.

La même loi (mai 1825) autorisa la réduction du 5 pour cent en 4 1/2 et c'est là ce qui constitue le 4 1/2 ancien. Mais on spécule fort peu sur ces valeurs.

L'Etat n'en garantit pas le remboursement ; d'ailleurs cette dette est presque insignifiante :

au 14 mars 1852, elle s'élevait à 895,302 fr.

Echéance, comme pour le 4 1/2 nouveau.

Quatre pour cent.

MM. de Rotschild soumissionnèrent cet emprunt en 1830 à 102 fr. 07 c. 1/2.

Il s'élevait à 3,134,950 fr. de rentes ; en 1853 il se trouvait réduit à 2,371,911 fr.

Trois pour cent.

Nous arrivons maintenant à la rente sur laquelle les joueurs de Bourse spéculent de préférence. Le 3 pour cent est la seule valeur sur laquelle opère la Coulisse.

Les Emigrés rentrés en France, réclamaient leurs fiefs, leurs terres, leurs châteaux, que l'on avait vendus pendant la Révolution. Mais l'Etat ne pouvait rien rendre. En 1825, Charles X proposa aux Chambres de voter un milliard. Ce chiffre parut exorbitant aux députés. Les membres de l'opposition ne purent, malgré tout leur talent, empêcher la loi d'être promulguée. Comme on ne pouvait payer ce millard d'un seul coup, on se contenta d'en inscrire la rente au grand livre, au taux de 3 pour cent.

30 *millions de rentes.* — Comme ce milliard

représentait des terres, et qu'il n'est guère de terres qui rapportent plus de 3 pour cent, l'Etat se trouva autorisé à prendre ce taux 3 pour cent.

Le 22 septembre 1858, le milliard sera payé, puisqu'il y aura 33 ans que l'Etat donne annuellement 30 millions. Mais la dette ne sera pas éteinte.

Depuis cette époque, on a ajouté à ce 3 pour cent 15 millions et demi, pour la consolidation des bons du trésor, affectés à l'amortissement.— Les deux emprunts de 1841 et 1845 et enfin le dernier emprunt de 1847, le deuxième emprunt de 1855 (80 pour cent payés).

Le paiement des arrérages se fait au 22 juin et au 22 septembre.— On ne négocie plus ces valeurs, 16 jours avant le dernier semestre échu pour la jouissance du semestre.

Le 3 pour cent est la seule valeur avons-nous dit sur laquelle spécule la coulisse. Aussi est-elle plus élevée que le 4 et le 4 1/2 pour cent.

Jusqu'en 1848, il a suivi la marche des autres valeurs, mais en 1848, il est tombé à 32 fr., aujourd'hui il varie de 60 à 70.

La loi garantit à l'Etat le droit de rem-

bourser à ses créanciers la dette première, s'ils ne veulent pas accéder à la conversion proposée.

« Toute rente constituée en perpétuel est
» essentiellement rachetable. — Les parties
» peuvent seulement convenir que le rachat
» ne sera pas fait avant un délai qui ne pourra
» excéder dix ans, ou sans avoir averti le
» créancier au terme d'avance qu'elles au-
» ront déterminé (art. 1191 code civil). »

Résumons-nous :

La dette consolidée est la dette que contracte l'Etat envers les prêteurs, sans être jamais tenu au remboursement du capital. Il s'engage seulement à en payer les arrérages en deux termes chaque année.

La dette flottante est formée par les dépôts et consignations faits par les particuliers dans les caisses de l'Etat. Il est tenu non-seulement d'en payer les intérêts, mais aussi de rembourser les fonds déposés dans sa caisse, après certaines formalités. Quelquefois cette dette flottante se transforme en dette consolidée.

Le 3 pour cent est appelé le régulateur de la Bourse.

Notes.

LES RENTES SONT INSAISISSABLES.

— Les rentes sont nominatives ou au porteur, mais avec faculté de les convertir, les nominatives en rentes au porteur, et réciproquement.

Pour obtenir cette conversion, le rentier dépose au trésor public les inscriptions nominatives, en ayant soin d'en indiquer le nombre et la quotité, avec une déclaration de transfert signée de lui et certifiée par un agent de change. Pour convertir les titres au porteur en titres nominatifs, on dépose au trésor l'extrait d'inscription à convertir avec les noms, prénoms et qualités, domicile du futur titulaire.

Le Bureau de Transfert se trouve à la Bourse ; on remet un bordereau contenant la nature et la quotité des inscriptions ou rentes, toujours avec les noms, prénoms et qualités des acquéreurs. Le transfert doit être signé du vendeur et certifié par l'agent de change.

Le transfert est aussi l'acte par lequel vous

abandonnez à un autre la propriété de vos titres.

Il y a encore transfert dans le cas de donations, legs. Ce dernier mode porte le nom de *transfert de forme*; le premier dans le cas de vente est le *transfert réel.*

Pour chaque inscription de rentes, le trésor délivre six coupons semestriels, représentant cinq années d'arrérages. — Quand ces coupons sont épuisés, on en délivre d'autres. On appelle *détacher le coupon*, enlever ce coupon pour aller le faire payer.

Les rentes sont payables au porteur dans quelque ville de France que ce soit.

On peut réunir plusieurs inscriptions en une seule, en les déposant au trésor public, bureau des mutations.

Le titre perdu est remplacé par un duplicata, et l'on met opposition au paiement des arrérages.

L'ensemble de tous les registres qui ont rapport à la dette publique porte le nom de *Grand livre* de la *Dette publique.*

Chaque inscription forme un compte à part, quoique cependant plusieurs appartiennent au même propriétaire.

Les grandes Compagnies industrielles ou

commerciales, les possesseurs d'une grande quantité d'inscriptions, se font ouvrir un *compte courant*.

Avant 1819, il n'y avait d'inscription qu'au ministère des finances à Paris. Aujourd'hui les départements ont leur livre particulier. Mais, sur la demande des porteurs, on change ces titres en inscription directe.

La prescription a lieu après cinq ans.

On peut enfin compenser les arrérages de ses rentes par les contributions directes.

Cela regarde le receveur-général.



EMPRUNTS.

Jadis le gouvernement, quand il voulait faire un emprunt, faisait venir des banquiers, des financiers, des capitalistes, aux reins puissants, et l'on mettait l'emprunt en adjudication. Ces messieurs étaient assez exigeants, tenaient presque la dragée haute, et comme ils paraissaient indispensables, — *Hors de Rotschild point de salut*, — on finissait par faire à peu près leurs volontés, et l'on passait sous les fourches Caudines sans trop de honte. Comment s'en tirer et qui donnera les millions? qu'ils prennent l'emprunt à cinq ou six francs plus bas que le cours actuel de

la rente, et que tout soit dit! Ces messieurs ne se le faisaient pas répéter, et la bande réalisait au détriment de l'Etat de monstrueux bénéfices.

Il appartenait au gouvernement actuel de secouer le joug, et ce coup d'Etat ne rencontra pas d'ennemis.

On a laissé de côté les vieilles traditions, tranché le nœud gordien, on entre hardiment dans la voie du progrès. Si l'Etat ne peut emprunter sans faire un sacrifice, pourquoi faire profiter de la prime un juif et deux anglais? Appel au Peuple!

Emprunteur et prêteur se donnent la main et tous deux y gagnent.

Trois emprunts sont faits successivement sous cette nouvelle forme et le dernier de 750 millions est conduit de main de maître.

Au lieu d'une différence de 5 ou 6 francs qui existait autrefois entre le cours de la rente et celui de l'emprunt, il n'y a plus aujourd'hui qu'une différence de 50 c. pour le 4 1/2 et de 65 c. pour le 3 pour cent.

Cette différence suffit cependant pour que le souscripteur recueille un bénéfice raisonnable.

En effet le gouvernement a décidé que le

capital souscrit sera payé de la manière suivante : Un dixième au moment de la souscription, et le surplus de mois en mois en dix-huit termes égaux.

Voilà donc l'employé, l'ouvrier, le pauvre diable, qui va pouvoir devenir rentier. Il souscrira, et la souscription est sacrée ! Chaque mois il paiera sa rente, au lieu de porter son argent à la Caisse d'épargne, il achète des fonds publics à tempérament, comme il achetait un paletot, une montre ou un lit : tant par mois.

Pour le gros capitaliste, l'avantage devient encore plus sérieux, puisqu'il touche l'intérêt d'une rente qu'il n'a pas encore payée, et fait valoir en attendant l'argent destiné à cette rente. En second lieu, il peut libérer sa rente. Il reçoit alors un escompte et peut aller vendre son titre comme du 4 1/2 ou du 3 pour cent ancien. Il trouve ainsi un second bénéfice dans la différence existant entre le cours de l'emprunt et celui de la rente.

Pour ceux même qui n'avaient point souscrit, c'était une spéculation toute trouvée que d'acheter de l'emprunt, de le faire libérer, de profiter de l'escompte, et de le revendre comme de la rente ordinaire.

Rien n'empêchait de renouveler vingt fois cette opération, pourvu que l'on trouvât de l'emprunt à acheter.

Cet emprunt s'adressait aux masses : on avait décidé que les souscriptions de 50 fr. et au-dessous ne seraient pas susceptibles de réduction.

On rogna les gros sacs et l'on rogna beaucoup, puisqu'au lieu de 750 millions l'Etat trouva 3 milliards 652 millions 591 mille 985 francs.

3,652,591,985 fr.

On s'est beaucoup extasié sur ce chiffre et l'on a eu raison, il parlait très haut. Mais qu'on ne s'y trompe point ! Un grand nombre d'individus souscrivirent pour une somme beaucoup plus forte que celles qu'ils auraient pu verser, sachant bien qu'ils seraient réduits, mesurant le chiffre de la demande à la grosseur de la somme qu'ils voulaient réellement consacrer à l'achat des rentes. On eut été certes bien embarrassé s'il eut fallu verser les 3,652,591,985 fr.

Du reste jamais emprunt n'a eu de si heureux résultats, jamais on n'avait songé comme alors à sauvegarder l'intérêt de tous. C'était un enthousiasme ! On se battait à la porte

des mairies, pour porter la souscription! On passait des nuits entières afin d'être du nombre des élus. Ajoutons à ces considérations que la bourgeoisie aidait volontiers l'Etat à terminer une guerre qui, tout en nous couvrant de gloire, nous coûtait des hommes et de l'argent, de la poudre et du sang! Qu'on relise les pièces officielles, décrets, rapports, etc., qui se rattachent à ce dernier emprunt. Ces pièces font désormais partie de l'histoire financière du pays; on peut en les étudiant bien se faire des idées nouvelles sur les hommes et les choses de son temps, et reconnaître à ne pas s'y tromper les signes heureux du progrès sur chaque page des décrets.

CHAPITRE III.

LES GRANDES COMPAGNIES.

LE CODE ET LA SPÉCULATION.

SOCIÉTÉS ANONYMES, SOCIÉTÉS EN COMMANDITE.

Le Code de commerce reconnait trois sortes de société : *La société en nom collectif, la Société en commandite, la Société anonyme.*

Code de commerce. Liv. 1. Tit. 3. Art. 20.

La Société en nom collectif est celle que contractent deux personnes ou un plus grand

nombre et qui a pour objet de faire le commerce sous une raison sociale.

Art. 21. Les noms des associés peuvent seuls faire partie de la raison sociale.

Art. 22. *Les associés en nom collectif* indiqués dans l'acte de société sont solidaires pour tous les engagements de la Société, encore qu'un seul ait signé, pourvu que ce soit sous la raison sociale.

Nous ne discuterons pas cette forme de Société. Les associés, qu'ils soient deux, quatre ou six, font leurs affaires entre eux. Remarquons seulement le degré de responsabilité que fait peser la loi sur la tête des intéressés.

Tous responsables des pertes vis-à-vis des tiers, solidaires indéfiniment des pertes de la Société, engagés pour toute leur fortune personnelle, passibles même de la contrainte par corps.

La Société en commandite est ainsi définie par le Code :

Art. 23. *La Société en commandite* se contracte entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires et un ou plusieurs associés, simples bailleurs de fonds que l'on nomme *commanditaires* ou *associés en commandite*. — Elle est régie sous un nom social

qui doit être nécessairement celui d'un ou plusieurs des associés responsables et solidaires.

Art. 24. Lorsqu'il y a plusieurs associés solidaires et en nom, soit que tous gèrent ensemble, soit qu'un ou plusieurs gèrent pour tous, la Société est à la fois Société en nom collectif à leur égard et Société en commandite à l'égard des simples bailleurs de fonds.

Art. 25. Le nom d'un associé commanditaire ne peut faire partie de la raison sociale.

Art. 26. *L'associé commanditaire n'est passible des pertes que jusqu'à concurrence des fonds qu'il a mis ou dû mettre dans la Société.*

Art. 27. L'associé commanditaire ne peut faire aucun acte de gestion ni être employé pour les affaires de la Société, même en vertu de procuration.

Art. 28. En cas de contravention à la prohibition mentionnée dans l'article précédent, l'associé commanditaire est obligé *solidairement avec les associés en nom collectif pour toutes les dettes et engagements de la Société.*

Dans la *Société en nom collectif* la fortune et même la personne de tous les associés étaient là pour répondre des dettes. Dans la *Société en commandite,* on le voit, cette res-

ponsabilité ne touche que le gérant ou les gérants. Les associés commanditaires en sont affranchis, à moins qu'ils n'aient fait acte de gestion. Art. 27 et 28.

Voilà la loi, telle qu'elle est formulée dans le Code. Le 25 juillet 1856, le *Moniteur* a publié une loi nouvelle qui règle et définit l'action des Sociétés en commandite. Nous en parlerons tout-à-l'heure, mais pour plus de méthode et de clarté, à côté des articles sur les deux Sociétés en nom collectif et en commandite, citons ceux qui ont trait aux Sociétés anonymes.

Art. 29. « La *Société anonyme* n'existe point sous un nom social : elle n'est désignée par le nom d'aucun des associés.

Art. 30. « Elle est qualifiée par la désignation de son entreprise.

Art. 31. « Elle est administrée par des mandataires à temps, révocables, associés ou non associés, salariés ou gratuits.

Art. 22. « Les administrateurs ne sont responsables que de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu. Ils ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire, relativement aux engagements de la Société.

Art. 33. Les associés ne sont passibles que de la perte du montant de leur intérêt dans la Société.

. . . .

Dans la Société anonyme, point de responsabilité ni pour les gérants ni pour les actionnaires. Les blessures n'atteignent que son capital. Seul il répond des pertes vis-à-vis des tiers, et les actionnaires ne sont tenus qu'au paiement des actions par eux souscrites.

Voilà donc les trois formes de contrat dans le monde du commerce, de l'industrie, dans le cirque agité de la Spéculation.

Nom *collectif*, responsabilité pleine et entière, solidarité indéfinie.

Commandite, responsabilité du gérant ou des gérants.

Anonyme, absence complète de responsabilité.

La Société anonyme domine de toute la hauteur de son privilége et d'un capital puissant les Sociétés en commandite écloses au souffle ardent du progrès, comme des champignons sous l'orage. S'il faut en croire monsieur Langlois rapporteur de la dernière loi, un seul journal, le *Journal général d'Affiches*, en a publié 457 à Paris, dans l'espace de

temps compris entre le 1er juillet 1854 et le 30 juin 1855. Leur capital nominal s'élevait presque à 1 millard; dans ce nombre 225 avaient divisé leur capital en actions, et ce capital était de 968,000 fr.

L'état officiel des Sociétés anonymes en porte le nombre au chiffre de 351, parmi lesquelles 252 ont un capital divisé en actions. Leur valeur totale s'élève à près de 2 milliards.

Ainsi une seule année voit naître à Paris plus de Sociétés en commandite qu'il n'y a de Sociétés anonymes de toute date et pour toute la France, et ce capital d'une seule année atteint la moitié de celui de toutes les Sociétés anonymes existantes: un milliard au lieu de deux.

Pauvre commandite! on lui a fait payer cher ses gros et ses petits péchés! Elle s'en est donné pendant quelque temps à cœur joie, et, foi de spéculateur, si elle avait fait des folies, elle avait fait aussi de belles et bonnes choses. Peut-être l'a-t-on traitée trop cruellement et chargée de chaînes trop lourdes. C'est là un sujet bien délicat et que nous n'osons franchement aborder. Un homme compétent en matière d'économie politique, dans un article intitulé *Spéculations de Bourse* et publié dans

le *Journal des Economistes*, a traité cette question mieux que nous ne saurions le faire nous-même ; nous lui laissons la parole :

Selon lui, on a été trop sévère pour la Société en commandite et l'on aurait bien pu donner le fouet en passant à la Société anonyme, qui n'est pas blanche non plus ! « Mais non, dit l'écrivain attristé, on a pris à partie la Société en commandite qui avait, à côté de torts véniels, le tort irrémissible de ne relever que d'elle-même et de se mouvoir dans une sphère indépendante. Comment user d'indulgence vis-à-vis d'une forme de Société qui se passe d'autorisation et ne se retrempe pas dans les eaux du baptême administratif ? »

Il s'arrête un instant aux articles principaux de la nouvelle loi, et termine ainsi cet article remarquable que nous conseillons à nos lecteurs de lire d'un bout à l'autre, sans leur donner comme articles de foi ces pages empreintes d'un sentiment profond d'amertume.

« Où l'on a cru s'attaquer à quelques infirmités seulement, c'est aux sources même de la vie que l'on a porté atteinte. Il est impossible en effet que l'esprit d'entreprise ne soit pas enchaîné. De ces millions d'affaires qui

étaient en germe, les unes n'aboutiront pas, les autres, pour aboutir, éluderont certaines dispositions de la loi : d'autres enfin, et c'est le cas pour les plus sérieuses, abandonneront la forme de la Société en commandite, pour revêtir, si elles le peuvent, la forme de la Société anonyme. Ainsi, plus que jamais, le gouvernement deviendra le régulateur de l'activité privée et le point de départ des fortunes particulières. On ne pourra rien entreprendre en matière d'industrie et de finances, qu'il n'y ait mis son sceau et imposé son attache. La spéculation relèvera de lui, recevra ses consignes, et en retour du privilége conféré lui obéira presque régulièrement.

. . . .

A-t-on voulu que la Société en commandite restituât à la Société anonyme les affaires qui échappaient au patronage de l'Etat, de manière à ce qu'il n'y eut plus désormais qu'un troupeau et un pasteur ?

. . . .

La Société anonyme ne recueillera pas ce que la Société en commandite va perdre, l'effet le plus certain de la loi sera de frapper de langueur une partie de l'activité du pays, *l'activité la plus aventureuse et qui n'est pas*

la moins utile, celle qui fait des essais avec les capitaux d'autrui. »

Avant la dernière loi, les Sociétés en commandite, telles qu'elles se présentaient à la Bourse, ont mérité des reproches sanglants.

La loi a cru trouver un moyen de sauvegarder les intérêts des actionnaires, en leur imposant à eux-mêmes certaines règles, certains devoirs.

Art. 4. Lorsqu'un associé fait dans une Société en commandite par actions un apport qui ne consiste pas en numéraire, ou stipule à son profit des avantages particuliers, l'assemblée générale des actionnaires en fait vérifier et apprécier la valeur.

La Société n'est définitivement constituée qu'après approbation dans une réunion ultérieure de l'assemblée générale.

Les délibérations sont prises par la majorité des actionnaires présents. Cette majorité doit comprendre le quart des actionnaires et représenter le quart du capital social en numéraire.

Les associés qui ont fait l'apport ou stipulé les avantages soumis à l'appréciation de l'assemblée n'ont pas voix délibérative.

Rien à dire, mesure excellente! Les nigauds

qui souscrivent sur la foi d'un prospectus, sans regarder les statuts, ces nigauds là abondaient. On les trompait ou plus tôt ils se laissaient tromper de la façon la plus triste et franchement la plus bête.

Entre la légèreté de ceux-ci et la cupidité de ceux-là, l'Etat a, comme un pont-levis, jeté l'art, 4.

Hier les conseils de surveillance faisaient bien rire. Affreuse plaisanterie, mauvaise farce! Surveillance de qui, de quoi? Le public le savait bien et ne s'en plaignait pas. Mais l'Etat s'en est occupé, il veut dans les conseils des gens sérieux qui surveillent sérieusement, des élus du peuple, nommés avant toute opération sociale par l'assemblée générale des actionnaires, pouvant être déclarés responsables, solidairement et par corps avec les gérants, de toutes les opérations faites postérieurement à la nomination. Même responsabilité solidaire pour les fondateurs de la Société qui ont fait un apport en nature ou au profit desquels ont été stipulés des avantages particuliers.

Où sommes-nous? Qu'est-ce à dire? un conseil de surveillance sérieux, un corps sensible, pieds et poings liés! Messieurs de la

Chaudronnerie, de la Tarreyrolerie, de la Marqueterie, éclipsés, disparus dans le sixième dessous! Les grands et sérieux personnages chassés aussi! Des teneurs de livres, des argus, des maîtres d'école, des surveillants pour tout de bon, voilà ce que veut la loi, et la loi... a toujours raison.

Cependant, diront quelques-uns, n'est-ce point une fiction succédant à une autre? Métier ennuyeux, fatiguant, dangereux, de pauvres diables le rempliront bêtement, mannequins dirigés par le gérant, le gérant qui retrouvera ailleurs la prépondérance qu'on a voulu lui enlever. Quant aux hommes graves qui se plaçaient quelquefois à la tête des conseils de surveillance, reviendront-ils? qu'il nous soit permis d'en douter.

La loi publiée le 25 juillet a voulu encore remédier à des inconvénients engendrés par l'avidité des joueurs, entretenus par l'agiotage, l'abus des coupures, la transmissibilité des titres payés à moitié seulement, et elle a décidé qu'il n'y aurait pas de coupures au-dessous de 100 fr., que les actions devraient être de 500 fr. au moins, et qu'elles seraient nominatives jusqu'à complet versement de la somme fixée.

Voilà le tripotage des titres attaqué, poursuivi, gêné dans les entournures, emprisonné dans les articles inexorables de la loi, et les tripotants tirent la langue. Mais bah! il reste bien assez de petites valeurs, assez d'actions, d'actions de bonne compagnie divisées en petites coupures, et s'il n'y a plus rien à faire du côté de la commandite, si la malheureuse a été mal menée et si durement corrigée, sa sœur, sa grande sœur a encore des charmes, et l'on peut jouer avec elle; il y a sous ses jupons de la place pour une armée.

C'est elle, la Société anonyme, qui est aujourd'hui à la tête du sol, qui dirige le mouvement, tient dans ses mains les rênes du char et le conduit à grandes guides, on le sait, sous l'œil de l'Etat, l'Etat qui signe son acte de naissance, contrôle le caractère et l'esprit de ses chefs, examine les livres, exige des comptes, et, quand il le croira utile ou bon pour la patrie, biffera d'un trait de plume l'acte de naissance accordé, et signera l'acte de décès, en jetant comme un exemple cet extrait mortuaire à la face des Sociétés qui abuseraient, filles ingrates, jeunes ambitieuses, des avantages superbes qu'il leur a faits au berceau. Et ces avantages sont grands!

Nous avons cité dans leur rigueur, les articles du Code consacrés par la législature à la définition des Sociétés, de leurs attributs, de leurs droits et de leurs devoirs.

Nous savons maintenant quel est le caractère de chacune des formes revêtues par la civilisation dans sa marche à travers les mouvements fiévreux de la spéculation.

On le voit, la Société anonyme reste debout, avec son capital puissant, armée d'un privilége terrible, et son caractère réside dans l'irresponsabilité des associés. L'irresponsabilité, mot délicat dans ce monde où l'égoïsme est le compagnon obligé du dévouement à la patrie ! Si l'homme puise dans la cupidité et l'ambition une puissance et une force qui tournent au profit de l'humanité, s'il fait la grandeur de la patrie en faisant sa gloire, la fortune de la France en faisant la sienne, il peut aussi, un jour d'orage, perdant la boussole, ne sachant plus d'où vient le vent, pressé d'arriver, tourmenté par les passions que chacun a entendu un soir ou l'autre gronder dans son cœur, il peut, cet homme, cet administrateur, cet oligarque des Sociétés anonymes, mettre en défaut la vigilance du gouvernement, se

tromper et tromper les autres, compromettre le présent, décourager l'avenir, porter atteinte aux grands principes de la haute et saine spéculation, troubler l'harmonie générale, blesser les organes sensibles, fausser les rouages, arrêter le mouvement, et l'on entend dire un jour qu'une crise est imminente..... Demandez aux nations ce qu'elles souffrent dans ces moments terribles, et puis, au nom de vos intérêts, au nom des intérêts communs, au nom de la Bourse en alarmes, regardez bien, veillez, vous qui savez les secrets du parquet et de la coulisse. Nous sommes tous, dandys, poëtes, marchands, ouvriers et bourgeois, grands et petits, pauvres ou riches, nous sommes tous, entendez-vous bien, intéressés dans la question, et quand le Capital se cache, la misère se montre. Etudions-les sérieusement ces questions qu'il était permis de négliger jadis, et qu'il est honteux d'ignorer aujourd'hui. Ces compromis passés avec l'actionnaire, jugeons-les sainement, et rendons à César ce qui appartient à César, à la Société anonyme ce qui appartient à la Société anonyme, le privilége sacré de l'irresponsabilité.

Ces études doivent être particulières, len-

tes et sérieuses. Nous ne pouvons pousser plus loin nos réflexions. Les voilà indiquées, vite, à grands traits. A chacun maintenant son opinion.

Devons-nous signaler le danger qu'il y aurait pour la France dans la diffusion des Sociétés anonymes et les avantages qu'offre à l'industrie la concurrence? Nous examinerons dans un livre particulier les grandes institutions qui impriment le mouvement et répandent la vie dans le monde commercial et industriel. Notre tâche est accomplie, et si quelques-uns nous trouvent trop passionné ou trop sévère, tous reconnaîtront la franchise de nos opinions et la sincérité de nos sentiments.

Quelques détails en finissant, détails simples et faciles qu'il est bon de connaître, pour être tout-à-fait au courant des affaires.

Lorsque le gouvernement a reconnu l'utilité d'une ligne de chemin de fer, il concède le privilége d'exploitation à une Compagnie, à celle dont la moralité, la probité et la fortune lui offrent le plus de garanties. Les terrassements, les ouvrages d'art et les stations sont à son compte. Il se réserve seulement certains droits. Cette concession est faite généra-

lement pour 99 ans, au bout desquels l'Etat exploite à son compte, en remboursant à la Compagnie la valeur du matériel et de la voie. Les chemins de fer étaient autrefois donnés par adjudication, mais l'adjudication a été complètement abandonnée pour la concession, depuis l'Empire. Une fois la concession obtenue, l'entreprise est lancée dans le public, sous la forme d'actions, dont le nombre représente le capital nécessaire à l'exploitation, au fonds de réserve et au fonds d'amortissement.

Le public est invité à souscrire au pair les actions émises. Les fonds sont déposés soit au siége de la Compagnie, soit à la Banque de France, et l'on tient compte au souscripteur de l'intérêt de la somme qu'on lui rend, lorsque la totalité de la souscription ne peut-être acceptée. Or, le public par qui la souscription devrait être complètement couverte, n'y prend qu'une maigre part. Les administrateurs réservent pour eux et leurs clients la plupart des actions, attendu qu'elles font toujours prime, lorsqu'elles apparaissent à la Bourse sous la forme de *promesses d'action*.

En général la totalité de l'action n'est pas

exigible. Sur une action de 500 fr. on ne verse ordinairement que 250, et les 250 restant sont payés en deux termes égaux, à des époques plus ou moins rapprochées. Jusque-là les actions sont transférables, c'est-à-dire nominatives, et ne deviennent au porteur que lorsque tous les versements sont effectués.

Ces actions ne rapportent pas un intérêt fixe, mais un dividende payable par semestre et qui varie selon les bénéfices réalisés dans le semestre par la Compagnie. C'est une chance à courir. Le titre de l'action est divisé en coupons; chaque coupon représente un dividende que l'on va toucher à l'époque indiquée. C'est ce qu'on appelle *détacher le coupon*.

Les actionnaires sont réunis à une certaine époque pour entendre les rapports d'un administrateur qui rend compte des travaux de la Compagnie, des recettes, des dépenses, etc. Mais, comme les actions sont ordinairement entre les mains d'un grand nombre d'individus, ces réunions sont illusoires, puisqu'il faut pour y assister un certain nombre d'actions qu'il est difficile de posséder. Lorsque le capital fourni par les actionnaires est insuffisant, on y remédie par une émission d'obligations.

Ces obligations au porteur sont libérées, c'est-à-dire complètement payées de suite, et donnent un intérêt fixe de 5 pour cent, quelquefois de 3 pour cent seulement. Elles sont remboursables par la voie du sort, avec une prime qui varie. Le tirage a lieu chaque année. L'obligation a le pas sur l'action. Son intérêt est payé avant le dividende, et, en cas de remboursement, elle passe avant l'action.

Elle ne prend aucune part aux bénéfices.



CONCLUSION.

Pays, habitants, institutions, opérations, lois et coutumes, nous avons essayé de tout analyser, et nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire, dans un livre de ce genre, d'insister davantage, d'approfondir avec plus d'audace les secrets de la maison. Nous les avons vus à l'œuvre tous les personnages de cette

comédie, la véritable comédie humaine, puisque sur ce théâtre parlent et se meuvent les plus sérieux agents de la vie sociale. Nous les avons vus, comme les héros de Cooper, ces spéculateurs sans entrailles, coller contre la terre leur oreille attentive, et, sombres, haletants, regarder, respirer, écouter : le bruit qui monte, le nuage qui passe, l'odeur de la poudre, le souffle du vent, tout est ici arrêté au passage, pesé, mesuré, défini, c'est une fièvre que rien ne guérira, une émotion qui ne cesse jamais, c'est la passion de l'argent avec ses grandeurs et ses dangers, et les voilà bien dans ce forum agité les fils de la Révolution !

On a beaucoup parlé d'amour, de dévouement. Une immense plaisanterie, la fraternité ! A bas Rostchild, vive Caton ! Insensé quiconque est encore esclave de ces sentiments de commande, de ces idées de convention, dont la France a barbouillé les formules banales sur la toile de ses drapeaux ! Malheureux et coupable celui qui n'a pas brisé les chaînes de la tradition, rompu avec les théories du passé ; qui, regardant d'un œil prophétique là-bas, bien loin, dans les brumes de l'avenir, n'a pas fouillé le présent

d'une main cruelle, et cherché dans les flancs du monde nouveau la force, le bonheur et la gloire !

L'individualisme, ce dieu sans cœur, s'assied, un livre de comptes à la main, sur le bord de l'abîme qu'a creusé si profond la main sanglante des révolutions. Les timides, les niais et les ignorants se récrient. N'en déplaise à ceux-là, c'est peut-être le dernier mot du progrès, et les Fabricius n'ont rien à faire chez nous.....

Est-ce un crime, morbleu, d'aventurer son argent et de suivre dans sa course la Spéculation qui nous emporte — *Cœsarem vehis et fortunam.* — Il rirait bien dans sa tombe, le vieux Voltaire, s'il entendait ses fils parler ainsi !

Il se commet des abus, il se pratique des infamies: je le veux bien ! Les habiles profitent de l'ignorance des autres, et rien n'est plus facile à la bande noire que de régner en souveraine. Mais si, revenant à des sentiments moins violents et plus sages, la masse s'instruit, épèle l'alphabet de la Spéculation, lit dans ce livre comme elle a lu dans d'autres, la masse aura droit et pouvoir à gouverner ceux qui la saignent aujourd'hui !

Les paroles sonores, les théories vagues, les phrases banales, chansons, folies! — Moins de cœur, plus de tête. Ils ne sont grands que parce que nous sommes à genoux, s'écriait jadis un révolutionnaire! Ils ne sont forts que parce que vous êtes ignorants, diront ceux qui pensent comme nous, et qui voient dans la science de l'Economie politique et dans le monde des intérêts le salut de la France. Un jour nous serons mille contre un. Ce jour-là se trouvera tranché le nœud gordien que les Alexandre coupent avec l'épée.

Riche et pauvre, à vous deux!

Nous avons sous nos yeux vu passer tout ému le fleuve de l'histoire. Que nos malheurs nous servent de leçon, que chacun travaille, s'agite, réfléchisse, combatte, que les intérêts bardés de cuivre et d'or se rencontrent debout sur la grande route, pour se heurter et se confondre, comme à Waterloo les soldats Anglais, Français ou Prussien. L'œil vif, le geste sûr, la main bonne, tirez votre épingle du jeu, comme un combattant son épée. La voilà dans sa force, sa sincérité et sa grandeur première, la liberté!

La liberté figure aux tons divers, aux reflets changeants, devant laquelle se proster-

nent les amants vigoureux du droit et de la grandeur publique. S'il nous est permis d'exprimer un vœu, demandons à ceux d'en haut, aux dispensateurs suprêmes, demandons-leur pleine et entière, la liberté d'action de conduite et de mouvement sur la terre que bat d'un pied sonore la haute et grande Spéculation. Le char allait trop vite, on lança un jour des bâtons dans les roues. La note du 9 mars, la loi sur les Sociétés en commandite parurent frémissantes dans les colonnes du *Moniteur*. L'intention était bonne, le but excellent. Fut-il atteint ? que produisirent ces mesures ? — peut-être un trouble malheureux dans les affaires, peut-être cette crise difficile dans laquelle est entrée, il y a quelques mois, la Bourse en alarmes !

Le rôle du gouvernement est tout tracé. Il surveille d'un œil vigilant le mouvement des grandes machines, et sa main s'étend sur la tête des grands meneurs. Quant aux ridicules et coupables manœuvres, faut-il toujours les prévenir par des mesures qui atteignent des innocents et que peuvent un jour ou l'autre mal juger des gens toujours prêts à commenter, à leur profit, les actes sérieux ou graves ? Sommes-nous donc

si simples et si généreux que nous nous laissions plumer sans crier, et que nous ayons besoin de censeurs !

Pourquoi des plumes éloquentes, des voix célèbres ne parlent-elles pas aujourd'hui, et que fait donc dans sa boutique ou son olympe la Littérature? C'est vraiment pitié de voir tout un peuple d'intelligences s'égarer follement dans les sentiers battus, se nourrir de rêves et de fleurs, de miévreries et de banalités, perdre tant de papier, sans qu'il en revienne rien au pays, sans qu'il pousse une pensée forte au milieu de ces feuilles perdues lancées chaque matin à tous les coins de la ville!

Elle pouvait être si belle et si puissante, mariant ses vertus heureuses aux ardeurs nouvelles, prenant la tête dans le défilé, donnant le ton, jetant le signal, buvant à pleins poumons l'air embrasé de notre époque.

Mais non : toujours les mêmes histoires, les mêmes blagues, les mêmes rengaines! Regardez: Je ne sais qui, propose de faire un grand ouvrage où seront chantées, glorifiées dans la *langue des dieux*, les conquêtes de l'industrie, les instruments précieux du commerce, les hautes inventions! L'idée tombe

dans l'eau, on devait la porter aux nues. Un anonyme, du nom de Véron, propose un prix à qui saura chanter *Les chercheurs d'or*. Pas un des concurrents, pas un des vainqueurs, n'ose, la voix haute, sans vergogne, prendre la défense du malheureux métal, et l'on prêche les délices de la pauvreté. Prudhommie, convention!

Au théâtre, les riches sont des scélérats, des gredins, des voleurs; les pauvres, des héros; l'argent est toujours coupable. Triste littérature!

La philosophie revient à la charge et les métaphysiciens obscurs invoquent les idées de vertu. La vertu, qui donc l'a comprise parmi ces rêveurs égarés au pays de l'imagination, et que valent les systèmes de ces songe-creux, dont l'esprit court dans les nuages à la poursuite d'une vérité qu'il est impossible d'atteindre! La vertu, c'est la fille du bien-être avant tout, malgré tout, — et je l'appellerai vertueux par excellence, celui-là qui pétrira du pain pour tous, qui donnera les matelas et le linge aux pauvres de la rue; pas de rêves grandioses, pas d'enthousiasmes inutiles, mais, le front penché sur les livres, l'œil ardent, le

cœur ému, creusons ces questions vitales, et suivons-la dans ses mouvements de fièvre et de malaise, cette Spéculation qui résume en elle le caractère de notre siècle, caractère vraiment sérieux et vraiment humain que gardera toujours dans l'avenir la France éclairée par ses fautes passées, toujours dupe, toujours victime!

L'or, le sang des nations! disais-je au commencement. Je répète mon mot à la fin, et j'ajoute que si jamais il s'arrête dans les veines d'un peuple, s'il se glace, comme le sang de nos cœurs, dans le corps malade des sociétés qu'ébranlent les évènements mauvais, le mal est aussi grand qu'aux jours néfastes de l'histoire.

On a beau faire, elle triomphe, cette Bourse tant calomniée. On défait pour elle les vieilles lois, on en fait de nouvelles, le législateur s'incline: comme l'athlète antique, elle fait craquer les cordes qui ceignent son front; il faut bien qu'elle soit maîtresse en France!

Sur les bords opposés de la Seine, par delà le Pont des Arts, on voit aussi un monument. C'est là que siègent sur des chaises curules, les Arts, la Science, la Poésie, là qu'on parle la langue des Pascal, des Bossuet

et des Jean-Jacques, et le génie y tient ses assises. Mais l'homme de notre temps est indifférent à la gloire de la patrie, il répond à la voix éloquente des maîtres de la parole par un sourire de pitié! Les Quarante, des orateurs bavards, des poètes finis, des philosophes tombés.....

Les Soixante sont rois! Ils sont entrés bottés, éperonnés comme Louis XIV, dans la salle du Parlement. *L'Etat, c'est nous*, ont-ils dit, et devant l'homme d'argent, hommes d'état, de lettre et de guerre baissent leur plume et leur épée. Il a coulé trop d'encre et coulé trop de sang. Sur le carnet de l'agent de change se dessine en chiffres sûrs la figure émue de la nation, et l'argent pèse plus que le fer dans la balance de l'avenir.

AGENTS DE CHANGE

PRÈS LA BOURSE DE PARIS.

(La date placée à gauche des noms indique l'année de réception.)

Messieurs

1825 **Tattet** *fils aîné* (F.-L.) ✳, rue Lepelletier, 29, doyen.

1835 **Rodrigues-Henriques** (H.-A.) ✳, rue de la Chaussée-d'Antin, 28.

1836 **Bierzy** (J.-J.), rue de Ménars, 12.

Pogame (P.-A.), rue Richelieu, 79.

1840 **Leray** (E.), place de la Bourse, 8.

1841 **Reynart** (L.-E.-F.), rue Notre-Dame-des-Victoires, 32.

1845 **Coin** (C), rue Basse-du-Rempart, 6.

Empaire (J.-F.-P.-A.), rue Saint-Georges, 2 *bis*.
1846 **Rigaud** (J.-A.), rue Neuve-Saint-Augustin, 20.
Sarchi (P.-B.), rue Rougemont, 14.
1847 **Guyot** (E.-F.), rue du Port-Mahon.
1848 **Archdeacon** (E.-A.), rue de Provence, 72; ADJOINT.
1849 **Rougemont** (E.), rue de Ménars, 6.
Norzy (B.-E.), rue Drouot, 11.
Munsier (L.-H.-N.) ✠, rue de Provence, 31.
1850 **Santerre** (A.-E.), rue de la Michodière, 6.
Basire (L.-A.) ✠, rue de Grammont, 13.
Duval Destains (F.-C.), rue Rossini, 1.
1851 **Pollet** (J.-C.), rue de Grammont, 23.
1852 **Vacheron** (C.-P.-J.), rue Lepelletier, 9.
Lambert (C.-J.), place de la Bourse, 11.
Dubois (J.-E.), rue de Ménars, 8.
Bagier (P.), rue de Provence, 45.
Chauffert (J.), rue Saint-Georges, 23.
Delaville-le-Roulx (J.-L.), rue Laffite, 8.
Geffroy (C.-H.), rue de Provence, 65.
1853 **Roblot** (A.), rue de Hanovre, 17.
Laurent (C.-A.), rue Notre-Dame-des-Victoires, 38.
Moreau (F.-L.), rue Montmartre, 131.
1854 **Juillien** (J.-P.), rue de Ménars, 12.
Gourlez de Lamotte (C.), rue de Ménars, 9.
Guérinet (C.), rue de Grammont, 11.
Roland-Gosselin (L.-E.), rue de la Chaussée-d'Antin, 64.
Mahou (P.-E.) cité Bergère, 10.
Lagarde (C.-P.), rue Laffite, 29.
Tibaud (S.-A.), rue Neuve-Saint-Augustin, 10.
De Leau (C.-J.-B.-A.), rue Saint-Georges, 5.
Ganneron (V.-F.), rue de Ménars, 6.
Giblain (C.), rue Drouot, 8.
1855 **Hébert** (C.), rue Notre-Dame-des-Victoires, 14.
Guilhiermoz (E.-J.-H.), rue Notre-Dame-des-Victoires, 44.

Gillois (P.-A.-A.-E.), rue Grange-Batelière, 18.
Legras (C.-L.), rue Vivienne, 22.
1856 **Tilliet** (A.-H.), rue Louis-le-Grand, 17.
Nouette-Delorme (L.-F.), place de la Bourse, 9.
Bil et (H.-H.-S.-R.), rue Laffite, 11.
Hart, rue Lepelletier, (A.-F.), 23.
Roblot (H.), rue Richelieu, 79.
Genty de Bussy, rue Neuve-des-Petits-Champs, 50.
Bouillant (L.-C.), rue Grange-Batelière, 22.
Marion (J.-E.), rue de Port-Mahon.
Bourdin (E.-E.), rue de la Victoire, 12.
Risier (C.-H.), rue de Provence, 30.
Gide (C.-H.), rue Drouot, 18.
Lagarde (J.-H.), place de la Bourse, 9.
Béjot (C.-H.), rue de la Banque, 17.
Millet (L.-M.-A), rue de Provence, 21.
Crépon (A.-C.), rue de la Michodière, 8.

BOURSES.

Agents de change dans les départements.

BOURSE DE LYON.

Ferrand Frédéric, port Saint-Clair, 19.
Louchon Joseph, rue Puit-Gaillot, 15.
Tardy Joseph, place des Terreaux, 1.
Dupasquier Auguste, rue Sainte-Catherine, 3.
Duclot Ennemond, rue d'Algérie, 8.
Legat Jean-Jacques, rue Pizay, 5.

Page Frédéric, rue Puit-Gaillot, 5.
Descours Laurent, port Saint-Clair, 24.
Tellard Hippolyte, rue Lafont, 2.
Rey Alfred, rue Lafont, 4.
Bonnardel Emile, port Saint-Clair, 19.
Devienne Gilbert, rue Puit-Gaillot, 7.
Demoustier Romain, place de la Miséricorde, 4.
Guillard Jean-Pierre, rue Pizay, 5.
Malgras Florian, rue Lafont, 2.
Magnin Adolphe, rue Lafont, 5.
Laforge, rue Lafont, 8.
Bizot Jules, rue Pizet, 5.
Saunier, rue Puit-Gaillot, 17.
Thomas, rue Romarin, 19.
Roux Louis, rue Puit-Gaillot, 5.
Taillot Victor, rue Puit-Gaillot, 15.
Rontoux Adolphe, port Saint-Clair, 19.
Durand Claude, rue Lafont 6.
Rozier Antoine, rue Puit-Gaillot, 13.
Sevelinge, rue Romarin, 31.
Generet Antoine, place des Terreaux, 2.
Hubaut Joseph, place des Carmes, 2.
Serrulaz Hippolyte, place de la Comédie, 23.
Maire, rue Puit-Gaillot, 11.

CHAMBRE SYNDICALE.

Syndic : Laurent Descours.

Adjoints: Dupasquier; Page; Louchon; Demoustier; Tardy; Legat.

Agent comptable: Holstein, place des Terreaux, 19.

La Bourse de Lyon s'ouvre à 11 heures et demie et ferme à 1 heure.

C'est la Bourse la plus importante de France après celle de Paris. Les valeurs qui préoccupent particulièrement la spéculation sont : les actions de chemins de fer Autrichiens, celles du Grand Central, du Genève et du Lyon.

BOURSE DE MARSEILLE.

Mathieu F.-R., doyen.
Theryc aîné T.-D.-N.-M.
Gautier G.-J.-B.
Amat L.-L.
Delpuget D.
Roche J.-F.
Blavet P.-A.
Bonnaud E.
Massot A.-E.
Jaïssi P.-V.-E.
André J.-R.-A.
Legras J.-B.
Dragon L.-A.-B.
Honnorat F.-A.
Haragli E.
Chaix F.-A.
Rigaud D.-L.
Gardon F.-T.
Theryc fils P.-T.-E.
Bonnet A.

CHAMBRE SYNDICALE.

Syndic : Blavet Paul.

Adjoints : Gautier Camille ; Amat Louis ; Delpuger Daniel ; André Alfred ; Legras J.-B. ; Honorat Augustin.

La Bourse de Marseille ouvre à 11 heures et ferme à midi.

Les opérations à terme sur le 5 pour 100 sont très rares. On ne traite le 4 1|2 qu'au comptant. Les opérations s'engagent sur les actions de chemin de fer de Lyon ; on fait encore des actions des Messageries impériales, des bateaux des Bazin, Gay, Arnaud Touache ; des obligations de la Méditerranée et de la rente Piémontaise 5 pour 100.

BOURSE DE BORDEAUX.

1827	Brousse G.-E.	1851	Lefeuvre C.-L.-C.
1829	Lafargue J.-B.	1852	Nonnez-Lopes.
1835	Fourcade P.-R.	1852	Hervouet A.-P.
1836	Lopes Diaz D.-C.	1853	Seignouret J.-J.
1842	Rodrigues J.-O.	1853	Dubois P.-J.
1845	Duchon-Doris C.	1854	Bacque J.-C.-F.
1846	Maître P.	1855	Mialhe L.-E.
1850	Vrignault J.-L.-A.	1855	Lopes Dias S.-A.
1851	Delpech Junior.	1855	Collineau L.-A.
1851	Charpentier M.-E.	1856	Champeaux G.

CHAMBRE SYNDICALE.

Syndic : Brousse Eugène.

Adjoints : Vrignault Alp. ; Delpech Junior ; Hervouet A.-J. ; Lopes Dias Daniel ; Duchon-Doris Ch. ; Lafargue J.-B.

La Bourse de Bordeaux s'ouvre à 5 heures et ferme à 6.

Les principales valeurs sur lesquelles opère la Bourse de Bordeaux sont : les actions du chemin de fer du Midi, le Grand Central, le Nord, le Crédit mobilier, les Ouest et les actions de la Compagnie maritime. Sur ces différentes valeurs on fait des primes dont 20 fr., dont 10 fr. à terme ; on opère sur 10 actions de chemin de fer et même sur 500 fr. de rente.

BOURSE DE TOULOUSE.

1853 Borel Louis, rue Sainte-Ursule, 15.

1845 Deville Gustave, rue des Paradoux, 54.

1849 Marestaing Charles, rue des Paradoux, 32.
1853 Delpech Pierre-Charles, rue Baronie, 5.
1855 Plantevigne Bernard, rue des Marchands, 33.
1855 Espinasse Paulin, rue Temponnières, 11.
1855 Goyon Pierre-Eleuthère, rue St-Pantaléon, 10.
1856 Roques Emile, rue Clémence-Isaure, 2.

CHAMBRE SYNDICALE.

Syndic : Delpech.
Adjoints : Deville ; Marestaing.
Agent comptable : Guibal L.-M.

La Bourse de Toulouse s'ouvre à 4 heures et demie et ferme à 5 heures et demie.

Après la Bourse les agents de change rentrent au syndicat et continuent à traiter des affaires sur les cours cotés (en corbeille) pendant 15 minutes.

Les principales valeurs sur lesquelles on opère sont, au comptant : la rente, les obligations du chemin de fer du Midi et les Carmeaux (houillères) ; à terme, les Midi, Grand Central et Autrichiens. Sur ces différents chemins on fait des primes dont 20, dont 10 et dont 5.



COURTIERS ET BANQUIERS

S'OCCUPANT DE LA NÉGOCIATION

DE TOUTES LES VALEURS DE BOURSE.

MM. Belman et Wolff, 12, rue de Provence.
Bergerand, 8, passage Saulnier.
Blanchi Marius, 21, rue Pigale.
Blanchard, 2, rue de Ménars.
Bloche et Isaacson, 16, passage de l'Opéra, galerie de l'Horloge.
Boquet et Saussède, 4, rue Rossini.
Bouchet Achille, 8, rue Rossini.
Bourgoin E.-H., 40, rue Notre-Dame-des-Victoires.
Bouton J., 10, faubourg Montmartre.
Capellan, 25, rue de Navarin.
Caperon, 15, rue de Grammont.

Cauchois L., 25, rue Bergère.
Chappuis, 16, cité Trévise.
Constant, 59, rue Laffite.
Courtois fils, 34, rue Saint-Marc.
Crapelet, 56, rue de Provence.
Cremon et Heck, 104, rue Richelieu.
Dauga A., 8, rue de Choiseul.
Delabarre et Cie, 44, rue Notre-Dame-des-Victoires.
Delatte, 17, rue du Helder.
De Rigny, 58, rue de Provence.
Desnones, 14, rue de la Grange-Batelière.
Determes, 27, rue Olivier.
D'Omezon H., 74, rue Taitbout.
Dubois Ch., 2, rue de la Chaussée-d'Antin.
Dufrèche Savary et Cie, 51, rue Lepelletier.
Dumont A., 51, rue Bergère.
Gadon et Cie, 28, rue Feydeau.
Gardenty et Haëntjens E.-D., 51, rue Taitbout.
Gellé et Allais, 40, rue Notre-Dame-des-Victoires.
Goubie, Alibert et Lacomblez, 18, rue Lepelletier.
Guastalla A., 44, rue Laffitte.
Jarry V.-S., 32, rue de la Ferme.
Julienne de Turmenies, 3, rue Louis-le-Grand.
Kysaeüs Junior, 10, place de la Bourse.
L'Habitant, 9, rue de la Pépinière, 1.
Labrousse, 22, rue de la Grange-Batelière.
Lange, rue Laffite.
Léon D., 29, rue Lepelletier.
Lévi Crémieu et Cie, 25, rue Laffite.
Magnin, 12, place de la Bourse.
Malençon, 38, rue de la Chaussée-d'Antin.

Malevergne et Cie, 4, rue Drouot.
Meyer et Cie, 14, rue de Provence.
Michel E., 29, rue Laffite.
Mejean A., 34, rue Saint-Marc-Feydeau.
Morel-Fatio, 15, rue Drouot.
Morel René, 12, rue Gaillon.
Marest et Cie, 17, rue de la Banque.
Nathan, 31, rue Lepelletier.
Norzy Emile, 17, rue de Buffault.
Petit-Jean et Lévy, 59, rue Pigalle.
Piet-Pradeau et Cie, 45, rue de Provence.
Pigelet, 25, rue Chaptal.
Poissonnier, 58, rue de Provence.
Raudnitz M., 35, rue Richer.
Redon frères et Cie, 9, rue Lepelletier.
Robert et Morisot fils, 21 rue de Choiseul.
Rodrigues et Léon, rue Geoffroy-Marie.
Salom T., 214, rue de Rivoli.
Sandrier E., 9, passage Saulnier.
Schlesinger frères, 60, rue de Provence.
Savalète P., 18, rue Taitbout.
Séraphin, 5, rue Laffite.
Seligmann, 44, rue Richer.
Tripot, 29, rue Lepelletier.
Ullmann, 2, rue de la Tour-des-Dames.
Vallier, 45, rue de Provence.
Vergnolles, 108, rue Richelieu.
Wertheimber et Cie, 6, boulevard des Italiens.

BANQUIERS.

Aimé (Ed.) et Cie, rue de Grammont, 27
Bechet Dethomas et Cie, boulevard Poissonnière, 14
Blount (Ed.) et Cie, rue de la Paix, 3
Des Arts (G.) rue de Provence, 54
Fould (B. L.) et Fould Oppeinheim, rue Bergère, 22
Garnier (T.) de Lajonkaud et Cie, faub. Montmartre, 11
Hottinguer et Cie, rue Bergère, 17
Mallet frères et Cie, rue de la Chaussée-d'Antain, 15
Millaud, place Saint-Georges, 3
Mirès, rue Richelieu, 85
Odier (James) rue Laffitte, 42
Oppermann (L. C.), rue Saint-Georges, 2
Pereire, rue d'Amsterdam, 5
Prost et Cie, Compagnie générale des caisses d'escompte, rue Taitbout, 41

INSTITUTIONS DE CRÉDIT.

Banque de France, rue de la Vrillière, 1 et 3.

Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, rue de Lille, 2

Comptoir d'escompte de Paris, rue Bergère, 14

Caisse d'épargne, rue Coq-Héron, 5

Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19

Crédit mobilier, place Vendôme, 15

Crédit maritime, rue de Provence, 6

Caisse centrale de l'industrie, Vergniolle et Cie, rue Richelieu, 108

Caisse et journal des actionnaires, Léopold Amail et Cie, rue Richelieu, 110

Caisse et journal des chemins de fer, rue Richelieu, 85

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE I. — *L'Actionnaire,* — son passé, — ce qu'il est de nos jours, — la Bourse et la politique, — le pour et le contre, — M. Ventre et son dîner, — honnêtes gens et philosophes, — la prime, — M. Forcade, — point de vue écomique, la Bourse et la France, 1

CHAPITRE II. — *Géographie de la Bourse,* — ses bornes, — grands et petits — où se tiennent ces Messieurs, — Tourniquet, — le cabinet des agents de change et celui des commis, — le Parquet, — la Corbeille, — le crieur et la cote, — Coulisse et coulissiers, — la petite coulisse et le roi Jean, — galerie de l'Horloge, — la politesse à la Bourse, — courtiers de change et marrons, — les prudents, — les spectateurs et la comédie,

— ces Dames, — Marivaux, — Mirès, Millaud, Pereire, — le Tribunal de commerce, — un vers, 21
CHAPITRE III. — *Opérations de Bourse*, — coup-d'œil général, — les hommes suivant Montaigne — à qui le million ? 41
Paragraphe I. — Opérations à terme, — achats et ventes fermes, — reports, — déports, 44
Paragraphe II. — Achats et ventes à prime, 54
Paragraphe III. — Des arbitrages, 65
Paragraphe IV. — Des escomptes, 70
Paragraphe V. — Compensations, 74
Paragraphe VI. — Liquidation, 76
Paragraphe VII. — Opérations au comptant, — Valeurs nominatives et au porteur, — Transfert, 78
Paragraphe VIII. — Du Courtage, 88
Paragraphe IX. — Réflexions, — conseils, — avertissements, 94

DEUXIÈME PARTIE.

LA COULISSE. — Coulissiers et courtiers, — les aventuriers de la spéculation, — passage de l'Opéra, — Casino, — boulevard, — le carnet et le sergent de ville, — utilité de la coulisse, — son rôle vis-à-vis du parquet, — prime de cinq sous, de deux sous, — mystère, — *j'ai deux sous pour demain*, — prime à recevoir, — les Mouzaïa, — Doks, — Palais, — confiance due au courtier, 103

L'AGENT DE CHANGE. — Ce qu'en pensent les femmes, — ce qu'en pensent les pauvres, — ce que nous en pensons, — avis au client — comment ils observent les lois. — *L'Associé*, — position et rôle, — le *Commis*, — comment on entre chez un agent de change, — ce qu'on y fait, — l'employé de Balzac, — le *Remisier*, — il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses s, 115

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE I. — *Dette publique*. — La Rente, — Quatre et demi pour cent, — Ancien cinq, — Quatre et demi ancien, — Quatre pour cent, — Trois pour cent, — Notes, 147

CHAPITRE II. — *Emprunts*, — Appel au peuple ! 159

CHAPITRE III. — *Les Grandes Compagnies*. — Le Code et la Spéculation, — Sociétés anonymes, Sociétés en commandite, — leur caractère, — loi du 25 juillet, — la crise, — la Société anonyme et César, 165

CONCLUSION, 183

Renseignements, 193

Fougères, typographie de A. JUMELAIS.

115

147

159

165

185

195

L'ARGENT.

Sous ce titre général paraîtront successivement des brochur traitant des questions à l'ordre du jour, questions de Bourse d Banque, de Commerce et d'Industrie.

PREMIÈRE SÉRIE :

La Banque de France, le Crédit mobilier, le Crédit fonc le Comptoir d'Escompte, les Emprunts, les Chemins de les Finances de l'Etat, etc., etc.

DEUXIÈME SÉRIE :

L'Impôt, la Terre, le Libre Echange, la Douane, les Assur ces, le Pain, etc., etc.

Ce sont quelquefois, sous la forme originale et piquante de biographie, l'histoire des grandes fortunes, des systèmes fame les Millionnaires de la Banque et de la Presse, les Economis célèbres, les Rostchilds de province..

Les questions spéciales seront traitées par les hommes com pétents déjà connus dans la presse industrielle et financière.

C'est la Revue générale des intérêts, une école ouverte tous, grands et petits, pauvres et riches ; c'est, peut-être, so ce titre magique, L'ARGENT, l'Encyclopédie véritable du neuvième siècle.

Prix des brochures : 50 Cent.

Sous presse : Le Crédit mobilier et ses chefs.
Les Caves de la Banque.

Fougères, Imp. A. [illegible].

...gne pour ... le
...nord-est de Ch...
...e la garnison sorties
...der les abords de ce

...riorité numérique, les Chi-
...terrain un nombre considé-

...aucun ouvrage n'a été
...orts de la défense se sont
...s, où des forts, armés de
...êter notre passage.
...me du Quan-Si, les Chi-
...né une forte réserve de

...l'amiral Courbet

...le *Temps* :

Shnaghaï nous avise que ... de l'amiral Courbet a fait

...er de Chine

...Tsin le 16 décembre au ...*-News*, de Shanghaï :

...la direction des généraux

Les droits de v...

On mande de Hambourg, ...

Par suite du ...

Le *Desaix*, éclaireur d'escadre, ... dant Debot, est parti, allant en Maroc.

LES

ANGLAIS DANS ...

Le *Standard* publie ... vante :

Un messager arrivé d... et qui a quitté cette vill... c'est-à-dire six jours a... Khartoum aurait été ...

...se
...le
...se
...si Jules ...ve
...édemie d...
...dont il s...
...était al...
...avec l'es...
...m'apport...
...il était a...
...qui l'ex...
...perdu.
Penda...
...docteur ...
...les plus ...
...ses jours...
Mme Re...
...resta jou...
Jules V...
Velay, où ...
...loureuse

DE LA *JUSTICE*

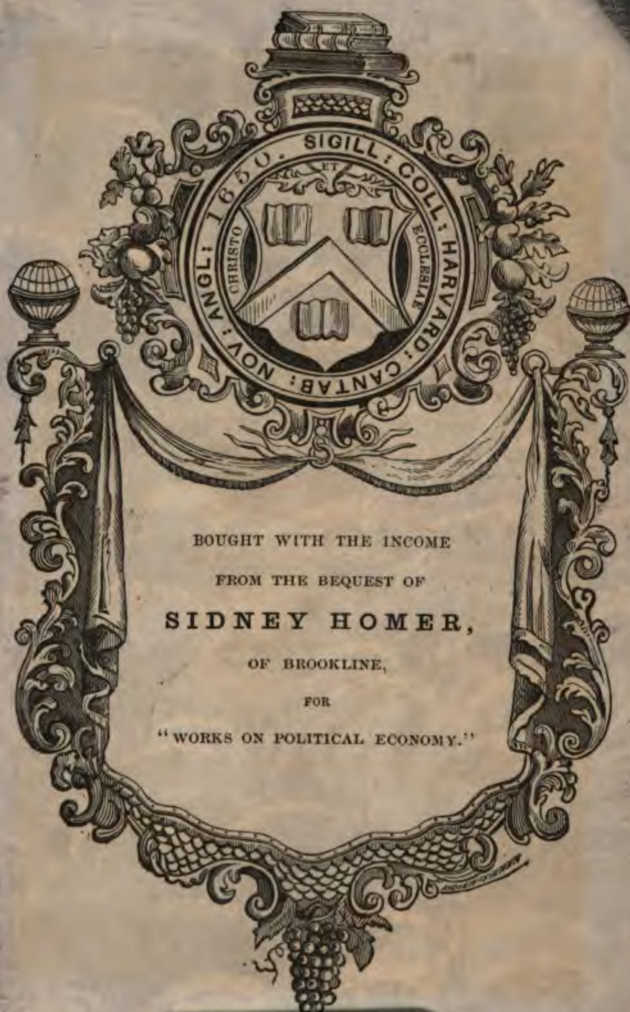
...IER 1885 — N° 51

...a contribué à fair...
...venu soutenir, sinc...
...l'honneur de ces tr... ...six
...mère était morte ...

...Le diabète se ...
des voies respi...
dut s'aliter et ...
son journal. C...
faiblesse qu'il ...
perquisitions p...
Il faut le dir...
me ; il n'a plus ...
polémiques : t...
nant la mort d...
Cri du Peuple...
taires et de *Ja*...
de la disparitio...

...CE

Di...


SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE

